

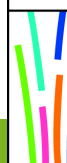
Février 2013

Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte

Rapport d'activité 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

1- L'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte	5
1.1- Les missions.....	5
1.2- Les membres de l'observatoire	5
1.3- L'organisation.....	6
1.4- Le programme de travail	6
2- Les Rendez-vous des métiers de l'économie verte sur 2012	7
2.1- Le verdissement des métiers dans les trois fonctions publiques	7
2.2- La présentation du plan « Métiers » et des travaux de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte	8
2.3- Le verdissement des métiers de la finance (banque et assurance)	8
2.4- Le verdissement des métiers du commerce et de la distribution	9
3- Les travaux 2012 des ateliers	10
3.1- L'atelier 1 : Identification du périmètre de référence des emplois de l'économie verte et modalités de suivi statistique de ces emplois	10
3.1.1- La mise à jour de l'emploi dans les activités de l'économie verte	10
3.1.2- La méthode de régionalisation des emplois dans les éco-activités.....	11
3.1.3- La régionalisation de l'emploi dans les métiers verts et verdissants	12
3.1.4- Le croisement secteurs/professions	13
3.2- L'atelier 2 : Impacts macro-économiques et sectoriels de l'économie verte sur l'emploi ...	14
3.2.1- La mesure du bonheur.....	14
3.2.2- La mesure des flux de matière.....	17
3.3- L'atelier 3 : Métiers, marché du travail, formations	18
3.3.1- L'identification des métiers verts et verdissants	18
3.3.2- Le dénombrement des emplois.....	22
3.3.3- Le marché du travail des métiers verts et verdissants	24
3.3.4- Les recrutements et la mobilité	25
3.3.5- L'offre de formation : un nouvel atelier spécialement dédié	25

3.4- L'atelier 4 : observations et diagnostics régionaux	25
3.4.1- Le suivi des travaux en régions sur l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte	25
3.4.2- Les échanges sur la méthode de « régionalisation » des emplois réalisée par l'observatoire au niveau national	26
3.4.3- L'appropriation des résultats nationaux par les régions	26
3.4.4- Les outils à disposition de l'atelier 4	27
3.5- Le Comité national de pilotage	27
3.6- La diffusion des travaux.....	27
3.6.1- Publication.....	27
3.6.2- Internet.....	28
3.6.3- Extranet.....	28
Annexe 1 : Définitions et périmètres	29
Annexe 2 : Liste des produits de l'économie verte par domaine avec les secteurs et les branches de rattachement	31
Annexe 3 : Liste des professions verdissantes dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles	41
Annexe 4 : Etat des lieux des observations et diagnostics des emplois et métiers de l'économie verte en régions	44

1- L'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte

L'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (initialement appelé « Observatoire national des emplois et métiers liés à la croissance verte) a été créé au printemps 2010. Il est issu du Plan national de mobilisation des filières et des territoires¹ pour la croissance verte (programme 1) présenté lors de la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte du 28 janvier 2010. Ce Plan constituait le premier volet du pacte de solidarité écologique dont l'un des objectifs était de réussir l'adaptation des compétences aux mutations technologiques, économiques et sociales liées au Grenelle de l'environnement et plus généralement à l'ambition de l'économie durable et solidaire.

1.1- Les missions

L'observatoire a pour but d'offrir un diagnostic partagé et centralisé de méthodes et de chiffrages sur les emplois, métiers et formations de l'économie verte. Il doit mettre en place le suivi statistique, les modes d'observation au niveau national, ainsi qu'une déclinaison spécifique des travaux au niveau régional, dans le cadre des observatoires existants. Il est un lieu de concertation, de partage d'information et de coordination.

Il doit notamment :

- a) identifier et mesurer les activités économiques, les emplois et les métiers liés à l'économie verte ;
- b) créer un suivi statistique des emplois et métiers de l'économie verte, en lien avec les travaux équivalents effectués au niveau international ;
- c) fournir une analyse des impacts de l'économie verte (y compris les impacts négatifs) sur l'ensemble de l'économie ;
- d) examiner les évolutions sociodémographiques des emplois concernés par les activités sus mentionnées ;
- e) analyser les types de recrutements, internes ou externes ;
- f) identifier les compétences requises et les formations nécessaires pour répondre aux besoins des employeurs et accompagner les personnes concernées par ces changements ;
- g) identifier les possibilités de déclinaison territoriale des analyses conduites.

L'observatoire produit annuellement un bilan de son activité, comprenant notamment une synthèse de ses résultats d'observation.

1.2- Les membres de l'observatoire

L'observatoire est animé par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD). Il est constitué de représentants du ministère chargé de l'Ecologie (CGDD/Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, Délégation au développement durable), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), du Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq), du Centre d'analyse stratégique (CAS), de la Direction générale du Trésor (DGT), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), de l'Alliance Ville Emplois (AVE), de Pôle

¹ Ce plan s'intitule désormais : « Plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte ».

emploi, de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp), du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF ou équivalents).

Il est également prévu une représentation des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches professionnelles (OPMQ).

1.3- L'organisation

L'observatoire est composé d'un comité de pilotage plénier et de quatre groupes de travail. Un cinquième, créé au dernier trimestre 2012, sera mis en place dès janvier 2013. Il sera dédié à la relation emploi-formation, co-piloté par le Céreq et l'Afp.

1.4- Le programme de travail

Les travaux menés par l'observatoire se rattachent à quatre axes de travail :

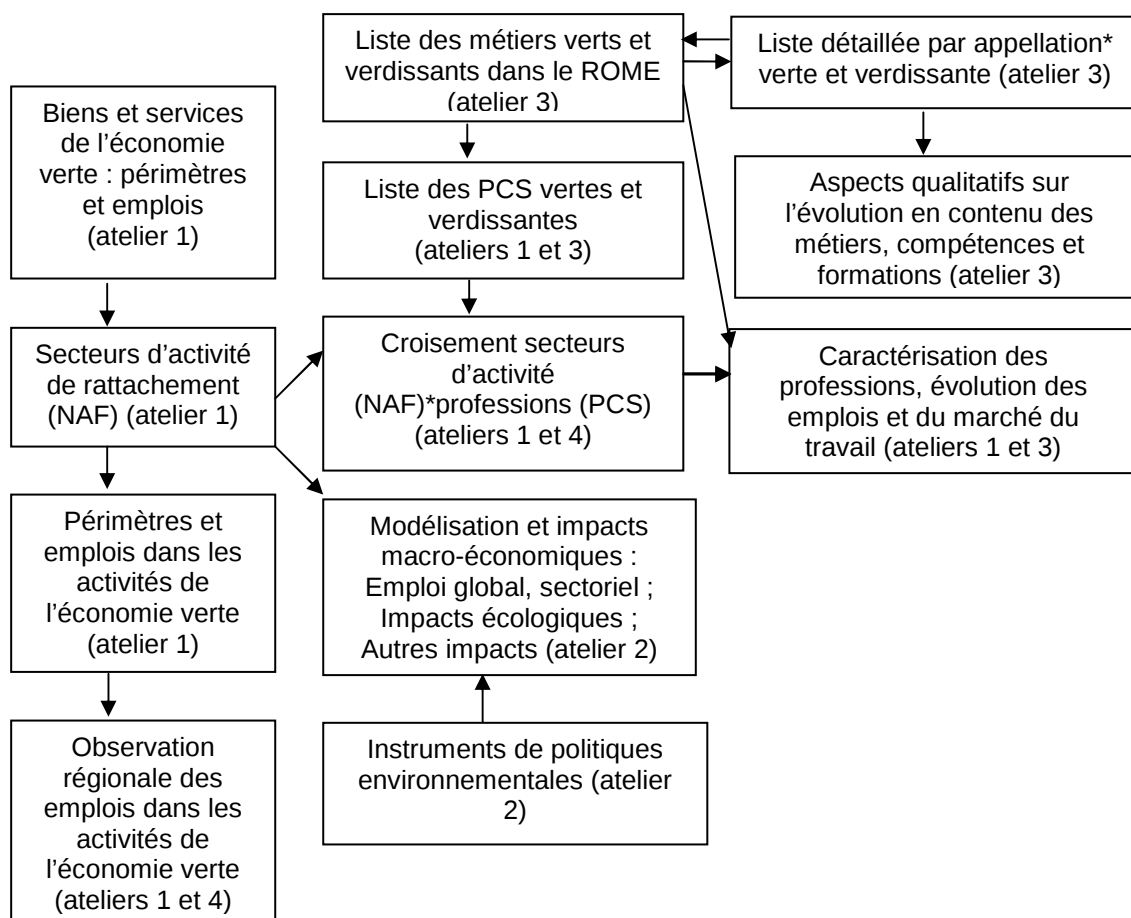
- Le périmètre de l'économie verte et le suivi statistique des emplois ;
- Les impacts sectoriels et macro-économiques de l'économie verte sur l'emploi ;
- Les professions des actifs en emploi, les secteurs d'activité : évolutions et caractéristiques ;
- Le marché du travail, les recrutements et les mobilités, l'adaptation des formations professionnelles aux publics et aux évolutions technologiques.

Quatre groupes de travail distincts ont été créés :

- **Atelier 1**, animé par le SOeS : identification des emplois et évaluation du nombre d'emplois directement liés aux activités de l'économie verte ;
- **Atelier 2**, animé par le CAS : impact macro-économique global sur l'emploi lié à l'économie verte ;
- **Atelier 3**, animé par Pôle emploi : métiers, recrutements et formations. Il s'agit de traiter les évolutions des emplois par profession, les recrutements et mobilités, les différentes catégories de publics et les tensions sur le marché du travail, l'adaptation de la formation professionnelle ;
- **Atelier 4**, animé par la sous-direction de l'intégration des démarches de développement durable par les acteurs économiques (IDDDAE) du CGDD : animation et échanges sur l'activité d'observation et de diagnostic des emplois de l'économie verte en régions avec les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF) et des représentants des trois autres ateliers.

Comme dit précédemment, **un atelier 5 sera constitué dès janvier 2013 sur la relation emploi-formation**, laissant à l'atelier 3 le soin de centrer ses analyses sur les métiers et le suivi du marché du travail (recrutements, mobilités, tensions...).

A partir d'un périmètre de définition de l'économie verte, ce programme de travail est constitué d'un ensemble de travaux d'études, de méthodes d'analyse et de suivis statistiques portant sur les déterminants macro-économiques, les évolutions de l'emploi et des qualifications, les écarts entre les besoins de l'appareil productif et les disponibilités en main d'œuvre, quantitatives et qualitatives. L'observatoire n'a pas à fournir d'évaluation de l'efficacité des dispositifs et mesures mis en œuvre dans le champ de l'économie verte ni à formuler des propositions ou des recommandations. Il n'est pas non plus en charge de définir des référentiels de formation.

L'articulation entre les différents ateliers de l'observatoire

* Chaque code ROME (groupe de métiers) rassemble une liste d'appellations.

2- Les Rendez-vous des métiers de l'économie verte sur 2012

Pour faciliter la diffusion la plus large possible des travaux issus de l'observatoire national et des autres initiatives conduites dans le cadre du plan « Métiers de l'économie verte », ont été mis en place à l'automne 2011 les « Rendez-vous des métiers de l'économie verte », manifestations destinées à présenter les travaux à un public d'institutionnels (Etat, collectivités territoriales, agences publiques...), de professionnels (fédérations professionnelles, partenaires sociaux...) et d'experts des questions d'emploi et de formation professionnelle, ou du développement durable. En prolongement des trois Rendez-vous d'octobre et décembre 2011, quatre nouveaux « Rendez-vous » ont été organisés en 2012, répondant à cet objectif de diffusion et de partage d'information autour des métiers de l'économie verte.

2.1- Le verdissement des métiers dans les trois fonctions publiques

Le premier Rendez-vous, « L'économie verte et équitable : quels enjeux pour les métiers des trois fonctions publiques ? », qui s'est tenu le 19 mars 2012, a été consacré à l'adaptation des métiers des trois fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière à la transition vers l'économie verte. Ce sont en effet :

- 2,4 millions de fonctionnaires d'Etat et assimilés ;

- 1,8 million d'agents de la fonction publique territoriale et assimilés ;

- 1,1 million d'agents de la fonction publique hospitalière et assimilés ;

dont on peut légitimement attendre qu'ils sachent « ce que signifie le développement durable » dans leur métier : application d'une législation récente car renouvelée à l'aune d'une meilleure prise en compte de l'environnement ou des parties prenantes ; gestes éco-responsables de leur administration ; capacité de ré-interroger la stratégie de leur administration à l'aune de la préparation d'une économie verte et équitable...

Ces Rendez-vous ont tenté de répondre aux questions suivantes :

- Dans quel contexte général l'administration gérant les statuts des fonctionnaires de l'Etat prépare-t-elle leurs compétences de demain en matière de développement durable ? Un zoom a été fait sur le « verdissement » du répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME) ;
- Comment le ministère en charge du portage interministériel de la stratégie nationale de développement durable et de la mise en œuvre du Grenelle Environnement prépare-t-il ses 70 000 agents à cette responsabilité ? En faisant notamment jouer la synergie entre le « verdissement » de l'enseignement agricole et l'adaptation des agents du ministère à la transition vers l'économie verte ;
- Comment le CNFPT a-t-il fait du développement durable un axe stratégique pour éviter le « green washing », former les personnels de la fonction publique territoriale, mais aussi les élus, les directeurs des ressources humaines ou financiers, les partenaires territoriaux (bailleurs sociaux, entreprises, habitants...) ? En faisant de la prospective sur les métiers pour bâtir son catalogue de formation, en intégrant à son projet stratégique l'éco-responsabilité des stages ;
- Quelles initiatives de terrain ont nourri la politique nationale mise en œuvre par la fonction publique hospitalière ? En rendant obligatoire la certification des établissements de santé qui s'est avérée être un outil très efficace de prise de conscience et de montée en compétences sur les impacts du développement durable ; en mixant les métiers dans les formations pour faciliter la prise de conscience des enjeux et la construction collective des compétences.

2.2- La présentation du plan « Métiers » et des travaux de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte

Le deuxième Rendez-vous, « L'économie verte : Quelles activités ? Quels métiers ? Quels instruments de mesure ? », organisé le 14 mai 2012, était destiné prioritairement aux représentants des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ), des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) gestionnaires des fonds de la formation professionnelle et des branches professionnelles.

2.3- Le verdissement des métiers de la finance (banque et assurance)

Le troisième Rendez-vous, « Les métiers du secteur de la finance (banque et assurance) dans l'économie verte », organisé le 18 juin 2012 (matin), avait pour objectif de présenter les résultats d'une étude sur les métiers de la finance dans une économie verte, achevée par le cabinet Ernst et Young en décembre 2011 pour le compte du Commissariat général au développement durable.

Partant du constat que l'ensemble de l'industrie financière (banques commerciales, sociétés d'assurance, sociétés de gestion, entreprises d'investissement, établissements de contrôle) se trouve à la fois acteur et catalyseur de la transition vers une économie plus verte, les travaux de cette étude ont montré que, malgré la variété et la spécialisation des métiers du secteur financier, la majorité des problématiques du développement durable étaient en train d'être prises en compte par les acteurs du secteur (engagements volontaires PRI ou Equator Principles, développement de fonds d'investissement socialement responsable, publication de rapport développement durable...).

Si la nature des métiers financiers va peu évoluer avec la transition vers une économie verte (il s'agira toujours de maîtriser des risques en lien avec l'octroi d'un crédit ou d'investissement ou en lien avec la gestion d'un portefeuille d'actifs), les acteurs vont en revanche devoir acquérir des compétences complémentaires pour intégrer des dimensions liées à l'économie verte dans les processus existants. Par ailleurs, le recours à des experts spécifiques contribuera à faciliter l'appréhension des enjeux de l'économie verte (experts sectoriels, ingénieurs conseils spécialisés sur le domaine des énergies renouvelables par exemple).

Au-delà, l'étude a montré qu'une aspiration se généralise au sein des parties prenantes de l'industrie financière comme en son sein, visant à ce que l'économie verte permette concomitamment l'apparition d'une « finance durable », qui s'exprimerait notamment grâce à l'adoption de modes durables d'exercice des métiers de la finance.

2.4- Le verdissement des métiers du commerce et de la distribution

Le quatrième Rendez-vous, « Les métiers des secteurs du commerce et de la distribution dans l'économie verte », organisé le 18 juin 2012 (après-midi), avait pour objectif de présenter les résultats d'une étude sur les métiers du commerce et de la distribution dans une économie verte, achevée par le cabinet Ambroise Bouteille en avril 2012 pour le compte du Commissariat général au développement durable.

L'économie verte est une préoccupation ancienne, mais grandissante des commerces de gros et de détail. Si le Grenelle de l'environnement a été l'accélérateur d'un mouvement amorcé depuis plusieurs années, au moins dans quelques enseignes mais uniquement sur certains produits considérés comme emblématiques, l'étude a montré que la conjonction de différents facteurs porteurs était désormais un puissant catalyseur de la prise en compte des enjeux de l'économie verte, au nombre desquels la sensibilité et la vigilance citoyenne des consommateurs jouaient un rôle clef.

Trois phénomènes contribuent à la montée en puissance de cette prise de conscience : les préoccupations de santé et environnementales et d'une manière plus générale la sensibilité au développement durable. Si ces facteurs paraissent sur le long terme favorables, dans l'immédiat la réalité économique et le facteur prix continuent de dicter les choix des clients, les produits plus respectueux de l'environnement étant fréquemment plus onéreux et la crise tendant à infléchir les décisions d'achat vers le moins cher.

Mais d'autres facteurs poussent à développer l'environnemental dans le secteur :

- une conjonction positive entre investissement, baisse des coûts d'exploitation et possibilités de diminution de l'empreinte environnementale ;
- l'image de l'enseigne et l'obligation de communiquer sur ces problématiques d'économie verte notamment pour le commerce de détail ;
- la réglementation comme facteur majeur d'avancée ;
- le développement des certifications et des écolabels dans l'offre produit.

Mais si la volonté de prise en compte croissante des enjeux de l'économie verte est affirmée dans le secteur du commerce, le principe de réalité reste encore un élément modérateur de sa mise en place. En période de crise, la priorité est donnée à l'activité commerciale et la prise en compte du vert ne doit ni déstabiliser les marges, ni mettre en cause des modèles économiques qui tendent à être fragilisés par la conjoncture. L'organisation des entreprises tend donc à s'adapter à ces tendances mais selon des modèles d'organisation qui, d'une manière générale, se cherchent encore.

Les documents relatifs à ces quatre « Rendez-vous » sont disponibles sur le site Internet du ministère, rubrique « Les métiers dans l'économie verte - Zoom sur les métiers de l'économie verte » à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Zoom-sur-les-metiers-de-la,24370.html>

3- Les travaux 2012 des ateliers

3.1- L'atelier 1 : Identification du périmètre de référence des emplois de l'économie verte et modalités de suivi statistique de ces emplois

L'atelier 1 s'est réuni une fois au cours de l'année 2012. Les travaux d'élaboration d'une méthodologie de régionalisation des emplois dans les éco-activités, engagés en 2011, se sont poursuivis sur 2012.

Par ailleurs, comme tous les ans depuis 2010, les chiffres d'emploi dans les activités de l'économie verte ont été mis à jour.

3.1.1- La mise à jour de l'emploi dans les activités de l'économie verte

En 2010, les activités de l'économie verte occupent 962 000 emplois en équivalent temps plein (ETP), en augmentation de 1,6 % par rapport à 2009 (contre +2,1% entre 2008 et 2009). Les éco-activités comptabilisent 452 600 ETP en 2010, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2009. La production associée augmente de 3 %, elle atteint un peu plus de 145 milliards d'euros en 2010.

Le périmètre des emplois dans les activités de l'économie verte est resté constant sur les trois premières années de chiffrage (2008, 2009 et 2010) afin d'opérer un suivi statistique. Il pourrait par la suite être modifié en fonction de l'extension du champ des produits « favorables », des nouvelles technologies et réglementations. Le suivi statistique imposera néanmoins une mesure de l'évolution à périmètre constant.

L'emploi dans les activités de l'économie verte en 2010

en équivalent temps plein					
	Services	Fabrication industrielle	Travaux publics, construction	Emploi en 2010 (p)	Evolution 2010/2009
Éco-activités	312 400	41 200	99 000	452 600	4,5%
Protection de l'environnement				267 700	2,1%
Pollution de l'air	5 400	2 000		7 400	1,4%
Eaux usées	52 100	7 200	36 200	95 500	-1,1%
Déchets	89 800	5 800	1 900	97 500	1,8%
Déchets radioactifs	2 400	500		2 900	-3,3%
Réhabilitation des sols et eaux	35 700			35 700	15,5%
Bruit		900	15 500	16 400	-3,0%
Nature, paysage, biodiversité	12 300			12 300	5,1%
Gestion des ressources				125 100	10,6%
Gestion durable de l'eau		1 600	4 900	6 500	1,6%
Récupération	32 400	700		33 100	5,1%
Maitrise de l'énergie		5 900	17 100	23 000	1,3%
Energies renouvelables	22 500	16 600	23 400	62 500	19,0%
Activités transversales				59 800	3,5%
Services généraux publics	28 900			28 900	3,2%
R&D	17 800			17 800	2,9%
Ingénierie	13 100			13 100	4,8%
Au-delà des éco-activités	193 200	96 300	219 900	509 400	-0,8%
Production et distribution d'eau	20 200	1 600	4 900	26 700	3,5%
Gestion des espaces verts	36 300			36 300	-1,6%
Transports	2 500	89 800	35 400	125 600	1,7%
Autres activités de la gestion des ressources	134 200	4 900	181 700	320 800	-2,0%
Total				962 000	1,6%

Note : (p) = provisoire. Les séries sur le transport et les cadres de vie ont été révisées en 2012 suite à l'introduction de nouvelles sources.

Source : SOeS.

La production dans les activités de l'économie verte en 2010

en millions d'euros

Unité: en million d'euros		Services	Fabrication industrielle	Travaux publics, construction	Production en 2010 (p)	Evolution 2010/2009
Eco-activités		50 100	8 900	10 900	69 900	8,5%
Protection de l'environnement					37 200	1,6%
	Pollution de l'air	900	400		1 300	0,0%
	Eaux usées	7 600	1 900	4 900	14 400	-1,4%
	Déchets	12 700	1 100	300	14 100	2,9%
	Déchets radioactifs	600	100		700	0,0%
	Réhabilitation des sols et eaux	3 800			3 800	15,2%
	Bruit		200	1600	1 800	-5,3%
	Nature, paysage, biodiversité	1 100			1 100	0,0%
Gestion des ressources					24 300	22,7%
	Gestion durable de l'eau		400	600	1 000	0,0%
	Récupération	7 800	100		7 900	46,3%
	Maîtrise de l'énergie		1 600	1 400	3 000	3,4%
	Energies renouvelables	7 200	3 100	2 100	12 400	18,1%
Activités transversales					8 400	5,0%
	Services généraux publics	2 900			2 900	3,6%
	R&D	2 800			2 800	3,7%
	Ingénierie	2 700			2 700	8,0%
Au-delà des éco-activités					75 900	-1,6%
	Production et distribution d'eau	6 700	400	600	7 700	4,1%
	Gestion des espaces verts	2 900			2 900	7,4%
	Transports	500	22 000	4 800	27 300	-5,9%
	Autres activités de la gestion des ressources	19 500	800	17 700	38 000	0,0%
Total					145 800	3,0%

Note : (p) = provisoire. Les séries sur le transport et les cadres de vie ont été révisées en 2012 suite à l'introduction de nouvelles sources.

Source : SOeS.

Ces chiffres sont disponibles sur le site Internet du SOeS :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Sujets transversaux » > « Développement durable » > « Economie verte et équitable » > « Observatoire des emplois et métiers de l'économie verte ».

3.1.2- La méthode de régionalisation des emplois dans les éco-activités

Pour rappel, l'estimation des emplois dans les activités de l'économie verte, basée sur celle des éco-activités, comporte deux étapes :

1- L'identification des produits (biens ou services) qui définissent le périmètre des activités de l'économie verte à l'aide de la classification des produits français (CPF). La nomenclature NAF rév.2 permet, quant à elle, d'identifier les activités associées à ces produits.

2- L'estimation de l'emploi par produit : pour chaque produit identifié, une estimation de l'emploi est réalisée à partir du ratio de productivité (chiffre d'affaires par emploi) observé au niveau de la branche d'activité correspondante.

Or, cette méthode ne permet pas de fournir des estimations par région, les données n'étant pas disponibles à ce niveau.

Une démarche sectorielle avait d'abord été proposée pour pallier cette difficulté (travaux 2010). La méthode est décrite dans un document de travail remis aux régions lors d'une réunion de l'atelier 4 « Approche sectorielle en vue d'une analyse localisée des emplois de la croissance verte ». Pour aller plus loin et affiner les estimations régionales, le SOeS a proposé une seconde méthode de chiffrage de l'emploi environnemental par région, basée, dans un premier temps, sur le champ des éco-

activités. Celle-ci vise à répartir les 452 600 emplois dans les éco-activités dans chaque région. Une fois la méthodologie assise, elle sera appliquée aux activités « périphériques » de l'économie verte. L'objectif final étant de pouvoir ventiler les 962 000 ETP de l'économie verte au niveau régional.

Dans un premier temps, le travail de régionalisation a porté sur le secteur industriel des éco-activités pour lequel les données ont été mobilisées rapidement. Les premiers chiffrages ont été présentés aux représentants des régions, membres de l'atelier 4, le 20 juin 2012. Pour consolider ces premiers résultats, quelques Oref volontaires (Nord – Pas-de-Calais, PACA, Bourgogne, Réunion, Rhône-Alpes, Île-de-France) ont testé la méthode (vérification des hypothèses et expertise de la liste des établissements).

D'après ces travaux, on constate que la méthode régionale sous-estime l'emploi total : la somme des niveaux régionaux ne correspond pas à l'emploi au niveau national. Des travaux complémentaires permettront de consolider les résultats. Ceci étant, les travaux méthodologiques menés dans le cadre de la régionalisation permettent d'améliorer la méthode nationale d'estimation des emplois dans les éco-activités.

La suite des travaux concernera les domaines de la fabrication-équipement, les services, les eaux usées, la réhabilitation des sols et des eaux, le bruit, le domaine nature, paysage, biodiversité, la gestion durable de l'eau, la récupération, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Pour chaque domaine, les sources de données sont différentes. Pour certains, elles sont facilement mobilisables, pour d'autres, des pistes sont à explorer.

La méthode de régionalisation des emplois dans les éco-activités sera détaillée dans la prochaine publication de l'observatoire prévue en 2013.

3.1.3- La régionalisation de l'emploi dans les métiers verts et verdissants

Concernant le périmètre des métiers verts et verdissants, les données d'emploi, au niveau national, sont observées par profession dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) (voir p. 22) à partir du recensement de la population (RP).

Les Oref sont amenés à utiliser la liste des PCS et la source du RP pour chiffrer l'emploi au niveau régional (voir 3.4). Cette méthode, dite de « régionalisation de l'emploi dans les métiers verts et verdissants », a été expertisée par le PSAR² de Lille.

Deux sources statistiques ont été étudiées : le recensement de la population (RP) et les déclarations annuelles des données sociales (DADS). A partir des définitions, périmètres, listes des professions vertes et verdissantes et chiffrages correspondants définis par l'observatoire, le PSAR a cherché à caractériser les professions avec l'âge, le diplôme, le sexe, pour chaque région.

L'étude préalable a conclu que les bases de données mobilisées pour étudier les métiers de l'économie verte ne sont pas assez robustes en général au niveau local. Pour le RP se posent des soucis de robustesse liés aux petits effectifs considérés. Au final, les données du RP s'avèrent, pour cet usage, peu robustes au niveau régional. **La méthode est toutefois utilisable par toutes les régions (sauf la Corse pour des raisons de marge d'erreur trop élevée) sous réserve de bien mentionner les précautions d'usage** qui seront diffusées début 2013 dans un document destiné à être mis en ligne sur le site de l'Insee. **En revanche, toutes les données ne sont pas diffusables au même niveau pour toutes les régions.** C'est donc du cas par cas. Il est souvent nécessaire d'effectuer des regroupements pour avoir des effectifs plus nombreux. Par ailleurs, compte tenu du changement de méthode d'élaboration du recensement, les études d'évolution ne sont pas possibles avec le RP ; Il faut attendre cinq années de données pour pouvoir comparer les résultats en évolution. Concernant les DADS, outre les limites liées au champ de la source (prise en compte uniquement des salariés), on observe des écarts à la fois en volume mais aussi de structure avec les résultats issus du

² Le pôle de service de l'action régionale « emploi-population » fait partie de la direction régionale Nord - Pas-de-Calais de l'Insee.

RP. Pour éviter toute contradiction entre les chiffrages aux niveaux national et régional, **le PSAR de Lille propose de ne pas utiliser les DADS pour chiffrer l'emploi dans les métiers verts et verdissants au niveau régional.**

Compte tenu des attentes fortes sur le sujet, le PSAR de Lille rédigera en 2013 un document de travail qui fera, pour chaque région, un état des lieux des sources mobilisables et de leurs limites, en particulier en apportant des éléments d'appréciation de leur qualité et de leurs possibilités de diffusion.

3.1.4- Le croisement secteurs/professions

A partir du chiffrage de l'emploi dans les professions vertes et verdissantes (ateliers 1 et 3, voir p. 23) et de l'identification des secteurs d'activité de l'économie verte, l'atelier 1 a réalisé le croisement secteurs*professions. Il s'agit d'une répartition des emplois dans les professions vertes et verdissantes selon les activités de l'économie verte.

En 2009, 139 000 personnes occupent une « profession verte »³. Elles sont particulièrement exercées dans un établissement dont l'activité principale est liée à l'environnement. Plus précisément, la moitié des professions vertes se retrouve dans les éco-activités : 33 % dans des établissements dont l'activité principale concerne la protection de l'environnement, 14 % dans des établissements dont l'activité porte sur la gestion des ressources naturelles. Les établissements produisant des biens et services favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles (activité périphérique) emploient environ une profession verte sur huit. Enfin, 39 % des professions vertes sont exercées dans d'autres secteurs d'activité.

Répartition des emplois dans les professions vertes et verdissantes selon les activités de l'économie verte

Activité principale de l'entreprise	Professions vertes		Professions verdissantes		Ensemble des professions	
	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %
Activités de l'économie verte	85 000	61	1 233 000	34	5 118 000	19
Eco-activités	69 000	50	772 000	21	3 857 000	14
dont : protection de l'environnement	46 000	33	311 000	9	2 723 000	10
gestion des ressources naturelles	20 000	14	330 000	9	778 000	3
activités transversales	3 000	2	131 000	4	356 000	1
Activités périphériques favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles	16 000	12	461 000	13	1 261 000	5
Autres activités	54 000	39	2 411 000	66	21 499 000	81
Total	139 000	100	3 644 000	100	26 617 000	100

Champ : Personnes résidant en France entière.

Note : Le périmètre des professions verdissantes est celui correspondant à l'estimation basse. Les effectifs sont arrondis au millier près, la somme des effectifs arrondis ne correspond pas au total (139 000). Par conséquent, la somme des pourcentages peut différer de 100 %.

Source : Insee, recensement de la population 2009 – Traitement Dares.

Les professions verdissantes sont moins présentes dans les activités liées à l'environnement que les professions vertes : environ une sur cinq est exercée dans les éco-activités, généralement dans la construction (travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation par exemple) ou l'administration publique (notamment pour les professions d'animateur socioculturel et de loisirs, de technicien des travaux publics, de jardinier). Les activités périphériques favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles concentrent plus d'une profession verdissante sur dix. En définitive, les deux tiers des professions verdissantes se retrouvent dans les autres secteurs d'activité sans lien avec l'environnement (autres activités de construction, transport, commerce, etc.).

³ Cette estimation de l'emploi dans les professions vertes n'est pas directement comparable avec l'estimation réalisée à l'aide du recensement de la population de 2008, car le recensement de la population porte sur cinq années glissantes.

Cette répartition est proche de celle de 2008. Toutefois, la répartition obtenue à l'aide du recensement de la population de 2009 ne peut pas être comparée directement à celle obtenue à l'aide du recensement de la population de 2008, le RP portant sur cinq années glissantes.

3.2- L'atelier 2 : Impacts macro-économiques et sectoriels de l'économie verte sur l'emploi

L'atelier 2 s'est réuni une fois au cours de l'année. Il a auditionné les experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le bien-être et les flux de matières afin d'envisager s'il était possible d'intégrer à une modélisation future :

- D'une part, la mesure de l'impact de la transition écologique sur l'ensemble des déterminants du bien-être (et non seulement sur l'environnement) ;
- D'autre part, la mesure de la consommation de matière d'une économie (et l'efficacité en ressources naturelles) et des pollutions qu'elle engendre et non la seule efficacité énergétique et les émissions de CO₂ que la consommation énergétique induit.

Il apparaît que les progrès accomplis dans la mesure des déterminants du bien-être ne permettent pas encore de modéliser certaines fonctions du bien-être. Mais des tentatives en ce sens existent et pourraient aboutir à un horizon relativement rapproché (en particulier sur les dimensions santé et éducation qui sont plus « avancées »). En revanche, la mesure des flux de matière d'une économie restent trop agrégée, trop peu diffusée et consensuelle au niveau international et ne permet pas d'envisager son intégration rapide à un exercice de modélisation.

3.2.1- La mesure du bonheur

Les interrogations sur les limites du PIB sont aussi anciennes que les comptes nationaux eux-mêmes. Au sortir de la seconde guerre mondiale, la perspective « welfariste » s'était déjà affrontée à une vision purement économique. Les années 1960 et 1970 ont vu fleurir des initiatives pour construire des indicateurs sociaux et environnementaux.

Si cette interrogation n'est pas nouvelle, le contexte a en revanche changé et a permis de faire émerger un consensus sur la nécessité de regarder au-delà du PIB. La Grande récession a mis en quelque sorte en cause le paradigme même du « tout économique », qui a pu être partiellement rendu responsable du déclenchement de la crise (en matière financière notamment). Après le rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi⁴ et l'adoption au même moment (septembre 2009) par la Commission européenne d'une « nouvelle méthode » pour mesurer le progrès économique, allant au-delà du PIB et incluant des indicateurs sociaux et environnementaux, la mise en œuvre pratique a pris un nouvel essor.

La mesure du bien-être

De sorte, on est passé du plaidoyer en faveur de la prise en compte d'indicateurs sociaux à la mesure. Pour mesurer le bien être des individus, il s'agit de changer de regard à plus d'un titre, ce qui implique de :

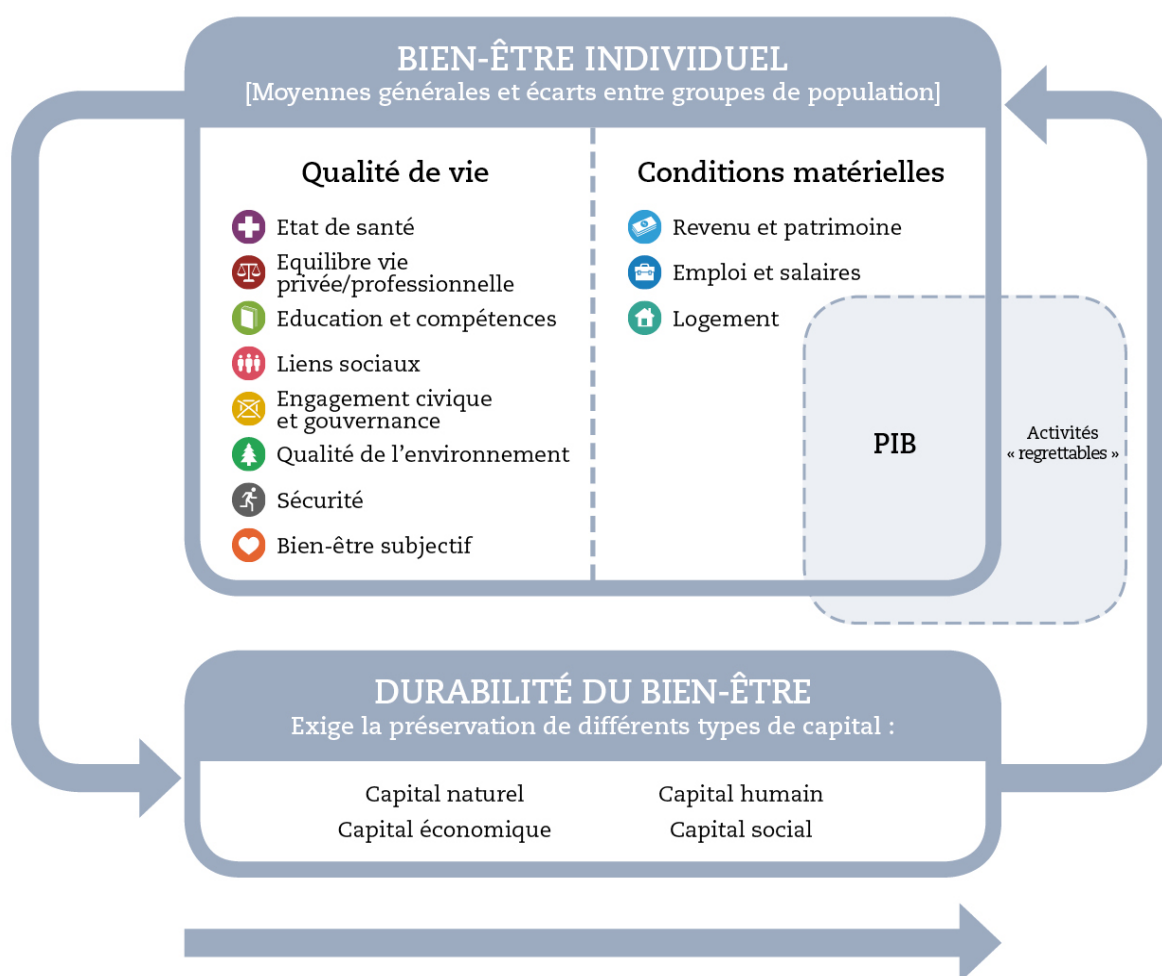
- prendre en considération d'autres agrégats macro-économiques que le PIB et s'intéresser au revenu net des ménages ;
- étendre la mesure objective du bien être à des dimensions moins matérielles que le revenu, le patrimoine, le logement, l'emploi et les salaires : santé, éducation, environnement, sécurité, équilibre vie familiale vie/professionnelle, engagement civique et liens sociaux qui sont des dimensions plus qualitatives du bien-être mais sont également mesurables par des critères objectifs (temps de travail par exemple pour l'équilibre vie familiale-vie professionnelle) ;
- corriger les moyennes par la prise en compte des inégalités dans la distribution des revenus et des autres agrégats macro-économiques (taille des ménages, aspects redistributifs, niveau d'éducation et de revenu, etc.) ;

⁴ Stiglitz, J.E., Sen, A., Fitoussi, J.P. 2009. *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, Paris.

- s'intéresser à des indicateurs de résultat et non seulement des indicateurs de moyens (taux de mortalité versus moyens financiers affectés à la santé par exemple) ;
- inclure des indicateurs subjectifs afin de mesurer des dimensions peu objectivables de la qualité de vie (relations interpersonnelles par exemple) et hiérarchiser les priorités des individus et/ou d'un collectif d'individu dans la perception de leur bien être.

Ces différentes dimensions ont été prises en compte dans l'initiative « mieux vivre » de l'OCDE (cf. graphique infra). La difficulté a été de repérer des indicateurs existants, comparables dans le temps et l'espace, prenant en compte les inégalités. Le tableau de bord issu de ces travaux présente ainsi 22 indicateurs principaux et 33 indicateurs secondaires pour comparer les pays, suivre les évolutions dans le temps et tenir compte des inégalités dans chaque dimension du bien-être (non seulement sur le revenu mais également en matière d'éducation et de santé).

Une perspective de plus long terme est nécessaire à la fois rétrospective et prospective. La dimension rétrospective devrait aboutir prochainement avec une initiative visant à mesurer le bien-être sur un siècle comme l'a fait Angus Maddison sur le revenu par habitant et celui des pays au niveau mondial. En revanche, l'analyse prospective des indicateurs de bien-être n'est pas réalisée. Or le lien entre le présent et le futur est indispensable afin d'appréhender dans quelle mesure la situation actuelle est susceptible d'améliorer ou au contraire de dégrader celle de demain et des générations qui nous succèdent.



Source : OCDE, Better Life Initiative.

Enfin, un outil interactif a été mis en place par l'OCDE qui permet à chaque utilisateur de pondérer les indicateurs de performances et donc d'établir des priorités au sein des différentes dimensions du bien-être. Bien que limité par le biais des utilisateurs d'Internet qui ne sont pas représentatifs de la

population, cet outil donne des indications intéressantes. Les résultats montrent ainsi que les différences sont moins significatives entre pays qu'entre strates d'âge (seniors). Tous les pays surpondèrent la santé, l'éducation et la qualité de vie, à l'exception du Japon où la sécurité est particulièrement valorisée.

Les déterminants du bien-être

La mesure du bien-être n'a de sens que dans la mesure où elle peut influencer les comportements et orienter les politiques publiques. Pour se faire, il est nécessaire de s'interroger sur les déterminants du bien-être dans toutes ses dimensions : quels sont les déterminants de l'espérance de vie, des performances éducatives d'un pays, mesurées par exemple par l'enquête PISA, etc. ?

En un sens, le bien-être des populations est le but ultime de toutes les politiques publiques, et la croissance économique n'est qu'un moyen à cette fin. Pour y parvenir, un cadre multidimensionnel aussi bien en ce qui concerne la mesure, l'évaluation et la stratégie doit permettre une approche intégrée des politiques publiques destinées à améliorer la qualité de la vie.

Cette multi-dimensionnalité dans la mesure s'illustre dans des jeux d'indicateurs qui permettent d'estimer les résultats des politiques publiques en termes de bien-être, de les évaluer par comparaison dans le temps, l'espace et la distribution de la population. Cette comparaison mesure en quelque sorte le chemin qui reste à parcourir voire met en lumière des objectifs différents de ceux originellement traités.

L'évaluation elle-même est multidimensionnelles. Elle vise à rechercher les déterminants du bien-être et à en élargir le spectre. Pour exemple, les résultats scolaires sont déterminés pour partie par l'origine socio-économique des individus et par la qualité du système éducatif. La carte scolaire du fait de la ségrégation urbaine peut également avoir un impact sur les performances éducatives, pas toujours systématiquement évaluée.

Évaluer les politiques publiques sur la base de l'ensemble des coûts et des bénéfices engendrés permet d'agir de manière cohérente sur tout le système et d'identifier les contradictions entre plusieurs objectifs. Pour exemple, la réduction de la protection de l'emploi peut certes induire une plus forte création d'emploi et une augmentation de revenu ; mais elle peut aussi conduire à une insécurité de l'emploi et à une dégradation de la qualité de l'emploi nuisible à la santé des travailleurs ou à leur équilibre vie familiale/vie professionnelle et dégrader *in fine* leur bien-être.

Plusieurs types d'évaluations qualitatives et quantitatives ont été explorés. En termes d'évaluations qualitatives, la mesure du bonheur national brut au Bhoutan est l'exemple le plus connu. Cet indice agrégé (9 domaines et 33 indicateurs) établit un scoring qualitatif (voir tableau ci-après) des politiques menées évaluées selon toutes les dimensions du bien-être.

Méthode de scoring de l'indice de bonheur national brut du Bhoutan

Stress			
Will increase levels of stress in the population	Do not know the effects on levels of stress in the population	Will not have any appreciable effects on levels of stress in the population	Will decrease levels of stress in the population
↓	↓	↓	↓
1	2	3	4
Negative	Uncertain	Neutral	Positive

En termes d'évaluations quantitatives, plusieurs pistes sont explorées :

- Les analyses coûts-bénéfices qui s'expriment en termes aussi bien monétaires que subjectifs (cf. Green Book britannique⁵) ;
- Les analyses visant à transformer les déterminants objectifs ou subjectifs du bien-être en équivalent revenu ou équivalent espérance de vie (Collaboration Fleurbaey et OCDE) ;
- Les élasticités estimées avec des régressions multivariées et des simulations.

⁵ http://www.hm-treasury.gov.uk/data_greenbook_news.htm

Enfin, les stratégies d'action publique doivent être multidimensionnelles pour comprendre la demande de bien-être des populations, déterminer les priorités et les ressources allouées. Deux exemples illustrent cette prise en compte.

L'Autriche a mis en place une enquête spécifique à partir des outils fournis par l'OCDE. Ces enquêtes sont destinées à approfondir les déterminants du bien-être. 11 fonctions de production (de santé, d'éducation, etc.) sont élaborées et permettent de regarder simultanément et en covariances plusieurs variables, voire de déterminer les contradictions existant entre deux fonctions du bien-être.

La Nouvelle Zélande a développé un outil pour améliorer les conditions de vie en incorporant dans toute décision publique la mesure du bien-être évaluées selon cinq dimensions : les opportunités économiques ; la soutenabilité ; l'équité ; les infrastructures sociales ; la confiance interpersonnelle et envers les institutions (i.e. la cohésion sociale).

Les indicateurs subjectifs du bien-être en France et en comparaison internationale

L'Insee dispose d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion (comparables pour les pays de l'Union européenne) à travers ses statistiques sur les ressources et conditions de vie (enquête SRCV). Ces enquêtes ont été réaménagées pour prendre en considération tous les thèmes relatifs aux conditions de vie initialement présents dans les anciennes enquêtes EPCV (enquêtes permanentes sur les conditions de vie) et remplacer les données d'enquête par des sources administratives pour établir des données objectives. Pour mesurer le bien-être subjectif, des questions ont été introduites sur l'appréciation subjective que les individus font de leur vie en général, ainsi que l'appréciation pour certains aspects particuliers (loisirs, relations avec les proches, logement, travail). Ces indicateurs subjectifs sur la qualité de vie sont diffusés dans les publications annuelles, Portrait social de la France (Insee Référence).

Les indicateurs subjectifs du bien-être montrent à l'échelle internationale, et celle de la seule France, que les liens sociaux et la qualité du travail sont les facteurs déterminants du bien-être subjectif, bien plus que le revenu. Symétriquement, ce qui est le plus mal vécu et dont les individus se relèvent le plus mal c'est le chômage, non pas seulement en termes de perte de revenu mais comme perte de socialisation. Ces enquêtes montrent aussi des groupes d'individus qui cumulent les difficultés objectives et subjectives.

3.2.2- La mesure des flux de matière

Comment mesure-t-on la consommation de matière d'une économie et quel est le consensus international sur la mesure ?

On mesure les flux de matière d'une économie en comptabilisant les matières extraites, importées, exportées et retournées à la terre sous forme de déchets ou autre. On en déduit une consommation apparente de matière, qui est en quelque sorte une somme de « terres ». En ce sens, il n'existe pas d'équivalent monétaire de cette consommation de matière. Les flux cachés (importations) ou inutilisés (ce qui a été consommé sur place pour l'extraction par exemple) sont affectés d'un coefficient en termes d'équivalent en matière première. L'idée originelle était ainsi de mesurer les flux entrants et sortants et d'avoir une idée de la base matérielle de l'économie.

Toutes les ressources naturelles sont comptabilisées, y compris l'énergie, qu'elles soient renouvelables ou non, qu'elles soient à l'état solide, liquide ou gazeux. En revanche, l'eau et l'air ne sont comptabilisées (*a fortiori* le soleil). De ce fait, les énergies renouvelables ne sont pas comptabilisées.

Quelles sont les principales évolutions passées ?

On observe un faible découplage de la consommation de matière et de la croissance, en particulier si l'on exclut les progrès de l'efficacité énergétique. Les seuls progrès constatés sont liés à la modification de la composition des économies dans lesquels les services s'accroissent au détriment de l'agriculture (dans les économies émergentes) et de l'industrie (dans les économies avancées). De ce fait, il est difficile de comparer les indicateurs agrégés qui dépendent fortement de la composition structurelle des économies (le Canada par exemple est un grand producteur de ressources naturelles).

Néanmoins, le consensus international sur la productivité des matières a connu des avancées sensibles. Le Japon a ainsi lancé une initiative en 2003 au G8 dite des 3R (réduire, réutiliser et recycler) qui ont conduit à deux recommandations du Conseil de l'OCDE :

- L'une à visée scientifique destinée à développer les données et les outils de mesure ;
- L'autre à visée politique destinée à promouvoir les politiques en faveur de l'amélioration de la productivité des ressources.

L'Europe a, quant à elle, adoptée une collecte commune d'information par Eurostat, à travers un questionnaire sur les flux de matières adressé aux pays membres. Chaque Etat communautaire est dans l'obligation de renseigner un rapport annuel sur les flux de matière, les émissions atmosphériques et les taxes environnementales.

Comment projeter ces tendances dans le futur ?

La mesure non monétaire des flux de matière rend difficile son incorporation dans un modèle macro-économique. De même, l'absence de ventilation sectorielle de ces flux ne permet pas de les utiliser dans un modèle macro-sectoriel. L'Allemagne est le pays le plus avancé en la matière : un tableau entrée sortie permet de ventiler par secteurs la consommation de matière mais n'établit pas de substitutions entre industries.

Deux problèmes distincts se posent à cet égard : la comptabilité des émissions polluantes issues de la consommation de matière et celle des ressources naturelles. Pour calculer les émissions polluantes, un peu sur le modèle des émissions de CO₂, il serait possible d'utiliser les analyses de cycle de vie mais qui sont lourdes à gérer. Mais elle serait seule à-même de tenir compte des matières premières recyclées qui sont réinjectées dans l'économie.

Pour la comptabilité de matière, il serait nécessaire de calculer un indice des stocks de ressources naturelles en termes monétaire, pour établir une valeur de ce stock. Projeter cette valeur dans le temps nécessiterait d'intégrer dans la productivité multifactorielle celle de l'environnement.

Il serait sans doute possible de faire l'exercice non pour l'ensemble des ressources naturelles mais pour les métaux et les minéraux industriels sur lesquels on dispose de nombreux éléments d'analyse, l'énergie étant bien traitée par ailleurs.

3.3- L'atelier 3 : Métiers, marché du travail, formations

L'atelier 3 s'est réuni huit fois cette année ; quatre réunions ont été dédiées aux échanges avec les représentants des branches professionnelles.

Les travaux sur la finalisation de la classification et des justifications des 58 codes Rome caractérisant les métiers verts et verdissants ont été poursuivis avec la consultation des représentants des branches professionnelles, ainsi que la caractérisation du marché du travail de ces métiers.

Avertissement : Les rencontres avec les représentants des branches ont débuté à l'automne 2012. Les premières réunions ont donné lieu à quelques modifications de la liste des métiers verts et verdissants. Cependant, compte-tenu du nombre important de branches professionnelles et par conséquent de réunions à prévoir, les changements sur la liste des métiers verts et verdissants ne seront pris en compte que dans la liste 2013. De fait, la liste des métiers verts et verdissants en 2012 est celle du 30 novembre 2011. La stabilisation du périmètre sur 2012 permet notamment de poursuivre le suivi statistique des actifs en emploi occupant une profession verte ou verdissante.

3.3.1- L'identification des métiers verts et verdissants

Pour rappel, l'identification des métiers verts et verdissants a été réalisée, à dire d'experts, à partir du répertoire opérationnel des métiers et emplois (Rome) géré par Pôle emploi.

Les codes Rome caractérisant les métiers verts et verdissants

La liste des métiers verts et verdissants considérée en 2012 est la même que celle figurant dans le rapport d'activité 2011, datée du 30 novembre 2011 (cf. Avertissement ci-dessus).

11 codes Rome verts et 47 verdissants définissent les métiers de l'économie verte en 2012.

Liste des codes Rome verts et verdissants identifiant les métiers verts et verdissants

Code ROME V3	
A1202 Entretien des espaces naturels	vert
A1204 Protection du patrimoine naturel	Vert
F1613 Travaux d'étanchéité et d'isolation	Vert
H1302 Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels	Vert
H1303 Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel	Vert
I1503 Intervention en milieux et produits nocifs	Vert
K2301 Distribution et assainissement d'eau	Vert
K2302 Management et inspection en environnement urbain	Vert
K2303 Nettoyage des espaces urbains	Vert
K2304 Revalorisation de produits industriels	Vert
K2306 Supervision d'exploitation éco-industrielle	Vert
A1203 Entretien des espaces verts	Verdissant
A1205 Sylviculture	Verdissant
A1301 Conseil et assistance technique en agriculture	Verdissant
A1303 Ingénierie en agriculture et environnement naturel	Verdissant
F1101 Architecture du BTP	Verdissant
F1103 Contrôle et diagnostic technique du bâtiment	Verdissant
F1105 Études géologiques	Verdissant
F1106 Ingénierie et études du BTP	Verdissant
F1201 Conduite de travaux du BTP	Verdissant
F1202 Direction de chantier du BTP	Verdissant
F1501 Montage de structures et de charpentes bois	Verdissant
F1503 Réalisation - installation d'ossatures bois	Verdissant
F1602 Électricité bâtiment	Verdissant
F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	Verdissant
F1604 Montage d'agencements	Verdissant
F1607 Pose de fermetures menuisées	Verdissant
F1610 Pose et restauration de couvertures	Verdissant
F1611 Réalisation et restauration de façades	Verdissant
F1703 Maçonnerie	Verdissant
G1102 Promotion du tourisme local	Verdissant
G1201 Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	Verdissant
G1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques	Verdissant
G1203 Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	Verdissant
H1204 Design industriel	Verdissant

H1206 Management et ingénierie études, recherche et développement industriel	Verdissant
H1501 Direction de laboratoire d'analyse industrielle	Verdissant
H1503 Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle	Verdissant
I1101 Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti	Verdissant
I1103 Supervision d'entretien et gestion de véhicules	Verdissant
I1306 Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air	Verdissant
I1308 Maintenance d'installation de chauffage	Verdissant
I1604 Mécanique automobile	Verdissant
K1802 Développement Local	Verdissant
K2305 Salubrité et traitement de nuisibles	Verdissant
K2402 Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant	Verdissant
M1101 Achats	Verdissant
M1102 direction des achats	Verdissant
M1809 Information météorologique	Verdissant
N1201 Affrètement Transport	Verdissant
N1301 Conception et organisation de la chaîne logistique	Verdissant
N1302 Direction de site logistique	Verdissant
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	Verdissant
N4102 Conduite de transport de particuliers	Verdissant
N4103 Conduite de transport en commun sur route	Verdissant
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	Verdissant
N4201 Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	Verdissant
N4202 Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	Verdissant

Source : ©Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, 30 novembre 2011.

Chaque code Rome rassemble des appellations (voir encadré ci-dessous). Lorsqu'un code Rome est classé en vert ou verdissant, l'ensemble des appellations ne sont pas systématiquement classées comme telles. Il se peut que certaines appellations soient faiblement impactées par l'évolution des gestes professionnels et des compétences intégrant les problématiques environnementales.

Le nombre d'appellations vertes et verdissantes est appelé à évoluer au fur et à mesure des dépôts d'offres d'emploi par les entreprises (cf. voir encadré ci-dessous). Pour chaque nouvelle appellation créée, l'atelier 3 s'attache à la catégoriser (verte, verdissante, faiblement impactée).

Le répertoire opérationnel des métiers et emplois (Rome)

La nomenclature utilisée pour identifier les métiers verts et verdissants est le Rome, référentiel conçu par Pôle emploi et validé par les branches professionnelles. Il présente l'ensemble des métiers regroupés en 531 fiches, organisées par domaines professionnels (une centaine).

Chaque code Rome rassemble des appellations, à savoir les intitulés les plus représentatifs de l'emploi/métier et les plus couramment utilisés par les employeurs et/ou les demandeurs d'emploi (plus de 11 000 appellations sont recensées).

Le Rome a une finalité opérationnelle. Il permet de quantifier et de caractériser les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et les offres d'emploi collectées par Pôle emploi. Il évolue quatre fois par an au niveau des descriptions des activités/compétences mais aussi des appellations. En

conséquence, les nouvelles appellations sont actualisées pour les Rome verts et verdissants une fois par an.

Pôle emploi utilise le référentiel Rome dans sa troisième version (V3) depuis le 14 décembre 2009.

Les rencontres avec les représentants des branches professionnelles

L'atelier 3 a lancé une série d'échanges, sur le dernier trimestre 2012, avec les branches professionnelles (organisations professionnelles, observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ), OPCA...) afin que ces derniers se reconnaissent dans la liste des métiers verts et verdissants définie par l'observatoire. *In fine*, il s'agit d'asseoir cette liste, de la rendre plus lisible et de la communiquer à un plus large public.

Pour rappel, pour aider à l'identification des branches professionnelles à consulter, l'atelier 3 avait regroupé, en 2011, les codes Rome de l'économie verte selon 9 catégories :

- Achats
- Agriculture et sylviculture
- Bâtiment avec 3 sous-catégories : Conception et contrôle, Construction et rénovation, Equipement et maintenance
- Connaissance et recherche
- Eau, Assainissement, Déchets et Air
- Entretien et protection des espaces verts et naturels
- Industrie, Conception, Maintenance, HSE
- Tourisme, Animation, Développement local
- Transport avec 2 sous-catégories : Conduite, Logistique

Les représentants des branches professionnelles rencontrés sur le dernier trimestre 2012 sont ceux :

- du transport-logistique (OPCA Transport, FNTR, CPNE) ;
- du bâtiment (ONTSBTP, CAPEB, FFB, Constructys Opca Construction) ;
- de l'agriculture, sylviculture, espaces verts (UNEP, FNEEDT, Mouvement des entrepreneurs de services agricoles, forestiers et ruraux, FAFSEA, Coopératives de France, UNIPHOR) ;
- de l'animation, tourisme, hôtellerie-restauration (Conseil national des employeurs associatifs – CNEA-, Syndicat national des espaces de Loisirs -SNECMAC-, AGEFOS PME).

Pour chaque filière professionnelle rencontrée, les métiers associés, caractérisés comme verts ou verdissants, ont été présentés, ainsi que les éléments de justification de prise en compte de ces métiers. Ces réunions ont permis de recueillir les réactions des représentants des branches face aux choix opérés par l'atelier 3, d'échanger sur les évolutions des métiers constatées dans la filière considérée, de valider les justifications fournies par l'atelier 3, voire de les compléter.

L'exercice se poursuivra en 2013.

Les modifications issues des rencontres 2012 et 2013 seront formalisées dans la liste des métiers verts et verdissants en fin d'année 2013.

Avertissement : Etant donné le caractère encore provisoire des justifications associées aux métiers verts et verdissants, ces dernières ne figurent pas en annexe du rapport. Elles seront diffusées en 2013, dans une version aboutie, en même temps que la liste des métiers verts et verdissants intégrant les changements demandés par les représentants des branches professionnelles.

3.3.2- Le dénombrement des emplois⁶

L'utilisation du Rome pour l'identification des métiers verts et verdissants ne permet pas de quantifier le nombre d'emplois associés.

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) a donc été utilisée pour chiffrer le nombre d'actifs en emploi par profession.

Pour rappel, la méthodologie retenue au sein de l'observatoire pour identifier les professions vertes et verdissantes dans la nomenclature des PCS en vue d'une quantification se décompose comme suit :

1. Partir de la liste des codes métiers identifiés comme verts (ou verdissants) dans le Rome.
2. Établir la correspondance entre le Rome et la nomenclature des PCS, en s'appuyant sur la nomenclature des familles professionnelles de la Dares.
3. Affiner la liste des professions vertes (ou verdissantes) identifiées à l'étape précédente par avis d'experts.

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles permet de classer la population en emploi selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut. À son niveau le plus fin, elle distingue 486 professions.

La refonte de la nomenclature des PCS en 2003 a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en séparer d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers (dans l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple) ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique). Ainsi, par rapport à la précédente version datant de 1982, la nomenclature des PCS distingue désormais les métiers de cadres ou techniciens de l'environnement de ceux de l'agriculture ; les conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères des autres conducteurs routiers ; les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets des nettoyeurs de locaux.

La nomenclature des familles professionnelles

La nomenclature des familles professionnelles, mise au point par la Dares, permet d'analyser pour un même métier les données sur les offres et les demandes d'emploi recueillies par Pôle emploi, classées selon le Rome, et les données sur l'emploi classées selon la nomenclature des PCS.

La nomenclature des familles professionnelles de 2009 comprend trois niveaux d'agrégation. Son niveau le plus fin (en 225 familles professionnelles détaillées) reste trop agrégé pour identifier avec précision des familles de professions vertes ou verdissantes. En revanche, cette nomenclature est utilisée ici pour établir la correspondance entre le Rome et la nomenclature des PCS.

A partir de la liste des métiers verts et verdissants datée du 30 novembre 2011, 9 professions ont été identifiées comme vertes dans la PCS, entre 63 et 73 comme verdissantes. Cette liste sera mise à jour en 2013 suite à l'évolution du périmètre des métiers verts et verdissants issue des échanges avec les représentants des branches professionnelles.

⁶ Les travaux de dénombrement concernent en réalité l'atelier 1. Or, la méthodologie étant fortement liée à celle d'identification des métiers verts/verdissants, le choix a été fait d'intégrer cette partie dans les travaux de l'atelier 3.

Les professions vertes

L'emploi dans les professions vertes est estimé à 139 000 en 2009.

La source de données utilisée pour caractériser les professions vertes (et verdissantes) et chiffrer l'emploi est le recensement de la population (RP) de l'Insee.

Avertissement : pour des raisons méthodologiques propres au RP, les évolutions d'emploi depuis 2007 ne sont pas réalisables⁷.

Les 9 professions vertes identifiées dans la nomenclature des PCS, sur la base de la liste des codes Rome verts et verdissants du 30 novembre 2011, sont les suivantes :

- 386d - Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
- 387f - Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
- 477d - Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions
- 485a - Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
- 533b - Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
- 625h - Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)
- 628e - Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
- 644a - Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
- 684b - Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets.

Les professions verdissantes

Entre 66 et 73 professions sont identifiées comme verdissantes dans la PCS à partir des métiers verdissants identifiés dans le Rome (voir annexe 4). Elles représentent de l'ordre de **3,6 millions (estimation basse) à environ 4,1 millions d'emplois (estimation haute) en 2009.**

L'observatoire a considéré deux estimations du nombre de personnes exerçant une profession verdissante. En effet, la nomenclature des PCS classe certaines professions en fonction de la catégorie des agents ou de la taille de l'entreprise. Cette classification ne permet pas d'isoler, parmi ces professions, celles dont les gestes ou les compétences sont amenées à évoluer pour intégrer la dimension environnementale. Il s'agit notamment de certaines professions de la fonction publique et de certaines professions commerciales. Ces dernières sont prises en compte uniquement dans l'estimation haute.

Les professions verdissantes se rattachent aux 9 catégories de Rome présentées en page 20.

Ces estimations sont à prendre avec beaucoup de précaution. D'une part, la correspondance avec les Rome n'est pas parfaite : à un code Rome ne correspond pas forcément une seule PCS, la nomenclature des PCS étant plus large. Pour certains codes Rome, aucune PCS suffisamment proche n'a pu être identifiée. De plus, il est également rarement possible de déterminer avec précision les pratiques réelles d'exercice d'un métier, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. De ce fait, une profession est classée « verdissante » dès lors que le code Rome le plus proche est classé comme tel. Les personnes exerçant ces professions sont potentiellement toutes concernées par l'adaptation des gestes et compétences, mais à des degrés divers, quelquefois marginaux. **Malgré les travaux d'approfondissement de l'atelier 3, les chiffres d'emploi n'ont pu être affinés en fonction de la part de la profession amenée à évoluer.**

En raison de la difficulté à estimer le degré de verdissement de chaque profession, l'emploi total de chaque profession verdissante a été considéré. L'emploi dans les professions verdissantes est donc surestimé.

⁷ Le recensement de la population porte sur cinq années glissantes.

Il est important de souligner la limite de la nomenclature des PCS due à la construction même de cette nomenclature. A son niveau le plus fin, la PCS distingue 486 professions. Elle a évolué en 2003 pour tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers, notamment dans l'environnement. Pour autant, ces améliorations ne sont pas suffisantes pour refléter complètement l'évolution des métiers liés à l'économie verte. **La liste des professions vertes est par conséquent non exhaustive. Il en est de même pour les professions verdissantes pour lesquelles s'ajoute la surestimation de l'emploi lié à la difficulté d'estimer leur part verdissante.**

3.3.3- Le marché du travail des métiers verts et verdissants

En 2012, les employeurs ont déposé à Pôle emploi près de 392 500 offres d'emploi sur les métiers de l'économie verte, représentant 13% des offres d'emploi totales collectées par l'opérateur : 33 900 offres d'emploi sur les métiers verts, 358 500 sur les métiers verdissants.

En moyenne, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C⁸ et recherchant un emploi dans les métiers verts et verdissants était de 645 700 en 2012, soit environ 13,7% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Parmi eux, en moyenne 37 000 recherchaient un emploi dans les métiers verts, et 608 700 dans les métiers verdissants.

Avertissement : pour des questions de champs, les chiffres de l'année 2010 présentés ici diffèrent de ceux figurant dans le rapport 2011. En effet, dans le rapport précédent, le champ des métiers de l'économie verte portait uniquement sur les offres et demandes associées aux seules appellations vertes ou verdissantes au sein de chaque Rome ; tandis que dans le tableau ci-dessous, ont été comptabilisées les offres et demandes associées aux codes Rome verts ou verdissants, dans leur ensemble. Le code Rome représentant une maille plus large que l'appellation, les chiffres présentés ici sont supérieurs à ceux apparaissant dans le dernier rapport

Evolution des offres et demandes d'emploi sur les métiers de l'économie verte depuis 2010

Catégories de ROME	2010		2011		2012	
	Demandeurs d'emploi en fin de mois ¹	Offres collectées ²	Demandeurs d'emploi en fin de mois ¹	Offres collectées ²	Demandeurs d'emploi en fin de mois ¹	Offres collectées ²
Verts	34 513	33 434	35 228	34 136	37 032	33 945
Verdissants	532 683	392 140	558 751	411 593	608 678	358 529
Total (verts + verdissants)	567 196	425 574	593 979	445 729	645 710	392 474
Ensemble codes ROME	4 196 308	3 264 100	4 389 033	3 434 900	4 711 850	3 026 700
(ROME verts ou verdissants)/ (Ensemble des codes ROME)	13,5%	13,0%	13,5%	13,0%	13,7%	13,0%

Champ: France entière. Données brutes.

Note 1: Pour chaque année donnée, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois est comptabilisé en moyenne annuelle.

Note 2: Pour chaque année donnée, le nombre d'offres d'emploi collectées est le cumul sur 12 mois des offres d'emploi collectées mensuellement.

Avertissement : Les offres collectées mesurent des flux d'offres déposées. Les demandeurs d'emploi en fin de mois mesurent un effectif de demandeurs d'emploi présents sur les listes à une date donnée. Les deux concepts ne sont donc pas directement comparables.

Lecture : En 2010, en moyenne 4 196 308 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi en fin de mois en catégories A, B ou C. 13,5% d'entre eux recherchaient un emploi dans un métier (au sens du ROME) vert ou verdissant.

Source: Statistiques du marché du travail, Dares - Pôle emploi.

⁸ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en catégories statistiques selon la pratique d'une activité réduite au cours du mois écoulé, sa durée, ainsi que selon l'obligation ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Les catégories A, B, C regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois écoulé.

3.3.4- Les recrutements et la mobilité

Une des missions de l'atelier 3 est de caractériser les recrutements et la mobilité associés aux métiers verts et verdissants. Or, les travaux n'ont pas pu être lancés en 2012. Ils sont repoussés sur l'exercice 2013.

3.3.5- L'offre de formation : un nouvel atelier spécialement dédié

Les travaux de l'atelier 3 sur l'identification de l'offre de formations des métiers verts et verdissants se sont heurtés aux limites des nomenclatures de formation et à la difficulté d'identifier/centraliser les sources de données. Ces points ont déjà été évoqués dans le rapport d'activité 2011 de l'observatoire.

Le choix s'est porté sur la création d'un cinquième atelier spécialement dédié à la question des formations et de la relation emploi-formation. Cette décision a été actée en comité de pilotage le 13 septembre 2012. Toutefois, cet atelier ne sera opérationnel qu'à compter de 2013.

3.4- L'atelier 4 : observations et diagnostics régionaux

Créé fin 2010, cet atelier a été mis en place pour :

- partager l'information sur le plan métiers dans l'économie verte, les travaux de l'observatoire national et les observations et diagnostics en régions ;
- partager des travaux ou réflexions communs au sein de l'atelier 4 ; échanger des idées et bonnes pratiques ;
- viser l'agrégation et la comparabilité des travaux régionaux au niveau national par l'utilisation des mêmes outils et méthodes ;
- faire écho chaque fois qu'utile aux travaux de l'atelier 4 et de l'observatoire national en régions pour mieux faire connaître les ambitions et le déroulement du plan métiers dans l'économie verte.

Il rassemble les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref), des représentants de l'expérimentation Ademe – Alliance Villes Emploi, des représentants des trois autres ateliers et depuis 2012, les représentants des DREAL, en particulier ceux des quatre régions expérimentales : Alsace, Nord - Pas-de-Calais, Corse et La Réunion.

L'atelier 4 s'est réuni une fois en 2012 pour faire notamment un point d'avancement des projets et des initiatives menées en régions.

3.4.1- Le suivi des travaux en régions sur l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte

Les Oref ont présenté les travaux menés par certains d'entre eux sur les métiers dans l'économie verte. Leur constat est que :

- l'harmonisation des méthodes et des périmètres n'est pas faite et les travaux nationaux de l'observatoire devront permettre de la faire progresser ;
- les Oref n'ont pas tous été associés à la préparation des contrats de plan régionaux de développement de la formation professionnelle (CPRDFP) qui devaient être signés en 2011 ;
- lorsqu'ils l'ont été, ils n'ont pas reçu systématiquement de commande de diagnostics sur les mutations des métiers liées au développement durable ou sur les filières vertes ;

- plutôt en relation avec les DIRECCTE, ils sont désireux de contacts plus formalisés avec les DREAL ;
- ils ont participé à l'expérimentation Ademe-AVE sur les 33 bassins d'emploi. Cette expérimentation portait majoritairement sur les métiers du bâtiment (efficacité énergétique, énergies renouvelables...) et était ouverte dans certains bassins d'emploi à d'autres filières concernées par le Grenelle de l'environnement, comme par exemple celles de l'assainissement-déchets, de l'agriculture, de la forêt-bois construction, de l'automobile-mobilité décarbonée, des métiers de la mer, des biocarburants-biomasse (Pour en savoir plus: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-experimentation-Maisons-de-l.html>).

3.4.2- Les échanges sur la méthode de « régionalisation » des emplois réalisée par l'observatoire au niveau national

Le suivi statistique de l'emploi dans les éco-activités au niveau local

La méthode de « régionalisation » des emplois dans les éco-activités, à propos de laquelle les Oref ont exprimé de fortes attentes, a été présentée aux régions (voir présentation p. 11).

L'objectif est :

- d'offrir à terme au réseau des Carif Oref un outil statistique qui leur permette de faire leur propre estimation de l'emploi dans les éco-activités au niveau régional, en leur communiquant une méthodologie ;
- de faciliter la mise à disposition des données produites, en s'appuyant sur le réseau des services statistiques des Dreal.

Par la suite, une procédure « ad hoc » devra être mise en place, en lien avec le conseil national de l'information statistique (Cnis), pour permettre aux Carif Oref d'avoir accès à des données couvertes par le secret statistique, puisque celles utilisées par la méthode de régionalisation (issues des enquêtes annuelles de production –EAP- et du fichier « connaissance locale de l'appareil productif » - CLAP) ne sont pas des données publiques.

Le suivi des emplois « verts » et « verdissants » au niveau local (par métier)

La méthode de « régionalisation » des emplois dans les métiers verts et verdissants a été expertisée par le PSAR de Lille (voir présentation p.12).

L'objectif est de disposer, à partir des PCS définies comme « vertes » et « verdissantes », de données chiffrées au niveau régional, départemental voire des bassins d'emploi, sur le nombre d'actifs dans les métiers « verts » et « verdissants » (hors Corse). Les Dreal Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, PACA, Ile-de-France ont été sollicitées. Un premier aperçu du chiffre est disponible par région.

Le PSAR de Lille met déjà à disposition des régions des outils d'analyse, en particulier pour les Dreal sur les aspects déplacement, mobilité, et pour les Oref sur les aspects emploi-formation.

3.4.3- L'appropriation des résultats nationaux par les régions

Quelques exemples de travaux régionaux, publiés en 20102, rendent compte de l'appropriation par les régions des périmètres et méthodologie mis en place au niveau national par l'observatoire :

- Carif-Oref Auvergne, 2012. Les métiers de la croissance verte en Auvergne. Un premier état des lieux. 15 p.
- Insee/Défi métiers, 2012. « 766 000 personnes exercent une profession verte ou potentiellement verdissante en Île-de-France », *Faits et chiffres*, n°297, 3 p.

- Orefq Lorraine, 2012. « Les professions de l'économie verte en Lorraine », 15 p.

Un tableau de bord sur les métiers de l'économie verte en Lorraine a également été mis en ligne : <http://www.orefq.fr/tbecouverte/fiches.php>

- Observatoire régional des métiers (ORM) PACA, 2012. « Economie verte : quelle déclinaison en PACA ? ». Le document est disponible depuis l'extranet de l'observatoire, rubrique « Atelier 4 ».
- ORM PACA, 2012. « Anticiper les opportunités d'emploi pour les femmes au sein de l'économie verte », document de synthèse. Il s'agit d'un projet porté par l'Agence régionale de l'environnement de PACA (ARPE), en partenariat avec l'Institut régional de formations à l'environnement et au développement durable (Irfedd). Ce document est disponible depuis l'extranet de l'observatoire, rubrique « Atelier 4 ».

3.4.4- Les outils à disposition de l'atelier 4

Le tableau d'avancement

Les travaux régionaux sur les métiers de l'économie verte sont suivis dans un tableau d'avancement, consultable à partir de l'extranet de l'observatoire. Il est joint au rapport d'activité (voir annexe 4).

L'extranet de l'observatoire

L'extranet est un outil de mise à disposition des informations, en provenance des régions ou du niveau national. En plus des comptes-rendus de réunions, les documents réalisés par les régions sur l'économie verte sont consultables.

L'espace de travail partagé

Parallèlement à l'extranet, un espace de travail collaboratif a été mis en place. Il a vocation à être utilisé uniquement par les membres de l'atelier 4 souhaitant partager des documents de travail, des fichiers de données (non diffusables) et d'échanger sur le contenu et les méthodes avec l'observatoire. L'espace fonctionne comme un forum : chaque membre peut commenter les documents mis en ligne.

3.5- Le Comité national de pilotage

Le Comité national de pilotage de l'observatoire s'est réuni deux fois cette année.

La première réunion a été consacrée au bilan des travaux sur l'année 2011.

La deuxième a permis à l'ensemble des ateliers de présenter l'avancement de leurs travaux et les résultats obtenus sur 2012. Le Comité de pilotage est tenu de valider les travaux, à défaut de les orienter.

Le rapport d'activité 2012 est présenté pour validation au comité de pilotage du 18 janvier 2013.

3.6- La diffusion des travaux

3.6.1- Publication

Les travaux de l'observatoire n'ont pas donné lieu à de publication propre en 2012. Ceci étant, divers organismes, appartenant à l'observatoire, ont utilisé les résultats publiés jusqu'alors pour réaliser leur propre analyse. Il s'agit, en l'occurrence, de :

- l'étude de la Dares et du SOeS sur les professions vertes et verdissantes : Dares/SOeS, 2012. « Les professions de l'économie verte : typologie et caractéristiques », *Dares Analyses*, 13 p.
- du dossier « emplois verts, croissance verte » rédigé par le SOeS et l'Insee dans le cadre de la publication de l'Insee : Insee, 2012. « L'économie française, Edition 2012 », *Insee Références*, pp. 87-104.
- l'étude de la relation formation-emploi par le SOeS à partir des résultats de l'enquête « Génération 2007 » du Céreq, qui porte sur l'insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales, et de la liste des professions vertes et verdissantes identifiée par l'observatoire : SOeS, 2012. « L'insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales en 2007 », *Etudes&documents*, n°69, 32 p.

3.6.2- Internet

Un contenu dédié à l'observatoire est en ligne sur le site Internet du ministère chargé de l'Ecologie depuis 2010. L'observatoire est présenté en quelques lignes ; le texte fondateur incluant les missions et le programme de travail y figure, ainsi que les rapports d'activité et la publication « Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte ».

L'ensemble des éléments est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Développement durable » > « Les dossiers transversaux » > « Les métiers de l'économie verte ».

Son alimentation est assurée par le SOeS.

3.6.3- Extranet

Un extranet dédié à l'observatoire est en place depuis 2010 afin de mettre à disposition de tous les partenaires les travaux des ateliers (documents de travail, comptes-rendus...). Il est accessible via l'extranet du CGDD.

Adresse du site : <http://extranet.cgdd.developpement-durable.gouv.fr>

Sa gestion et son alimentation sont assurées par le SOeS.

Annexe 1 : Définitions et périmètres

Emplois, activités des entreprises et métiers de l'économie verte

Le qualificatif de « vert » est utilisé de façon générique, pour des activités d'entreprise ou pour des métiers individuels. Il concerne des périmètres plus ou moins étendus.

Les emplois de l'économie verte peuvent être appréhendés par deux approches :

- par l'activité des entreprises qui modifient les processus techniques de fabrication et les moyens nécessaires à une bonne utilisation des ressources. L'emploi ainsi défini concerne le nombre de salariés travaillant dans ces entreprises ;
- par les métiers des personnes actives. L'identification repose notamment sur les qualifications des actifs, les compétences particulières mobilisées ou à acquérir en vue de l'adaptation aux transformations des activités des entreprises.

Ces deux approches fournissent des périmètres distincts.

Les classements opérés conduisent à intégrer des métiers sans spécificité environnementale (secrétaire, comptable...) dans les activités « vertes » et à repérer des métiers « verts » et des emplois en dehors des activités identifiées comme « vertes ».

Eco-activités

Activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Il s'agit du périmètre de référence établi au niveau d'Eurostat pour le suivi de long terme des emplois « verts » et les comparaisons internationales (cf. Etudes et document - CGDD/SOeS - n°10).

Activités de l'économie verte

Ensemble comprenant les éco-activités et leur extension à l'ensemble des biens et services favorables à une meilleure qualité environnementale (exemples : chaudière à condensation, lampe fluo compacte...). Les activités référencées dans le Grenelle de l'environnement sont incluses dans cette extension, avec les produits liés à l'efficacité énergétique dans la construction et les transports. Le périmètre ainsi établi ne comprend pas la production électronucléaire, mais il est très proche de la définition de la « green industry » de l'OCDE. Ce périmètre est appelé à évoluer avec les changements technologiques et les nouveaux produits.

Métiers « verts » ou professions « vertes »

Métiers dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement. Ils sont identifiés à dire d'experts dans le répertoire opérationnel des métiers (ROME V3) d'une part, puis dans la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles (PCS).

Métiers « verdissants » ou professions « verdissantes »

Métiers dont la finalité n'est pas environnementale qui intègrent de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier. Ces métiers, identifiés par un groupe d'expert dans le répertoire opérationnel des métiers (ROME V3) et dans la nomenclature des PCS, ont vocation à s'étendre.

Emplois de l'économie verte

Nombre d'emplois, estimés en équivalent temps plein, pour les activités de l'économie verte (source : SOeS).

Emplois dans les professions vertes ou verdissantes

Nombre d'actifs en emplois ou nombre de postes observés à une date donnée dans les professions « vertes » ou « verdissantes » issues de la nomenclature des PCS (sources Insee : Enquête emploi, enquêtes de recensement).

Offres ou demandes d'emploi pour les métiers verts ou verdissants

Nombre d'offres ou de demandes d'emploi enregistrées sur une période donnée, ou observées à une date donnée, pour les métiers répertoriés comme « verts » ou « verdissants » dans le ROME V3 (source : Pôle emploi).

Annexe 2 : Liste des produits de l'économie verte par domaine avec les secteurs et les branches de rattachement

La liste des produits de l'économie verte est identique à celle de 2011. Des correctifs ont toutefois été apportés sur les codes NAF. Ils apparaissent en gras dans le tableau.

A) Eco-activités

A1. Protection de l'environnement

Contrôle de la pollution de l'air			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Services</i>	
743A	71.20A	Contrôle technique auto (air)	GN25
900(E+G)	38.2	des producteurs non spécialisés (coûts internes ⁹)	GN34
		<i>Produits industriels</i>	
292F	28.25Z	Dépoussiéreurs, filtres	GE24
332B	26.51B	Instruments de mesure et contrôle	GE35
343Z	29.32Z	Parties d'échappement (pot catalytiques,...)	GD02
341Z	29.10Z	Voiture électrique	GD01

Gestion des eaux usées			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Services de collecte et traitement des eaux usées</i>	
410Z+900A	37.00Z	des producteurs spécialisés privés	GG22
900A	37.00Z	des producteurs spécialisés publics	GN34
900A	37.00Z	des producteurs non spécialisés (coûts internes)	GN34

⁹ Les coûts internes regroupent les coûts d'entretien, de maintenance des installations dédiés à la protection de l'environnement ainsi que les analyses effectuées pour la protection de l'environnement.

		<i>Produits industriels</i>	
246L	20.59Z	Carbone actif	GF43
291B	28.13Z	Pompes d'assainissement	GE23
292M	28.29B	Filtres, purificateurs	GE24
252A	22.21Z	tubes et tuyaux (hors confidentiel)	GF46
266A	23.61Z	tuyaux en bétons	GF14
272A	24.51Z	tuyauterie en fonte	GF51
287Q	25.99B	grilles d'égout et trappes de regard	GF55
252H	22.29A	paniers et articles similaires en plastique	GF46
287Q	25.99B	paniers et articles similaires en acier	GF55
		<i>Construction</i>	
452U	42.21Z	Fosses septiques	GH02
452E	42.21Z	Réseaux d'assainissement	GH02
452U	42.21Z	Stations d'épuration	GH02

Gestion des déchets (y.c. nettoyage rues)			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Services de collecte et traitement des déchets</i>	
900B	38.11Z 38.21Z	des producteurs spécialisés privés DM	GN34
900 (E+G)	38.1 38.2	des producteurs spécialisés privés DI	GN34
900B	38.11Z 38.21Z	des producteurs spécialisés publics DM	GN34
900G	81.29B	des producteurs spécialisés publics NR	GN34
900B	38.1 38.2	des producteurs non spécialisés (coûts internes)	GN34
		<i>Produits industriels</i>	
252C	22.22Z	Sacs poubelles	GF46
252H	22.29A	Articles pour le transport de déchets	GF46
252H	22.29A	Conteneurs à déchets	GF46

292A	28.21Z	Fours	GE24
295B	28.92Z	Machines pour traitement des déchets	GE27
252H	22.29A	Conteneurs apport volontaire	GF46
342A	29.20Z	Bennes d'ordures	GD01
<i>Construction</i>			
452U	43.99D	UIOM	GH02
742C	71.12B	Déchetteries	GN25
742C	71.12B	Installations de traitement bio des déchets	GN25
742C	71.12B	Centres de tri	GN25

Gestion des déchets radioactifs			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Services de gestion des déchets radioactifs</i>	
23.3Z	38.12Z 38.22Z	Services publics ou non marchands (CEA)	GG14
23.3Z	38.12Z 38.22Z	Services privés vendus	GG14
		<i>Produits industriels</i>	
287Q	25.99B	Ouvrages en plomb (stockage)	GF55
332B	26.51B	Instruments de mesure et contrôle	GE35

Réhabilitation des sols et eaux polluées			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Agriculture</i>	
1	1	Agriculture biologique ¹⁰	FA0
		<i>Services</i>	
742C	71.12B	Ingénierie	GN25
900(E+G)	39.00Z	des producteurs spécialisés privés	GN34
75.1A	84.11Z	des producteurs spécialisés publics	GR10

¹⁰ La NAF à deux chiffres a été utilisée pour l'agriculture biologique car les données disponibles ne permettent pas la répartition entre cultures végétales et animales.

900(E+G)	39.00Z	des producteurs non spécialisés	GN34
----------	--------	---------------------------------	------

Minimisation des bruits et vibrations			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Produits industriels</i>	
343Z	29.32Z	Silencieux	GD02
		<i>Construction</i>	
454C	43.32A	Isolation acoustique	GH01
452U	43.99D	Ecrans acoustiques	GH02

Nature, paysage, biodiversité			
Secteurs d'activité de référence		Services	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
925E	91.04Z	Marchands (agriculture et forêt)	FA0
75.1A	84.11Z	publics	GR10
91.3E	94.99Z	Institutions sans but lucratif	GR20

A2. Gestion des ressources naturelles

Gestion durable de l'eau			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Produits industriels</i>	
252A	22.21Z	tubes et tuyaux (hors confidentiel)	GF46
266A	23.61Z	tuyaux en béton	GF14
291F	28.12Z	Vannes de régulation	GE23
291F	33.12Z	entretien robinetterie	GE23
332B	26.51B	équipements de mesure	GE35
		<i>Construction</i>	
452E	42.21Z	Maintenance des réseaux	GH02

Récupération (Matières premières secondaires)			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Services</i>	
37.Z	38.31Z 38.32Z	Service de récupération	GF56
		<i>Produits industriels</i>	
251C	22.11Z	Pneumatiques rechapés et autres services associés	GF45
294A	28.41Z	Machines à cisailer à contrôle numérique	GE26
294A	28.41Z	Machines à cisailer sans contrôle numérique	GE26
294A	28.41Z	Presses hydrauliques	GE26
295R	28.99B	Machine à mélanger, à malaxer...	GE27

Maîtrise de l'énergie			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Produits industriels</i>	
261G	23.14Z	Panneaux en fibre de verre	GF13
252A	22.21Z	Plaques en polymère du styrène	GF46
268C	23.99Z	Ouvrages isolants en matières minérales	GF14
268C	23.99Z	Laines de laitiers	GF14
291F	28.14Z	Robinets thermostatiques	GE23
291F	28.14Z	Vannes de régulation de température	GE23
332B	26.51B	Thermostat automatique	GE35
292F	28.25Z	Echangeurs de chaleur	GE24
292F	28.25Z	Ventilation mécanique contrôlée	GE24
		<i>Construction</i>	
453C	43.29A	Isolation des parois	GH01

Energies renouvelables			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		Eolien	
401A	35.11Z	Production, distribution d'énergie	GG21
		<i>Produits industriels</i>	
311A	27.11Z	groupes électrogènes	GE32
311A	27.11Z	machines génératrices	GE32
		<i>Construction</i>	
452T-U 453A	43.21A	Etudes et installation	GH01
		Hydraulique	
401A	35.11Z	Production, distribution d'énergie	GG21
		<i>Produits industriels</i>	
292A	28.12Z	turbines et roues hydrauliques	GE24
		<i>Construction</i>	
452C 742C	42.22Z 71.12B	Etudes et installation	GH01
		Photovoltaïque	
401A	35.11Z	Production, distribution d'énergie	GG21
		<i>Produits industriels</i>	
321A	26.11Z	cellules solaires	GF62
		<i>Construction</i>	
452J	43.91B	Pose et installation	GH01
		Pompe à chaleur	
403Z	35.30Z	Production, distribution de vapeur	GG21
		<i>Produits industriels</i>	
292F	28.25Z	pompes à chaleur	GE24
		<i>Construction</i>	
453F	43.22B	Installation	GH01
		Solaire thermique	
403Z	35.30Z	Production, distribution de vapeur	GG21
		<i>Produits industriels</i>	
297C	27.52Z	chauffe-eau solaire	GC44
		<i>Construction</i>	
453F	43.22B	Pose et installation	GH01
		Bois-énergie	

403Z	35.30Z	Production, distribution de vapeur	GG21
		<i>Produits industriels</i>	
297C	27.52Z	Foyers et inserts, Poêles, chaudières et cuisinières à bois	GC44
		Géothermie, biogaz UIOM...	
403Z	35.30Z	Production, distribution de vapeur	GG21
		Biocarburants	
		<i>Produits</i>	
246L	20.14Z	Biodiesel	GF43
246L	20.14Z	Bioéthanol	GF43
		<i>Construction</i>	
452C 742C	41.20B 71.12B	Unité de production de biodiesel	GH01
452C 742C	41.20B 71.12B	Unité de production de bioéthanol	GH01

A3. Activités transversales

Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
751A	84.12Z	Services généraux publics	GR10
Activité (NAF rev1)	NAF rev2	R&D	Branche (comptes nationaux niveau G)
		<i>Services</i>	
73.1Z	72.1	R&D environnementale privée	GN4A
73.1Z	72.1	R&D environnementale publique	GN4B
Activité (NAF rev1)	NAF rev2	Ingénierie	Branche (comptes nationaux niveau G)
		<i>Services</i>	
742C	71.12B	Ingénierie environnementale	GN4A

B) Activités « périphériques » favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles

Production et distribution d'eau			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Services</i>	
410Z	36.00Z	des producteurs spécialisés privés	GG22
410Z	36.00Z	des producteurs spécialisés publics	GG22
		<i>Produits industriels</i>	
252A	22.21Z	tubes et tuyaux (hors confidentiel)	GF46
266A	23.61Z	tuyaux en bétons	GF14
291F	28.12Z	Vannes de régulation	GE23
291F	33.12Z	entretien robinetterie	GE23
332B	26.51B	équipements de mesure	GE35
		<i>Construction</i>	
452E	42.21Z	Construction des réseaux	GH02

Gestion des espaces verts			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Services</i>	
014B	81.30Z	privés	GA01
014B	84.12Z	publics	GA01
014B	94.99Z	Institutions sans but lucratif	GA01

Transports (Grenelle)			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Services</i>	
502Z	45.20A	Entretien et réparation de voitures et véhicules utilitaires légers	GJ10
352Z	33.17Z	Réparation et entretien de matériel ferroviaire roulant	GE12
351C	33.15Z	Réparation et entretien de navires et bateaux	GE11

		<i>Infrastructures de transport (transport public, ferroviaire et maritime)</i>	
452N	42.12Z	Infrastructures ferroviaires	GH02
452N	42.12Z	Infrastructures de tramway	GH02
451B	43.12B	Infrastructures de bus	GH02
451B	43.12B	Pistes cyclables	GH02
452R	42.91Z	Infrastructures maritimes	GH02
		<i>Produits industriels</i>	
351B	30.11Z	Construction de navire civil	GE11
352Z	30.20Z	Construction de matériel ferroviaire roulant	GE12
341Z	29.10Z	Construction de bus	GD01
341Z	29.10Z	Construction de véhicule particulier faiblement émetteur	GD01

Autres activités de la gestion des ressources (Grenelle)			
Secteurs d'activité de référence		Produits (biens ou services)	Branche (comptes nationaux niveau G)
NAF rev1	NAF rev2		
		<i>Agriculture et pêche</i>	
05.0C	03.21Z 03.22Z	Aquaculture	GA03
		<i>Services</i>	
742A	71.11Z	Services d'architecture	GN25
742C	71.12B	Services de gestion de projet pour projets de construction	GN25
		<i>Construction</i>	
454C	43.32A	Isolation des ouvertures	GH01
452J	43.91B	Travaux de couverture	GH01
451A	43.11Z	Travaux de démolition	GH01
452L	43.91A	Travaux de charpente	GH01
452K	43.99A	Travaux d'étanchéification	GH01
		<i>Produits industriels</i>	
282D	25.21Z	Chaudières murales à condensation	GE22
261C	23.12Z	Vitrages isolants	GF13
297A	27.51Z	Electroménagers performants	GC44

315A	27.40Z	Lampes fluo compactes (LFC)	GF61
------	--------	-----------------------------	------

Annexe 3 : Liste des professions verdissantes dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles

Précautions d'usage de la liste des professions verdissantes

Les métiers verdissants ont été identifiés à dire d'experts, sur la base de définitions, dans le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome, version 3) de Pôle Emploi.

La liste des professions verdissantes dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) est obtenue au moyen d'une correspondance « mécanique » entre le Rome et la nomenclature PCS grâce à la nomenclature des familles professionnelles. Cette correspondance n'est pas parfaite : à un code Rome ne correspond pas forcément une seule PCS, la nomenclature des PCS étant souvent moins fine. L'observatoire considère deux estimations du nombre de personnes exerçant une profession verdissante : une estimation basse et une estimation haute. En effet, pour certaines professions de la fonction publique et certaines professions commerciales, la nomenclature des PCS est beaucoup plus large que le Rome : la classification de ces professions est basée sur la catégorie des agents ou sur la taille de l'entreprise, ne permettant pas d'isoler au sein de ces professions celles dont les compétences évoluent pour prendre en compte la dimension environnementale. Ces professions sont prises en compte uniquement dans l'estimation haute.

Au-delà de la difficulté liée à la correspondance imparfaite entre le Rome et la nomenclature des PCS, se pose le problème du degré de verdissement des différentes professions. Les professions ne sont en effet pas toutes concernées de la même façon par la transition vers une économie plus verte ; il est difficile d'estimer pour chacune d'entre elles la part amenée à évoluer. Il est, de plus, rarement possible de déterminer avec précision les pratiques réelles d'exercice d'un métier, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. La méthode employée conduit à classer l'ensemble d'un code PCS comme verdissant dès lors que le code Rome le plus proche est classé comme tel, et ce quel que soit le degré de verdissement des professions, qui peut parfois être marginal.

Par conséquent, le chiffrage du volume d'emploi dans les professions verdissantes à l'aide de la liste des professions verdissantes dans la nomenclature des PCS surestime le volume d'emploi réellement concerné par le verdissement.

La liste des professions verdissantes dans la nomenclature des PCS a été construite à partir de la liste des métiers verdissants dans le Rome au 30/11/2011. Elle évoluera en 2013 avec les changements opérés suite à la consultation des représentants des branches professionnelles.

Liste des professions verdissantes au 30 novembre 2011 dans la nomenclature des PCS**©Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte**

PCS	Libellé
211a	Artisans maçons
211b	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
211c	Artisans couvreurs
211d	Artisans plombiers, chauffagistes
211e	Artisans électriciens du bâtiment
211j	Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
216a	Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
217a	Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport 0 à 9 salariés
218a	Transporteurs indépendants routiers et fluviaux 0 à 9 salariés
312f	Architectes libéraux
332a	Ingénieurs de l'État (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
332b	Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux
333f	Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics
342e	Chercheurs de la recherche publique
374b	Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
374c	Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
374d	Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)
381a	Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
382a	Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
382b	Architectes salariés
382c	Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
383a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
384a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
385a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation
386a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries
387b	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
387d	Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
389a	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
435a	Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
435b	Animateurs socioculturels et de loisirs
462c	Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
462e	Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
465a	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et s
466a	Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
466b	Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
466c	Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
471a	Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
471b	Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt
472d	Techniciens des travaux publics de l'État et des collectivités locales
475a	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
475b	Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation
477a	Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
477b	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels
477c	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels
479a	Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
480a	Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture
481a	Conducteurs de travaux (non cadres)
481b	Chefs de chantier (non cadres)
486a	Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique
486d	Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
487a	Responsables d'entrepôt, de magasinage
487b	Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
546e	Autres agents et hôtesses d'accompagnement (transports, tourisme)
625b	Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
628f	Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
631a	Jardiniers
632a	Maçons qualifiés
632c	Charpentiers en bois qualifiés
632d	Menuisiers qualifiés du bâtiment
632e	Couvreurs qualifiés
632f	Plombiers et chauffagistes qualifiés
632j	Monteurs qualifiés en agencement, isolation
633a	Électriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)
633c	Électriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
634c	Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
641a	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
641b	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
642a	Conducteurs de taxi (salariés)
642b	Conducteurs de voiture particulière (salariés)
681a	Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
681b	Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
682a	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés
691f	Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture

PCS exclues dans l'estimation basse

PCS à caractère commercial

- 374c Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 374d Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)
- 462e Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
- 466a Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)

PCS fonction publique

- 332a Ingénieurs de l'État (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
- 332b Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux
- 333f Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics

Annexe 4 : Etat des lieux des observations et diagnostics des emplois et métiers de l'économie verte en régions



Métiers dans l'économie verte
État des lieux des projets territoriaux
(version du 30 janvier 2013)
CGDD

Table des matières

ALSACE.....	3
AQUITAINE.....	6
AUVERGNE.....	7
BASSE NORMANDIE.....	8
BOURGOGNE.....	10
BRETAGNE.....	12
CENTRE.....	14
CHAMPAGNE ARDENNE.....	14
CORSE.....	17
FRANCHE COMTE.....	18
GUADELOUPE.....	19
GUYANE.....	20
HAUTE-NORMANDIE.....	21
ILE DE FRANCE.....	23
LANGUEDOC ROUSILLON.....	26
LIMOUSIN.....	27
LORRAINE.....	29
MARTINIQUE.....	31
MAYOTTE.....	31
MIDI PYRENEES.....	32
NORD PAS DE CALAIS.....	33
PAYS DE LA LOIRE.....	39
PICARDIE.....	39
POITOU CHARENTES.....	41
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR.....	44
LA REUNION.....	48
RHÔNE-ALPES.....	51

ALSACE

❖ DREAL

Economie verte : la **convention expérimentale signée fin 2010** en Alsace se met progressivement en place : **l'OREF va publier le résultat de son étude sur la déclinaison en Alsace des travaux de l'observatoire national des métiers de l'économie verte (diagnostic régional des métiers de l'économie verte)**. Différents travaux ont été menés **sur 3 filières (bâtiment, agriculture et automobile)** dans plusieurs bassins d'emploi (Sud Alsace, Saverne, Strasbourg) et seront poursuivis **jusqu'en juillet 2013**. Un **portail régional des métiers de l'économie verte** va être réalisé pour regrouper les différentes informations disponibles à ce jour dans différents sites internet et autres supports, **identification des lieux et entreprises remarquables pour fournir un support pédagogique aux actions de formation/information** sur les métiers de la croissance verte et le DD.

❖ OREF

En matière d'observation, le diagnostic d'ensemble a déjà fait l'objet d'un premier document non encore validé. Des études sectorielles sont également prévues, notamment dans le domaine de l'automobile qui apparaît comme majeur pour l'Alsace

❖ CONSEIL REGIONAL

Convention Ministère développement durable – Région Alsace en date du 30 décembre 2010

Passée entre la Commissaire générale au développement durable et le Président du conseil régional

Actions à mettre en œuvre dans la période 1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2012 + évaluation avant le 31 décembre 2013.

- Action commune n°1 : Coordination des travaux de l'observatoire régional et de l'observatoire national des métiers de l'économie verte – Lancement d'études auprès de prestataires extérieurs
- Action commune n°2 : Diagnostics régionaux de l'emploi et des métiers de l'économie verte : 6 bassins d'emploi, 3 filières (automobile, agriculture, efficacité énergétique)
- Action spécifique n°1 : Promouvoir et mieux informer le grand public, via un portail régional, sur les métiers de l'économie verte
- Action spécifique n°2 : Outiller les « conseillers relais d'orientation » sur les tendances de l'emploi de l'économie verte
- Action spécifique n°3 : Identifier des lieux remarquables au titre des éco-technologies / éco-industries / éco-bâtiments pour les utiliser dans le cadre de la découverte des métiers de l'économie verte et de la formation professionnelle
- Action spécifique n°4 : Diagnostic des besoins en compétences liés aux nouveaux véhicules verts, en lien avec le pôle de compétitivité « Véhicule du futur »

Action commune n°1 : Coordination des travaux de l'observatoire régional et de l'observatoire national des métiers de l'économie verte

- Diagnostic de l'OREF « Activités centrales et métiers de l'économie verte ». Première version du document réalisée à juin 2011.

- Documents produits par l'OREF et Pôle Emploi pour la journée de lancement de l'Expérimentation Plan Métiers de l'Economie verte qui s'est tenue, le 27 septembre 2011 au lycée Agricole d'Obernai. Thématique abordée : mieux connaître les métiers et les emplois de l'économie verte (observations nationales et régionales)

- Suite des travaux à l'été en intégrant les conclusions de la réunion du 20 juin,

- Présentation du document provisoire au COPIL de septembre 2012,

- Production finale de l'étude : décembre 2012

Action commune n°2 : Diagnostics régionaux de l'emploi et des métiers de l'économie verte : 6 bassins d'emploi, 3 filières (automobile, agriculture, efficacité énergétique)

Efficacité énergétique :

Efficacité énergétique :

<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic sectoriel : le BTP dans le Sud Alsace (mars 2011) Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne - Etude réalisée par la Maison de l'Emploi de Saverne « De l'analyse des marchés de la construction durable au diagnostic de la montée en compétence dans les métiers du bâtiments et des ENR à l'horizon de 2014 » - Organisation de 4 soirées autour de l'économie verte « AfterWorks », dans une dimension transfrontalière systématique : de quelles activités parle-t-on ? quels sont les besoins des entreprises en termes d'emplois et de compétences <ul style="list-style-type: none"> - 9 février 2012 : les énergies renouvelables - 24 mai 2012 : efficacité énergétique dans la construction - Série de séminaires tri nationaux sur le thème de la performance énergétique. - Etat d'avancement du plan d'actions de la MEF de Saverne élaboré dans le cadre du projet « Maisons de l'Emploi et Développement Durable » <p><u>Agriculture :</u> Signature du contrat d'objectifs des métiers de l'agriculture et du paysage en juin 2011. Réalisation d'un état des lieux Région/DRAAF</p> <p><u>Automobile :</u> Etat des lieux du développement des compétences dans le cadre du Pôle de Compétitivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Afterworks organisés par la MEF de Strasbourg - 16 octobre 2012 : traitement des déchets (avec la MEF de Mulhouse) - 04 décembre 2012 : mobilités et transports éco responsables <p><u>Agriculture :</u> Production d'un document « Eléments d'une réflexion sur l'agriculture » par l'OREF Alsace et la DRAAF fin 2012/début 2013</p> <p><u>Automobile :</u> Affiner les besoins en formation et en recrutement sur les métiers verts ou verdissants (étude complémentaire avec un cahier de charges) Elaboration d'un contrat d'objectifs « services à l'automobile », qui permettra notamment d'identifier les métiers et les formations verdissantes (réparation et déconstruction)</p>
--	---

Action spécifique n°1 : Promouvoir et mieux informer le grand public, via un portail régional, sur les métiers de l'économie verte

<p>Portail non élaboré à ce jour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forum Energivie sur les métiers du bâtiment économe en énergie organisé par la Région Alsace 3^{ème} édition : 21 octobre 2011 <p>Au programme : trois parcours thématiques guidés pour les scolaires, un job dating, un espace forum avec les acteurs de la formation initiale et continue, démonstrations métiers, espace documentation, vidéo et cyber espace.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forum des Métiers de l'Efficacité Energétique 3 /4 février 2012 - Campagne de promotion des métiers du Bâtiment de la FFB Alsace (vidéos, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Forum Energivie 4^{ème} édition : 26 octobre 2012 - Réalisation d'un guide « 100 métiers en Alsace ». Les métiers verts et verdissants seront particulièrement fléchés. - Mise en place d'un groupe de travail pour élaborer l'architecture du portail (recensement de l'existence, élaboration d'une arborescence, ...) : validation de la démarche au COPIL de septembre
--	--

Action spécifique n°2 : Outiller les « conseillers relais d'orientation » sur les tendances de l'emploi de l'économie verte

<p>13 fiches dédiées aux métiers du bâtiment et de l'efficacité énergétique Présentation des métiers, des formations qui permettent d'y accéder par la voie scolaire, l'alternance ou la formation continue, des possibilités de recrutement et des nouvelles compétences recherchées</p>	<p>Proposition de modules de formation des acteurs de l'orientation et de la formation (programme de professionnalisation CRAPT CARRLI) + outils correspondants</p>
---	---

Action spécifique n°3 : Identifier des lieux remarquables au titre des éco-technologies / éco-industries / éco-bâtiments pour les utiliser dans le cadre de la découverte des métiers de l'économie verte et de la formation professionnelle

<p>- Initiation d'une démarche de ce type avec les métiers de l'agriculture (installations remarquables) - Plate-forme AFPA Colmar</p>	<p>- Lien avec l'action spécifique n°1 (portail). Mise en place d'une charte et d'un vademecum pour assurer un fonctionnement optimal.</p>
--	--

Action spécifique n°4 : Diagnostic des besoins en compétences liés aux nouveaux véhicules verts, en lien avec le pôle de compétitivité « Véhicule du futur »

<p>Etat des lieux du développement des compétences réalisées par le Pôle de Compétitivité</p>	<p>Cf. action 2</p>
---	---------------------

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maison de l'emploi de Saverne

❖ **CPRDF signé le 24 juin 2011**

http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/CPRDFP_V7-FINALE.pdf

EXTRAIT : pages 10, 12

« Le développement de l'économie verte

Le développement de l'économie verte sera lent, car il modifie en profondeur les mécanismes de l'économie et par conséquent de l'emploi. Ceci nécessite l'émergence de nouveaux modèles de croissance économique, facteurs d'exemplarité et ayant vocation à être dupliqués. Ce développement devrait impacter l'emploi quantitativement et qualitativement. Les résultats opérationnels de plusieurs mesures du Grenelle de l'Environnement sont attendus lors des prochaines années. En particulier, la trame verte et bleue ambitionne d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Ces évolutions ne manqueront pas d'impacter fortement les métiers et les formations dans de multiples domaines. Quelle que soit l'ampleur de la création nette d'emplois, de nouveaux métiers apparaîtront et le développement de l'économie verte contribuera surtout à faire évoluer les métiers existants. Ces évolutions affecteront l'offre de formation et en premier lieu la formation professionnelle continue. Les incitations (financières, fiscales, ...) de l'Etat et des collectivités locales contribuent au développement de nouveaux marchés (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, voiture électrique...), et orientent les comportements de consommation (initiatives privées en matière d'écologie).

L'économie verte en Alsace

Onze des 24 secteurs centraux de l'économie verte sont plutôt bien représentés localement avec un poids supérieur à 3,1% des effectifs français. Si pour certains des 13 secteurs sous-représentés, les raisons semblent évidentes (construction et maintenance de navires), pour d'autres, comme la gestion et la collecte des déchets (dangereux et non dangereux), ainsi que le traitement et l'assainissement de l'eau, la question mérite interrogation. Les effectifs salariés des secteurs de l'économie verte augmentent plus faiblement en Alsace (+56% depuis 1993) que dans le reste de la France (+65%). Fin 2009, on dénombre 979 demandeurs d'emploi inscrits sur des « métiers verts » avec un niveau de formation global assez faible (74% de niveau V ou infra V de formation). La durabilité des offres sur ces métiers est également faible : 23% concernaient des emplois de plus de 6 mois. »

AQUITAINE

❖ DREAL

Plan d'actions prévisionnel 2013

En 2013, la DREAL Aquitaine nouera un partenariat avec l'Insee Aquitaine sur le thème de l'économie verte abordée sous l'angle des emplois, de leurs localisations ainsi que le chiffre d'affaires global du secteur et de sa place dans l'économie régionale. Cette étude viendra compléter une publication de la DREAL relative aux métiers de l'économie verte.

❖ OREF

Mars 2011 : étude sur les métiers de la croissance verte en Aquitaine http://www.aquitaine-cap-metiers.fr/etude/telecharger/metiers_croissance_verte/point_analyse_croissance_verte.pdf

❖ Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable

Filière bâtiment : Maison de l'emploi de Bordeaux

❖ CPRDFP – Signé le 8 mars 2012

EXTRAIT : pages 4, 6, 116

Préambule

Au-delà de la mise en cohérence et en perspective, les pistes stratégiques d'enrichissement ont permis de :

- Développer un schéma régional des formations dédiées aux métiers verts pour favoriser la croissance verte (éco-construction, agriculture bio, ...).

Évolution des métiers et besoins en compétences

L'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques, notamment liées au développement durable, génèrent également des besoins de qualification pour accompagner et professionnaliser une croissance verte dynamique et prometteuse en Aquitaine. Au-delà des dispositifs soutenus dans le cadre des COT ou des pôles d'excellence, les signataires conviennent de lancer autant que de besoin des plans d'actions sectoriels spécifiques qui feront l'objet de conventionnements complémentaires au CPRDFP.

3.3 / Pour répondre aux besoins de l'économie et des territoires

c) Par des plans d'actions spécifiques

Ils s'accordent pour engager une réflexion notamment autour des métiers de la croissance verte (sur la base d'un schéma régional)

Article 4 : Les conventions annuelles d'application, les schémas régionaux, les contrats d'objectifs et de moyens

1) Les schémas d'initiative régionale reposant sur un partenariat fort et élargi :

1.2 Schéma régional des formations sur la croissance verte

L'Aquitaine : première région de France pour le nombre d'emplois verts créés en 2009

Selon l'Observatoire de l'investissement Trendéo, la croissance verte est une réalité pour les entreprises régionales. L'Aquitaine est la première région créatrice d'emplois verts : 1 084 emplois ont ainsi été créés en 2009 et 2 100 nouveaux postes en 2010 soit près de 20% des emplois verts français. A son avantage, l'Aquitaine dispose d'un environnement scientifique favorable et d'une offre de formation étoffée, notamment dans le secteur du bâtiment. Selon le périmètre (restreint) des activités économiques de la croissance verte, défini par l'Institut Français de l'Environnement, l'économie de la croissance verte, en Aquitaine en 2009, comptait 1 070 établissements et 7 480 salariés dont 20% de femmes. La majorité des établissements n'emploie pas ou peu de salariés (63%) et les emplois sont essentiellement localisés en Gironde

AUVERGNE

❖ DREAL

En 2011, le travail sur l'économie et la croissance vertes s'est fait essentiellement à travers le suivi des secteurs de la construction et des travaux publics mais aussi de la logistique, notamment dans le cadre de la CERC pour les deux premiers.

Des contacts ont été pris avec le Conseil régional et la DIRECCTE pour prendre en compte les démarches en cours concernant l'économie verte. Ces contacts sont déjà bien établis pour ce qui concerne la logistique. L'action va se poursuivre en 2013 pour monter progressivement en puissance sur cet axe.

Plusieurs actions liées aux métiers de la DREAL ont aussi été menées en 2012 :

- autour des matériaux bio-sourcés : élaboration en régie d'un état des lieux des principales filières de matériaux bio-sourcés en Auvergne et intervention lors de la COTITA sur les matériaux bio-sourcés (hors bois),
- autour du bâtiment et des énergies renouvelables (en lien avec la CERC) : étude sur la montée en compétence dans les métiers du bâtiment et des EnR à l'horizon 2016. Cette étude est focalisée sur la construction car la région dispose d'un parc de bâtiments vieillissant et est caractérisée par une économie dans laquelle les poids de la construction et de la rénovation sont importants.

Autour des transports. étude sur l'utilisation des palettes et sur le potentiel de mutualisation dans le domaine de la logistique.

❖ OREF

2009 :

- Le CARIF-OREF a mené en 2009 une démarche d'analyse et de prospective sur les métiers de l'environnement. L'étude porte sur les métiers « verts », pris en compte au sein du Groupe Formation Emploi « Nettoyage – Assainissement – Environnement – Sécurité » (démarche ARGOS). Il s'agit des métiers de la gestion des déchets et de l'eau, de la protection de la nature, de l'entretien et de l'aménagement rural. Ce diagnostic résume des grands éléments de diagnostics et tendances qui ont émergé lors de la consultation des acteurs, il s'accompagne de pistes de réflexion sur les thèmes de l'emploi et de la formation pour ce groupe de métiers.

http://www.formationauvergne.com/telechargement/ficTelecharge_1/documents/OREF/Diagnostic_environnement.pdf

2012 :

- commande du conseil régional d'un état des lieux des filières à haut potentiel de développement : filières vertes, agro-industrie, chimie verte... 114 métiers ont été identifiés dont une vingtaine en lien avec l'économie verte. Ces diagnostics sont à mettre en lien avec les activités de soutien aux entreprises et à l'innovation, tel que le prêt accordé à des entreprises de valorisation du caoutchouc usagé. <http://www.auvergne.org/l-auvergne-en-actes/graines-d-emplois-revelateur-de-metiers.html>
- Dans le cadre du Grenelle Environnement, des études ont été menées par la Cellule économique régionale de la construction (CERC) dans le secteur du bâtiment pour évaluer les besoins en formation des professionnels. Des travaux sont en cours sur la filière bois : enjeux environnementaux, métiers et emplois, formations...
- À signaler également, les travaux menés en lien avec le cluster « Eco-entreprises pour l'innovation en Auvergne » (E2IA) qui comprend une vingtaine d'entreprises membres et plus de 1.400 emplois pérennes dont près de 400 doctorants et ingénieurs.

❖ CPRDFP – signé le 24 avril 2012

BASSE NORMANDIE

❖ DREAL

Filières vertes

- L'hydrolien

Il s'avère maintenant que les énergies marines (hydrolien et éolien maritime) constituent des filières d'avenir pour la Basse-Normandie.

Pour l'hydrolien, il est nécessaire d'éviter tant les points de blocage prévisibles que les initiatives anarchiques qui ne permettraient pas d'exploiter de manière optimale les ressources locales. En effet, une filière industrielle d'envergure ne pourra se constituer que si la ressource est correctement exploitée, en prenant en compte les enjeux locaux : environnementaux, technologiques, sociaux...

Ainsi, il a été réalisé en 2011 une étude de définition du potentiel hydrolien en Basse-Normandie, qui confirme l'importance du gisement énergétique des courants du Nord Cotentin. Ensuite, pour connaître les possibilités de gérer au mieux ce gisement, 2 études ont été lancées en 2012 : étude juridique des différentes utilisations potentielles de l'énergie produite (France, Angleterre, îles anglo-normandes), et étude des retombées économiques et sociales des différents scénarios possibles de développement de cette filière. A ce stade, il faut remarquer l'importance des enjeux pour la Basse-Normandie : un gisement de quelques 3GW, avec plus de 1500 hydroliennes à installer générant de l'ordre de 2000 emplois directs et indirects.

Les résultats de ces différentes études préalables doivent être valorisés et utilisés pour faire connaître aux différents décideurs ou porteurs de projets la méthode envisagée pour l'exploitation optimale du gisement.

Les autres filières vertes possibles en Basse-Normandie : afin de ne pas se limiter a priori à la filière des énergies marines renouvelables, il est logique de faire l'analyse des différentes démarches effectuées ou en cours par les différents acteurs du territoire, et d'en déduire les domaines les plus prometteurs qui mériteraient un soutien particulier : biomasse, bâtiment à faible impact environnemental, logistique et gestion de flux, réseaux énergétiques intelligents, recyclage et valorisation des déchets, eau et assainissement...

Adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte

- Animation de réseaux de professionnels et sensibilisation des maîtres d'ouvrages sur les niveaux d'exigence de qualification des entreprises (certifications, labels...), de qualifications des salariés (FEEBAT, RT 2012...) de qualité des matériaux (normes...)

Outre les campagnes d'information sur la RT 2012, le parasismique et l'accessibilité, les sujets suivants feront l'objet de nos actions de sensibilisation et d'accompagnement :

- Eco-construction et matériaux biosourcés
- Organisation des entreprises dans le cadre des marchés liés à la performance énergétique des bâtiments
- Sensibilisation des entreprises à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
- Sensibilisation des prestataires de l'orientation professionnelle au DD et aux « métiers verts »

- Soutien à la création d'une CAE centrée sur les métiers de l'éco-construction. L'activité d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi s'articule autour de trois axes :

- un hébergement juridique, comptable et fiscal de l'activité économique
- un statut d'« entrepreneur-salarié »
- un accompagnement individualisé et collectif basé sur une démarche d'apprentissage par l'action.

La coopérative d'activités et d'emploi est une entreprise indépendante insérée dans un réseau national et local : le réseau du mouvement des SCOP.

Dans la période test, la DREAL soutiendra plus spécifiquement la promotion du secteur de l'éco- construction (mise en réseau des acteurs, communication indispensable au lancement de l'activité).

❖ **OREF**

2004, guide métiers en environnement :

http://www.errefom.info/etudes/pdf_errefom/environnement.pdf

Mai 2008 : la démarche d'éco-citoyenneté en formation professionnelle :

http://www.errefom.info/documentation/dossierThematique.php?action=voirDossier&tab=dothe&id_dossier=24

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maison de l'emploi du Cotentin

http://www.mef-cotentin.com/fr/developper/diagnostics-sectoriels/fichiers/b%C3%A2timent%20et%20%C3%A9nergies%20renouvelables_4_1817.pdf

Métiers de la Mer : éoliennes off shore et démantèlement des bateaux de pêche (Maison de l'emploi du Cotentin)

Métiers liés à la mer – Cabinet SOFRED Consultants pour la Maison de l'Emploi du Cotentin (Basse Normandie) – Novembre 2011

http://www.mef-cotentin.com/fr/developper/diagnostics-sectoriels/fichiers/m%C3%A9tiers%20li%C3%A9s%20%C3%A0%20la%20mer%20%28SOFRED%29_4_1818.pdf

❖ **CPRDFP signé en juillet 2011**

http://cprdfp.region-basse-normandie.fr/index.php/telecharger-2/doc_download/621-cprdfp-4-juillet

EXTRAIT : pages 5 et 6

Le développement durable, dont l'écologie, est au cœur des mutations économiques : l'économie verte agit sur l'ensemble de la chaîne des activités professionnelles (de la recherche à la production) et fait émerger de nouvelles compétences spécifiques à l'environnement. Par exemple, ECOVIA, projet de *cluster* de l'innovation verte au cœur des préoccupations éco-technologiques régionales et l'Institut Régional de Développement Durable (IRDD) contribuent à observer l'impact de l'économie verte.

Le CPRDFP doit contribuer à coordonner l'observation des besoins en nouvelles compétences, du fait du développement de nouvelles activités ou de leur transformation.

Les organisations professionnelles, les chambres consulaires et les territoires seront sollicités pour mener des travaux sur l'impact du développement durable sur les métiers, les organisations et les emplois

BOURGOGNE

❖ DREAL

2011 : réalisation d'une étude sur la filière verte Agromatériaux : quel développement en Bourgogne, analyse du tissu économique régional et des potentialités de développement (construction, industrie, automobile, emballage...). Travail en partenariat avec la DIRRECTE, l'ADEME et le conseil régional.

ÉCONOMIE VERTE

– L'étude stratégique financée en 2011 a permis de diagnostiquer les 18 filières « nationales » sur le territoire bourguignon. Des pistes, à approfondir, ont été identifiées notamment en matière de biomasse énergie et d'optimisation des remorques de poids-lourds. Par ailleurs, suite à cette étude, l'élaboration d'un schéma régional de développement de filières de matériaux bio-sourcés pour la construction en région Bourgogne et d'un annuaire des acteurs, a été lancée sous pilotage du Conseil régional.

– Au delà de la volonté affichée en 2012 d'approfondissement de ces filières, l'ambition était de construire une vraie stratégie collective de développement de la croissance verte en s'appuyant sur le travail d'élaboration de la SRDE du Conseil régional. Le retard dans l'élaboration de cette SRDE et le contexte politique lié à l'enjeu du sujet filière verte a ralenti la dynamique régionale. Une reprise des discussions s'est faite cet été avec la DIRECCTE et le Conseil régional. L'intervention de la DREAL, sur le thème des filières vertes, au colloque organisé par le CESER fin octobre sur l'avenir de l'industrie en Bourgogne, permettra de relancer pleinement la dynamique en Bourgogne.

– Enfin, un travail approfondi a été lancé avec TEEB sur la mise en place d'un véritable observatoire des métiers verts et des études ont été menées sur le verdissement des filières bâtiment, agriculture, forêt, tourisme et biodiversité, en interrogeant des professionnels (impact des aides, implication dans le verdissement des activités...). L'observatoire régional des métiers verts, cofinancés par l'ADEME, la DIRECCTE, la DREAL et le CRB sera officiellement inauguré le 13 décembre.

Plan d'actions prévisionnel 2013

– 2 nouvelles études sur les métiers seront conduites en 2013, une dans la filière bio-matériaux, la seconde dans les énergies renouvelables. Par ailleurs, une analyse des GPEC Territoriales sera conduite sous la focale métiers verts.

– Participation aux actions 2013 de l'association « Bourgogne Bâtiment Durable » sur la promotion de la construction durable. « Bourgogne Bâtiment Durable » est le centre de ressources régional dédié à la qualité environnementale des bâtiments : ressources techniques, réglementaires, professionnelles, économiques et bibliographiques, publications relatives à la construction durable. Il s'agit de participer financièrement aux actions destinées aux professionnels du bâtiment, maîtres d'ouvrage et collectivités = journées techniques d'information, publications spécialisées, études éventuelles...

CERC

La Bourgogne est aujourd'hui la seule région à ne pas disposer de cellule économique. Or l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'impact des politiques publiques en faveur des filières économiques nécessitent de disposer :

d'informations suffisantes, qualifiées, permettant d'améliorer la connaissance des secteurs d'activité mais aussi d'anticiper, au plus tôt, les tendances en matière d'activité, de marchés et d'emplois,

de lieux d'échanges, de concertation permettant de dynamiser les réflexions entre l'État, les professionnels et les partenaires publics.

Concernant la filière construction, la Bourgogne disposait jusqu'en 2005 d'une cellule économique (l'ARIEC) qui répondait en partie à ces besoins. Aujourd'hui en Bourgogne, l'information et les capacités d'analyse sont dispersées ; les lieux d'échanges entre l'État et les professionnels, permettant d'alimenter une réelle stratégie de filière, ont globalement été réduits. **En l'absence de l'ARIEC, certaines structures se sont positionnées sur des thématiques relevant, dans d'autres régions, de la CERC** [C2R (Centre Régional de Ressource) orienté emploi et formation, et Bourgogne bâtiment durable (BBD) positionné sur la qualité environnementale du bâti (QEB)...].

Pour pallier ce manque, un gros travail de préfiguration a été lancé en 2012.

1 – Informer en interne et externe de notre volonté commune – structuration de la démarche, mise en place d'un groupe projet, piloté par le SLCD et associant SDD (dont le pôle statistique), Pôle Juridique, Observatoire des matériaux (SRPN), DIRECCTE (division développement économique).
information effectuée auprès du Conseil régional (Direction de l'économie), de l'ADEME, du Service Statistique de la DIRECCTE, de C2R, de Bourgogne Bâtiment Durable.

2 – Qualifier le besoin des fédérations et les moyens qu'elles peuvent amener

Rencontres bilatérales effectuées avec FRTP, FFB et UNICEM

→ Besoins communs identifiés :

d'un **lieu d'échanges** entre administration et fédérations,

d'une **observation de la conjoncture économique**,

d'**éléments de prospectivité marché** (notamment observatoire des marchés publics).

L'UNICEM s'intéresse essentiellement à l'observatoire des matériaux.

Ces 3 fédérations s'engagent à apporter leur données et apporteront vraisemblablement un soutien financier, mais non dimensionné pour l'instant.

Difficultés à mobiliser la CAPEB

3 – Préparer la future structure

Travail sur les missions

En partant du cadrage de la charte et des besoins conjoints de l'administration et des fédérations, il convient de vérifier que la structure ne recouvre pas des missions déjà couvertes par ailleurs (C2R, BBD...) et qu'elle répond aussi à certains besoins des partenaires (rencontres DIRECCTE, CRB, ADEME).

→ La cellule se concentrera, dans un premier temps, sur la conjoncture économique et l'observation des marchés publics. Elle pourrait étendre les travaux déjà engagés par l'observatoire de la construction de l'Yonne (rencontre programmée).

Travail sur l'organisation

La structure prendra vraisemblablement la forme d'une association avec présidence tournante entre les fédérations → les statuts seront travaillés en interne DREAL en partant des apports de la tête de réseau CERC (modèles de statut).

Elle emploierait un salarié (profil économiste), elle serait hébergée soit par la DREAL, soit dans d'autres locaux en cours d'étude.

❖ **OREF**

L'OREF à la demande du Conseil régional et du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Ccrefp) a contribué, dans le cadre de l'état des lieux des besoins en formation, au volet développement durable. A la demande du Conseil régional et de la Direccte, une étude sur les emplois dans les éco-industries est programmée.

En 2011, une commande a été passée au C2RA par le Conseil régional et la Direccte dans le cadre de la commission formation du cluster éolien bourguignon Wind 4 Future (W4F) sur les métiers et les besoins de qualification liés au développement, à l'horizon de 2020, d'une filière éolienne en Bourgogne. L'étude est disponible sur le site du C2RA. Une étude est également prévue sur les métiers liés à l'économie verte dans l'industrie.

Le C2RA apporte également sa contribution à des études sectorielles dans le cadre des contrats d'appui à la performance ou des contrats d'études prospectives des branches professionnelles (bâtiment et travaux publics, transport et logistique,...) au sein desquels l'approche développement durable est de plus en plus intégrée. Il participe aussi au programme Praxibat de l'Ademe qui vise à la mise en place de plateformes pédagogiques pour les professionnels de la filière du bâtiment durable.

Le C2RA est enfin partenaire de Territoires, Environnement, Emplois Bourgogne (Tee) qui doit créer un observatoire régional des métiers de l'économie verte. Le Conseil régional, la Dreal, la Direccte, l'Ademe en seront également les parties prenantes. L'observatoire doit se doter d'un site Internet.

❖ **TEE Bourgogne**

Un observatoire bourguignon des métiers de l'économie verte est en cours de création en Bourgogne, via le réseau TEE Bourgogne, en partenariat avec l'ADEME, le Conseil régional de Bourgogne, la DREAL et la DIRECCTE et avec le soutien du FSE. Le site www.teebourgogne.com sera refondu sur la base de cette évolution.

L'observatoire a été paramétré sur la base d'entretiens réalisés auprès des acteurs et partenaires régionaux de l'emploi, la formation, et l'environnement (Administrations d'Etat : ADEME,

DIRECCTE, DREAL, INSEE, Pôle Emploi, URSSAF ; Conseil régional de Bourgogne : service de l'environnement, direction des mutations économiques et du développement des compétences, direction de l'économie et de l'économie sociale et solidaire – Environnement et projets numériques ; Chambres consulaires régionales ; Autres acteurs : Alterre, C2R-OREF, CRESS-C2RA ; Maisons de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre et du Bassin Dijonnais).

Travaux de décembre 2011 :

Etude *Appui au développement des filières vertes dans les territoires* et fiches techniques *Développer les filières vertes sur son territoire* à destination des élus locaux (enquête auprès de plus de 70 professionnels des filières bâtiment, agriculture, forêt, tourisme et biodiversité : Pourquoi verdir son activité ? Quelles aides ? Quelles difficultés ? Quels impacts sur la rentabilité économique et l'emploi dans l'entreprise ?)

Les documents seront disponibles à la rentrée sur le site <http://www.teebourgogne.com/>

Travaux de décembre 2010 :

CDrom *Travailler dans l'environnement, comment faire ?* (Réalisé avec le concours de : DREAL, ADEME, Conseil régional de Bourgogne, Alterre Bourgogne, APECITA Bourgogne, Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat, Pôle emploi et diffusé en 2011 aux organismes d'orientation et d'information en Bourgogne)

<http://www.teebourgogne.com/>

Travaux de septembre 2009 :

Assainissement et gestion de l'eau (Réalisé avec le concours de : Conseil Général de Saône et Loire, Véolia, Lycée Pierre Gilles de Gennes de Cosne sur Loire)

http://www.teebourgogne.com/IMG/pdf/grillelecture_eau.pdf

Education à l'environnement (Réalisé avec le concours de : ADEME, Alterre Bourgogne, CEMEA Bourgogne, CPIE Pays de l'Autunois Morvan)

http://www.teebourgogne.com/IMG/pdf/grille_lecture_educ_envir.pdf

Efficacité énergétique du bâtiment (Réalisé avec le concours de : Alterre Bourgogne, Arthema, Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat)

http://www.teebourgogne.com/IMG/pdf/grille_lecture_batiment.pdf

Gestion et prévention des déchets (Réalisé avec le concours de : ADEME, Alterre Bourgogne, Conseil Général de Saône et Loire, Grand Dijon, PRODEC)

http://www.teebourgogne.com/IMG/pdf/grille_lecture_dechets.pdf

Energies renouvelables (Réalisé avec le concours de : ADEME, Conseil Régional de Bourgogne) http://www.teebourgogne.com/IMG/pdf/grille_lecture_EnR.pdf

❖ CPRDFP Signé en janvier 2012 –

(à lire en page 14 et 15). La Bourgogne s'inscrit comme une des premières régions à décliner le Grenelle de l'Environnement au niveau Territorial. Aujourd'hui, 3 500 emplois sont identifiés comme « verts »

BRETAGNE

❖ DREAL

Plan d'actions prévisionnel 2013

Les projets pour 2013 s'intègrent dans la stratégie régionale des études tout en répondant aux orientations nationales : évaluation, connaissance des territoires et économie verte.

Proposition 2013. Le diagnostic stratégique territorial en cours d'élaboration et le profil environnemental aboutiront à déterminer un certain nombre de priorités pour la région Bretagne, qui seront validées dans les prochaines semaines.

Sans attendre il faut noter que les orientations de la DATAR invitent à privilégier des actions interfonds. La note de cadrage du 03 octobre cite comme thème majeur l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte.

En Bretagne le secteur des industries agroalimentaires est nécessairement confronté à ces questions, d'autant qu'il apparaît que sa valeur ajoutée est souvent faible. Si on peut considérer que les plus grandes structures disposent des moyens utiles pour envisager ces adaptations, le tissu des entreprises comporte à la fois des structures de production agricole de plus en plus proche des PME, avec des fonctions de nature industrielle de plus en plus présentes dans leur activité et des industries agroalimentaires de petite taille dont la capacité à innover et à s'adapter est d'ores et déjà repérée comme un enjeu pour leur avenir. Une étude au titre des filières vertes pourrait être envisagée sur ce thème .

❖ **OREF**

Actuellement les discussions se concentrent sur les potentiels des pôles de compétitivité locaux (parc éolien, métiers de la mer...).

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maison de l'emploi de Rennes, MEDEFI Pays de Redon et Vilaine, Maison de l'emploi de Trégor Goëlo

Chaîne de la mobilité : Maison de l'emploi de Rennes – Sa page sur ses initiatives en matière de développement durable : <http://www.meif-bassinrennes.fr/La-MEIF-et-le-developpement-durable.aspx>

❖ **CPRDFP Signé le 31 janvier 2012**

http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2011-12/cprdf_crb_2011-12-22_11-21-16_109.pdf

EXTRAIT : pages 25, 26, 47, 55

L'intégration massive des principes du développement durable

Le développement durable est pour la Bretagne autant une obligation qu'une opportunité. (...) La région Bretagne entend mettre l'accent sur les domaines pour lesquels elle peut revendiquer des compétences et des initiatives spécifiques sur son territoire, représentant un potentiel particulier : elle a d'ores et déjà identifié les énergies renouvelables marines et les enjeux des mobilités décarbonées. (...) L'appui à la diversification des PME vers les marchés de l'économie verte comme à l'intégration des enjeux du développement durable dans leur propre fonctionnement, via un soutien individuel ou collectif, offre un début de réponse pour maintenir des emplois potentiellement menacés.

(...) Enfin, de manière transversale, la politique de formation et de qualification doit également assurer les conditions d'une transition vers une « économie verte », porteuse d'activités nouvelles et garante d'un développement équilibré et pérenne de la Bretagne. (p.46)

Faire du développement durable une constante des actions de formation

Par ses piliers sociétaux, environnementaux et économiques, la prise en compte du développement durable induit des actions et des évolutions dans les modes de faire dans l'ensemble des champs de l'action publique. (...) Depuis plusieurs années, la Région a également engagé une démarche en faveur d'une plus grande prise en compte du développement durable dans le cadre de ses politiques de formation. Ainsi en 2009, un plan exceptionnel de formation a été adopté pour faire face à la crise et contribuer au développement des compétences professionnelles des actifs. Ce plan comportait trois volets :

- un plan de formation, destiné aux formateurs, afin de permettre une diffusion plus rapide des connaissances nécessaires à l'accroissement des pratiques et des techniques professionnelles liées au développement durable ;
- La mise en œuvre de modules de formation pour les actifs et les demandeurs d'emploi, en partenariat avec les réseaux consulaires ;
- La sensibilisation, l'accompagnement, la mise en œuvre de formations à l'éco-citoyenneté et aux techniques du développement durable pour les citoyens, par l'intermédiaire de projets portés par des associations. (p.47)

Favoriser le développement des secteurs émergents (p55)

(...) Si ces secteurs émergents sont principalement liés à la structuration de l'économie verte, ils sont souvent, en Bretagne, marqués par la spécificité maritime ou économie bleue. (...)

CENTRE

❖ DREAL

A l'invitation du Préfet de la région Centre, s'est tenue le 14 février 2012 une réunion de présentation des conclusions de l'étude régionale conduite à l'initiative de la DREAL, sur les filières industrielles stratégiques de l'économie verte (Cabinet SOFRED Consultants)

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-filières-vertes-strategiques-a992.html>

Plan d'actions prévisionnel 2013

Le développement de l'économie verte reste prioritaire en région Centre, mais il existe un manque de visibilité sur d'éventuelles actions concrètes à mener. Selon la mobilisation des acteurs, et les actions qui en résulteraient.

❖ OREF

L'OREF a débuté à peine ses analyses sur les métiers de l'économie verte. Il animera un groupe de travail sur l'évolution des compétences dans les secteurs de la restauration et du travail des métaux mécanique dans lesquels sera intégrée la réflexion sur l'impact de « la croissance verte » sur ces métiers. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une réflexion prospective à horizon 2020, cadrage du CPRDFP

❖ CPRDFP signé en juillet 2011

<http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/fichiers/CPRDF/CPRDF%20contrat.pdf>

EXTRAIT : page 39

Accroître et partager la connaissance des besoins de formation pour aider à la décision sur l'offre de formation :

- poursuivre les travaux de prospective démographique avec l'OREF (Observatoire régional formation emploi) pour anticiper l'ajustement de l'appareil de formation à l'horizon 2030 (vieillesse de la population, renouvellement des effectifs...);
- partager les connaissances et l'expertise prospective emploi/formation sur quelques secteurs émergents ou stratégiques (pôles de compétitivité et clusters, économie sociale et solidaire, économie créative, emplois verts, santé...) et creuser les besoins des qualifications dans quelques branches (fonctions publiques, industrie, BTP, sanitaire et social...);
- identifier et accompagner les secteurs à forts volumes d'emploi en tension et les secteurs à potentiels d'emploi importants;
- promouvoir la reprise et la transmission d'activité par le partage des savoirs et savoir-faire entre les générations.

CHAMPAGNE ARDENNE

❖ DREAL

Actions en faveur des 18 filières.

Le choix a été fait au niveau régional de lancer en 2012 en plus d'une étude prospective sur la filière bois construction, une étude sur les 18 filières d'avenir en région et de différer d'un an le lancement du profil environnemental régional.

Les deux encarts ci-dessous précisent le contenu attendu de ces études. Il faut noter l'importante mobilisation des partenaires de la DREAL comme la DRAAF, la DIRECCTE, le SGAR, le conseil régional dans la conduite de ces travaux.

L'étude sur la valorisation de la filière bois sera engagée en octobre 2012. Cette étude était annoncée dans les projets avancés lors du dialogue de gestion 2011. Elle s'inscrit dans le

contexte où le Préfet de région a souhaité un travail collectif des services de l'Etat pour développer un plan d'action en faveur de la filière bois, avec une entrée par les entreprises de l'aval. Elle sera pilotée par la DREAL, la DRAAF, DIRECCTE avec l'appui des professionnels du bâtiment.

Plan d'actions prévisionnel 2013

Étude d'une durée prévue de 13 mois, qui a comme objectifs :

- d'établir un état des lieux de la construction bois en Champagne-Ardenne : panorama des entreprises existantes, des dispositifs de soutien à la filière bois construction existants (régionaux et nationaux), besoins des entreprises...
- de mettre en évidence et d'analyser les enjeux, forces et faiblesse de la filière bois construction,
- de disposer d'une vision prospective à l'horizon 2020 avec scénario tendanciel, scénario souhaitable...
- de définir les effets leviers pour mettre en œuvre ce scénario souhaitable à travers un plan d'actions.

Il ne s'agit pas de disposer d'une étude de filière classique. Le résultat doit être constitué d'une prospective et de propositions d'actions précises et concrètes, en nombre limité, éventuellement sur des territoires identifiés. Neuf bureaux d'études ont répondu au marché, l'engagement sera fait courant octobre et l'étude démarrera en décembre.

Une étude prospective des filières vertes stratégiques en Champagne-Ardenne a été engagée début décembre.

- ❖ L'étude porte sur les 18 filières vertes identifiées au niveau national en se concentrant sur 5 filières jugées prioritaires et porteuses de développement pour la région champagne-Ardenne.

Cette étude est pilotée conjointement par la DREAL et le Conseil Régional. Le comité de suivi est élargi aux services et acteurs économiques concernés (DRAAF, DIRECCTE, ADEME, SGAR, DRRT, CRICI, Euro pôle agro, chambre régionale d'agriculture..)

Cette étude a pour objectif de fournir aux acteurs du développement économique de la région, porteurs des programmes européens et CPER, des éléments pour définir les priorités d'actions de ces plans ou programmes pour la période 2014/2020. Les pistes d'interventions prioritaires devront se faire selon une perspective à 3 ans et à l'horizon 2020. Cette étude n'a pas été affichée l'an passé lors du dialogue de gestion. Cependant les débuts de réflexion sur la mise en œuvre des futurs CPER et PO FEDER ont montré en juin dernier l'intérêt majeur de la réaliser.

L'étude devra permettre :

- faire un état des lieux du développement de toutes les filières vertes en Champagne-Ardenne,
- avoir une approche détaillée des 5 filières les plus performantes en termes de valeur ajoutée et d'emplois avec un regard sur l'expérience passée et positionner la région Champagne-Ardenne par rapport à l'ensemble du territoire national pour chacune de ces filières,

- proposer différents scénarios d'évolution et identifier les leviers d'actions pour :
- développer des synergies entre entreprises et laboratoires de recherche afin d'impulser et/ou développer ces filières,
- définir les emplois et compétences nécessaires au développement de ces filières prioritaires (en termes de volumes, types de métiers, type de compétences requises), dessiner les relations inter-régionales nécessaires pour développer les principales filières porteuses en termes d'enseignement, de recherche, d'organisation de filières, de partenariats économiques, de complémentarité et de synergies.. (définir les leaders en inter-régions)

L'étude sur les emplois liés au développement des énergies renouvelables dans les Ardennes lancée en 2011 avait pour objectif de définir les potentialités d'emplois liés aux filières (éolienne, hydroélectricité, solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermique, biomasse ...). Les résultats de cette étude sont en cours de finalisation. Ils doivent permettre :

- d'évaluer le potentiel d'emploi créé dans les Ardennes pour atteindre les objectifs fixés par filière dans le schéma départemental des énergies renouvelables,
- les conditions dans lesquelles les acteurs locaux (acteurs publics et privés) peuvent accompagner, anticiper, amplifier ce potentiel de développement local.

La DREAL ne prévoit pas d'engager de nouvelle étude en 2013. La priorité sera de suivre les études engagées. Une réflexion sera menée pour engager éventuellement une nouvelle étude en 2014.

❖ CPRDFP signé le 15 juin 2011

<http://www.cr-champagne-ardenne.fr/getFile.aspx?FILEID=6050>

EXTRAIT : pages 9, 10, 22

Titre II - Les orientations et priorités du Contrat

La crise économique qui a détruit de nombreux emplois depuis 2009, exige une attention particulière. Le développement, l'adaptation ainsi que l'accès aux formations professionnelles, initiales et continues, soutenus par un travail prospectif, doivent constituer naturellement le cœur du projet régional.

L'offre de formation en vue d'une insertion professionnelle doit prendre en compte l'existence de métiers porteurs, de métiers émergents et en particulier, tous ceux qui conjuguent l'impératif écologique, l'enjeu social et l'ambition économique en faveur de l'emploi. Il s'agit de construire et/ou de conforter des qualifications qui permettent d'accéder à ces emplois, tout en prenant en compte les attentes des publics concernés. En particulier, il est souhaité que l'offre de formation professionnelle réponde mieux aux évolutions des secteurs émergents ou en mutation, notamment au développement de l'économie sociale et solidaire qui constitue un enjeu d'importance en terme d'emploi, de cohésion sociale et de démocratie. Il s'agira également de contractualiser sur les objectifs opérationnels d'adaptation d'une part, de l'offre de formation initiale et continue et d'autre part, des certifications aux besoins de la croissance verte identifiés dans le Grenelle de l'environnement et le plan climat régional.

La recherche d'une nouvelle stratégie économique et sociale qui pose les bases d'un nouveau modèle de développement nécessite, notamment, la transformation des filières d'activités et contribuera à l'adaptation de l'offre de formation initiale et continue.

Article 7 : le développement du partenariat avec les branches

Ce partenariat sera pérennisé, élargi et renforcé en vue de couvrir tous les secteurs d'emploi, actuels et d'avenir : les services de proximité, les services à l'entreprise, le secteur de l'administration, le commerce et la distribution, la filière bois, l'hôtellerie - restauration, la culture, etc... Certains secteurs comme l'économie sociale et solidaire ou les métiers du développement durable doivent être davantage considérés comme des leviers pour introduire une vision de transformation sociale de l'économie et bénéficier d'une approche plus globale, à la fois transversale et territoriale, à la mesure des potentialités qu'ils offrent.

CORSE

❖ DREAL

La région Corse fait partie avec la région PACA d'un pôle de compétitivité sur les énergies. La Corse travaille sur les ENR. Elle envisage de créer un pôle de compétitivité commun avec les autres territoires insulaires (DOM) afin d'étudier leurs préoccupations communes (stockage énergie, déchets..).

La régionalisation de l'observatoire métiers se fait avec l'Office de l'Environnement plutôt qu'avec l'OREF (historique). Volet identification des formations plus avancé que celui des compétences.

❖ OBSERVATOIRE DU DD

- 2006 : guide des métiers de l'environnement réalisé par l'observatoire du développement durable
- 2010 : deux expérimentations bâtiment – ENR par ADEME – Alliance Villes Emploi en Corse du Sud. Il est souhaité d'étendre le diagnostic à la Haute Corse de façon à couvrir l'intégralité de la région
- 27 octobre 2010 : passage du projet de convention cadre Etat / Région d'expérimentation territoriale métiers de l'économie verte devant la Collectivité

❖ CONSEIL REGIONAL

Convention Ministère développement durable – Région Corse en date du 30 décembre 2010

Passée entre la Commissaire générale au développement durable et le Président de l'Office de l'environnement de Corse

Actions à mettre en œuvre dans la période 1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2013

- Action commune n°1 : Coordination des travaux des observatoires territoriaux et de l'observatoire national des métiers de l'économie verte
- Action commune n°2 : Diagnostics territoriaux de l'emploi et des métiers de l'économie verte
- Action spécifique : Création d'un centre de ressources des métiers de l'économie verte + Guide des bonnes pratiques « Formation » des agendas 21

Etat des lieux de la convention présenté par la DREAL à la fin 2011 :

Pour répondre à l'action « 'coordination des travaux des observatoires territoriaux et de l'observatoire national des métiers de l'économie verte » , un groupe thématique dédié aux métiers de la croissance verte a été créé en 2011 au sein de l'observatoire du développement durable co-piloté par la DREAL et l'office de l'environnement de la Corse. Il fonctionne en lien étroit avec l'observatoire régional de l'emploi et de la formation en Corse (OREF) co-piloté par l'Etat (DIRECCTE), la CTC (direction de la formation, de l'enseignement et de la recherche DFER) et l'agence de développement économique de la Corse (ADEC).

La fonction observatoire régional doit permettre d'apprécier le contenu futur des métiers de l'économie verte et d'identifier et suivre l'évolution des emplois de l'économie verte.

Le dispositif global "centre de ressources aux métiers de la croissance verte" s'appuiera sur la fonction observatoire régional des métiers de la croissance verte d'une part et la plateforme régionale des acteurs de formation au développement durable, en cours de concrétisation, d'autre part. La plateforme régionale repose sur la mise en réseau des différents acteurs de formation pour doter la Corse d'un outil de formation continue et professionnelle destiné à accroître les compétences et professionnaliser les filières dans les domaines du développement durable.

Pour répondre de manière cohérente et globale à l'ensemble des actions, l'OECD a lancé un marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage qui porte sur 4 axes (1/ recensement des meilleures démarches de développement durable et dynamisant vers une croissance verte réalisées par des collectivités locales, entreprises et associations au niveau national et européen reproductibles en Corse, 2/démarches d'accompagnement des collectivités locales engagées dans des démarches d'agendas 21 à élaborer leur diagnostic de territoire, 3/ diagnostic prospectif

en matière de besoins de métiers de l'économie verte et d'offres de formation, 4/plan de communication régional dédié au développement durable et à la croissance verte. Le bureau d'études a été recruté en août 2011. Un premier rendu est attendu pour la fin de l'année 2011. Parallèlement, la CEREC a réalisé un diagnostic sur l'emploi dans le bâtiment réalisé par la CEREC en 2011 en Corse du Sud dans le cadre de l'appel d'offres ADEME/alliance ville. La CEREC réalisera le diagnostic pour la haute-Corse en 2012. Une convention entre la CEREC et l'OEC a été signée pour adapter la méthodologie retenue pour le secteur du BTP à d'autres secteurs d'activités tout particulièrement le secteur touristique. L'OEC lancera le diagnostic en 2012.

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maison de l'emploi d'Ajaccio, Maison de l'emploi Sud de la Corse

❖ **CPRDFP – signé le 23 décembre 2011**

EXTRAIT : pages 24, 103

Poursuivre le développement des accords contractuels avec les branches

Les dispositifs de Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP) et les Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences représentent des outils d'échanges privilégiés avec les organisations professionnelles ou interprofessionnelles. Ils permettent de partager l'expression des besoins en compétences des entreprises. Il apparaît néanmoins nécessaire de trouver une ouverture vers une réflexion transversale permettant de prendre en compte les besoins des TPE les plus isolées, mais aussi ceux des secteurs émergents (développement durable) ou peu structurés.

La Corse doit participer à l'objectif défini à Lisbonne de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

FRANCHE COMTE

❖ **DREAL**

Sur le thème de l'économie verte des premières réunions ont eu lieu dans le cadre de la préparation des futurs programmes européens entre DREAL et DIRECCTE pour faire un bilan sur la déclinaison de l'ambition eco-tech en Franche Comté et établir en lien avec les pôles de compétitivité les orientations les plus intéressantes en FC. Ce travail aboutit à identifier 4 filières prioritaires pour la région :

- le recyclage des matériaux
- l'utilisation du matériau bois en construction, pour l'énergie (très grosse ressource)
- le véhicule dé-carboné
- les micro-techniques

Le premier chantier engagé est l'organisation d'un observatoire des matériaux.

Son périmètre intègre les matériaux de carrières et de substitution (y compris déchets du BTP), les éco-matériaux (matériaux biosourcés en particulier). Cet observatoire permettra :

- de contribuer aux études relatives aux schémas départementaux des carrières mais aussi à leurs suivis ;
- d'alimenter les états des lieux des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets du BTP qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage des conseils généraux ;
- d'avoir une connaissance des acteurs locaux des filières éco-matériaux. Cette connaissance est un pré-requis pour la promotion des matériaux bio-sourcés.

Plan d'actions prévisionnel 2013

Pour 2013, les études envisagées portent sur :

- des études départementales sur les volumes et les flux de déchets et matériaux recyclés du BTP ;
- un état des lieux des filières éco-matériaux en Franche-Comté

❖ **CPRDFP signé le 12 mars 2012**[Extrait page 25](#)**Axe 2 : Répondre aux besoins de développement économique des territoires**

- Dans le droit fil des évolutions induites par le Grenelle de l'environnement pour favoriser la « croissance verte », les nouvelles filières en développement, mais aussi les métiers émergents feront l'objet d'un soutien particulier.

GUADELOUPE❖ **DEAL****Plan d'actions prévisionnel 2013****Emploi, économie verte :**

Le développement durable, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement, représente un potentiel d'emplois « verts » considérable particulièrement dans les domaines de l'expertise dans la construction parasismique et de haute qualité environnementale, la valorisation de la biodiversité, le recyclage des déchets ...

L'étude sur « l'état des lieux des compétences des éco-entreprises et dans le domaine des eco-technologies en Guadeloupe » piloté par Synergiles (pôle de compétitivité de la Guadeloupe) est en cours de finalisation après un certain « recadrage » avec le bureau d'étude.

Les diverses réunions du Comité de pilotage sur ce sujet ont permis toutefois d'identifier les partenaires institutionnels œuvrant dans ce domaine nouveau

Un rapprochement avec les acteurs locaux du domaine de l'économie et de l'industrie (CCI des îles de Guadeloupe) est engagé, et devra aboutir en 2013 à un véritable partenariat à l'instar des conventions cadres nationales (mécénat environnemental, DD).

Actions en faveur d'une économie verte :

Le développement durable, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement, représente un potentiel d'emplois « verts » considérable particulièrement dans les domaines de l'expertise dans la construction parasismique et de haute qualité environnementale, la valorisation de la biodiversité, le recyclage des déchets ...

Besoins : Réalisation d'une étude sur l'identification des métiers de la croissance verte propres au territoire et les besoins en formations initiale et continue. Travail en partenariat indispensable (CCIG, DIECCTE, Synergiles, ADEME, CR...)

Par ailleurs, il n'existe plus de CERC (Cellule Économique Régionale de la Construction) en Guadeloupe, toutefois un consensus se dessine au sein du partenariat régional (Etat, collectivité, professionnels) pour la mise en place d'un dispositif partagé de connaissance du secteur de la construction. Une étude de faisabilité d'un observatoire de la commande publique est en cours de lancement.

❖ OREF

- L'OREF a réalisé en 1999 un document sur les métiers de l'environnement en Guadeloupe
- En 2001 une analyse sur les métiers de l'environnement dans le cadre des NSEJ
- Une analyse « **Les métiers du développement durable et de la croissance verte : quels métiers, quels emplois, quelles formations** » a été réalisée pour conduire à des observations par filières.
- Une analyse des filières, dans le contexte local, est en voie d'achèvement : Energies renouvelables- Eau, Air, Déchets, Assainissement- Métiers du bâtiment- Agriculture et forêts- Métiers de la mer-Biodiversité
- Ces documents sont en lignes sur le site internet depuis fin 2010

❖ CPRDFP – signé en mai 2012

http://www.ccrefp-guadeloupe.fr/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=29:projet-de-contrat-de-plan-regional-de-developpement-des-formations-professionnelles-cprdf-2011-2015&id=2:cprdf&Itemid=63

EXTRAIT : pages 17, 45, 46

La révision de la carte scolaire des voies technologiques et professionnelles

L'implication du monde de l'entreprise est fondamentale. Elle doit se manifester par le biais d'une concertation régulière pour une meilleure prise en compte des besoins du marché du travail dans l'évolution de la carte scolaire

A cet fin, il s'agira de rééquilibrer les filières de façon à mieux prendre en compte les besoins de formation des secteurs du bâtiment et travaux publics, du sanitaire et social, de l'économie sociale et solidaire et des autres secteurs stratégiques pour le développement économique de la Guadeloupe, tels que l'environnement, le tourisme, le nautisme, l'agro-alimentaire, les TIC et les nouveaux métiers de la croissance verte ...

Globalement, l'agriculture guadeloupéenne s'oriente vers un développement durable et raisonné quelque soit les spéculations. Il en résulte des besoins en formation permettant au secteur d'atteindre dans les meilleures conditions cet objectif. De nouvelles compétences et qualifications plus élevées sont nécessaires et doivent également constituer un élément d'attractivité pour les jeunes appelés à remplacer les générations actuelles vieillissantes. (p45)

L'environnement est un secteur d'activité qui se structure autour de nombreux métiers dans le domaine de protection du patrimoine naturel, de la faune, de la flore, de l'agriculture durable, du tourisme durable, de l'animation touristique dans le secteur de l'environnement de la gestion des déchets, le traitement et la distribution de l'eau, de la mesure, du contrôle, de l'hygiène sécurité environnement, de l'efficacité énergétique des bâtiments, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables... (p46)

Fiche 3 – Développer un label de qualité pour les centres de formations

Moyens

(...)-La responsabilité sociale et environnementale (intégration des problématiques de développement durable dans le contenu pédagogique, maîtrise de l'impact environnemental de l'activité du centre, accessibilité pour tous, participation du centre à l'analyse prospective des besoins de formation). (p86)

GUYANE

❖ DEAL

Plan d'actions prévisionnel 2013

La DREAL a entamé un travail de réflexion sur les filières vertes. Elle souhaite aboutir en 2013 à l'identification des filières prioritaires pour le territoire, avec l'hypothèse que les filières identifiées pourront être différentes de celles du niveau national

❖ OREF

- 2001 Etat des lieux de la filière environnement en Guyane (3 pages)
- 2003 La filière environnement en Guyane (plaquette recto-verso)
- 2003 Métiers, emplois, formation dans le secteur environnement. (3 pages)
- 2008 Analyse prospective de la filière biodiversité en Guyane (16 pages)

L'OREF Guyane est amené de manière récurrente à intervenir dans la présentation de ce secteur en différentes circonstances, forums, salons, table-rondes métiers qui impliquent la population scolarisée (lycées, collèges, D.E ressortissants de la Mission Locale Régionale de Guyane.

❖ CPRDFP – Signé le 19 décembre 2011

Le développement durable est mentionné dans les fiches des secteurs économiques (biodiversité, tourisme, industries extractives) à partir de la page 52

HAUTE-NORMANDIE

❖ DREAL

En 2011, la DREAL Haute-Normandie a lancé des études :

➤ *ETUDE 1 : ANALYSE DE L'OFFRE DE FORMATION « BÂTIMENT GRENELLE »*

L'étude de la CERC a porté sur :

- Un Inventaire précis des organismes de formation Haut-Normands (ou périphériques...) concernés par l'offre de formation BATIMENT dite « de la croissance verte » (construction durable et énergie renouvelable) en lien avec le Grenelle, disposant ou non de plateaux pédagogiques : lieux, type de formation, effectifs formés, capacités d'accueil...
- Classification de cette offre par public, par métier, par plateaux techniques existants, par typologie d'offres de formation....
- Perspectives d'évolution et de mise en réseau des organismes (opportunité), développement des outils de formation (en lien avec le dispositif « PRAXIS ECOBAT » de l'ADEME notamment)

Cette étude a été reprise dans la News Letters du Crefo « Focus en Haute-Normandie » sous l'intitulé « Métiers du bâtiment et de l'éco-construction » <http://www.crefor-hn.fr/publications/nadine-dudouble-daniel-sanchez/focus-en-haute-normandie-n%C2%B0-5-m%C3%A9tiers-du-b%C3%A2timent-et-de->

➤ *ETUDE 2 : TABLEAU DE BORD REGIONAL BATIMENT ACTIVITE-EMPLOI-FORMATION par la cellule économique régionale de la construction*

La CERC établira d'ici fin 2012 le tableau de bord prospectif qui sera initié par l'OREF pour mettre en évidence la dimension construction durable ainsi que les métiers et formations relevant de la croissance verte liés au BTP .

La DREAL procède par ailleurs à la déclinaison régionale des 87 actions du Plan « Ambition Ecotech 2015 » lancé par le Cosei. Des actions concrètes devraient être menées sur le territoire en particulier dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des énergies renouvelables (éolien thermique et off shore), la biomasse, le bâtiment et les développements portuaires.

Plan d'actions prévisionnel 2013

En 2013 sera initié un **diagnostic régional des filières industrielles stratégiques vertes**, portant sur les potentialités territoriales de développement ou d'implantation déclinant l'identification des filières stratégiques faite au niveau national.

La CERHN portera par ailleurs une étude connexe sur le secteur bâtiment.

Une nouvelle charte constitutive des Cellules économiques de la Construction (CERC) pour la période 2012-2018 vient d'être signée le 9 mai 2012 et publiée le 29 juin dernier auprès

des DREAL, par une circulaire du Commissariat général au développement durable du MEDDE.

Un partenariat public-privé, bien vivant

La réunion nationale annuelle des CERC qui vient de se dérouler à ROUEN, du 26 au 28 septembre dernier, sur l'initiative de la CERHN Construction, a montré combien le large partenariat professionnel régional, réuni autour de CERHN Construction, était actif et dynamique.

Un contexte institutionnel en évolution

Un mouvement est en cours **au sein des institutions économiques** en vue de rendre concret le rapprochement des 2 régions de Normandie ou de mutualiser des actions sur ces 2 territoires.

❖ **OREF**

Le Crefor (Carif Oref) a réalisé des travaux approfondis en lien avec la question des emplois et métiers de l'économie verte dans un cadre régionale de recherche d'une nouvelle dynamique autour des thèmes de l'économie, de l'industrie et de l'innovation.

- Sortie fin 2010 d'un dossier Eclairage sur « le développement durable » (Crefor).
- Projet étude filières Energies (ci-contre).
- Projets grands chantiers (EPR et Total) mobilisant l'ensemble des acteurs et institutions concernés,, en particulier sur bassin dieppois pour EPR. Le Crefor accompagne sur le choix des indicateurs d'observation caractérisant les populations.
- Dreal pour l'Etat et Agence régionale de l'environnement de Haute Normandie (Arehn) pour la Région contribuent activement à la connaissance des métiers « verts ».

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maison de l'emploi du Bassin Dieppois

❖ **CPRDFP signé le 1 juin 2011**

[http://www.hautenormandie.fr/content/download/13251/199569/file/PRDFcahierDouble\[1\].pdf](http://www.hautenormandie.fr/content/download/13251/199569/file/PRDFcahierDouble[1].pdf)

EXTRAIT : pages 24 et 25, 31, 32

Les spécificités régionales

Avec 49 200 emplois, **le secteur de la Construction** est autant représenté en région qu'au niveau national (6,9 contre 6,4 % des actifs en emploi). Ce secteur n'en constitue pas moins un important pourvoyeur d'emplois, notamment dans les zones PRDF de Bernay/Pont-Audemer (9,7 % des actifs en emploi) ou de Fécamp/Lillebonne (8,5 %) où il apparaît plus représenté qu'en moyenne. Un certain nombre d'éléments peuvent constituer un levier de croissance pour les entreprises régionales dans les années à venir :

- la notion de croissance verte et l'adoption du Grenelle de l'environnement, qui énonce des dispositions réglementaires en matière de consommation d'énergie redynamisant les activités de rénovation
- un nombre important de projets d'infrastructure et de grands équipements (Projet éolien offshore Wind 1, Port du Havre, EPR de Penly, développement de voies ferrées, dragage du chenal de Seine...) qui devraient logiquement voir le jour à court et moyen terme et qui pourraient constituer une opportunité pour l'économie régionale, à condition d'y associer les entreprises locales.

L'évolution des métiers

Le contexte de l'emploi évolue et se complexifie dans **le Bâtiment et les travaux publics** où l'enjeu du développement durable porté par des dispositions réglementaires (Grenelle de l'environnement) induit une nécessaire évolution des métiers permettant d'appréhender l'efficacité énergétique : le chauffagiste devra se familiariser avec l'ensemble des techniques de chauffage, le maçon et le peintre devront investir le champ de l'isolation par l'extérieur... En outre, demain, un jeune qui sortira de formation devra avoir intégré les bases de son métier et des connaissances dans les autres corps présents sur un chantier afin de répondre à l'objectif de décloisonnement des métiers et d'acquisition d'un « savoir travailler ensemble ».

Dans l'Agriculture, les professionnels sont confrontés depuis quelques années à de nouveaux enjeux dans un contexte de mutations économiques à anticiper (réforme de la PAC, pression sur le prix du foncier, dérèglement des marchés et fluctuation des cours des produits, hausse du cours des matières premières, Grenelle de l'environnement et nouvelles considérations environnementales, envolée de la demande mondiale et de la demande non alimentaire...). Des activités innovantes émergent et mériteraient d'être encouragées et développées (transformation des produits à la ferme et vente directe, développement des circuits organisés de commercialisation utilisant des technologies modernes de communication et de marketing, développement de produits locaux et de la « filière bio », valorisation du patrimoine rural, production et valorisation d'énergies alternatives...). Autant de mutations qui entraînent et nécessitent que l'exploitant soit de plus en plus un chef d'entreprise qui valorise au maximum son activité en étant capable d'anticiper les risques, de gérer ses ressources humaines et de

développer une démarche marketing proche du client, au-delà du seul acte de production lui-même.

Pour l'ensemble des actifs dans l'agriculture, exploitants ou salariés, il est souligné la nécessité d'un retour aux fondamentaux dans la formation (agronomie, biologie, écologie) pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques et des enjeux de qualité et de sécurité alimentaire, d'une double compétence par diversification des activités, et d'un apprentissage de la réactivité et de l'adaptabilité face au monde changeant et complexe.

ILE DE FRANCE

❖ **DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie)**

La DRIEE d'Île-de-France, depuis sa création le 1er juillet 2010, s'est donnée 7 objectifs stratégiques, dont 2 concernent directement ou indirectement les métiers de l'économie verte :

- objectif stratégique n°1 : "mettre en oeuvre les priorités d'actions issues du Grenelle Environnement et des feuilles de route stratégiques du ministère de l'écologie"
- objectif stratégique n°3 : "accompagner l'Ile-de-France pour le développement de l'économie verte et soutenir le développement durable des entreprises".

La DRIEE s'est dotée du "Service du développement durable des territoires et des entreprises" à cette fin, porteur notamment du sujet économie verte. La DRIEE a recruté des chargés de missions venant de la DIRECCTE, avec une compétence de développement économique pour traiter de ce sujet.

Dans le cadre de la territorialisation du Grenelle en Ile-de-France, la DRIEE a proposé au préfet de région, qui l'a accepté, la mise en oeuvre d'un volet transversal d'actions "Grenelle" spécifiquement dédié à la "Croissance verte". Ce volet est copiloté par la DRIEE et la DIRECCTE avec la participation de l'Agence de l'eau, l'ADEME, la DRIA AF, la DRIEA.... Ce volet transversal "croissance verte" du Grenelle (instances de coordination, mutualisation des connaissances, expertise pour les entreprises, promotion des aides pour la croissance verte...) devrait être adopté prochainement en CAR.

Dans le cadre de la préparation du CPRDFP, la DRIEE a participé à de nombreuses réunions et ateliers. Sur sa suggestion a été créé un atelier dédié aux « enjeux du développement durable pour la formation professionnelle ».

❖ **DRIEA (direction régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement)**

Formation

Dans le cadre d'un partenariat avec la DIRECCTE et le conseil régional, la DRIEA a participé aux discussions qui ont permis d'aboutir en 2011 à la signature du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle.

Le CPRDFP de la région Ile-de-France s'inscrit dans la dynamique des autres stratégies régionales et notamment les États généraux de la conversion écologique et sociale (EGCES), le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), la Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (SRDEI) et la Stratégie régionale pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Filières industrielles stratégiques « vertes »

La DRIEA s'est directement impliquée en 2012 dans les actions locales, en particulier celles visant au développement industriel des filières stratégiques de l'économie verte, notamment l'usage des matériaux biosourcés dans la construction. A ce titre, un travail important a été mené par le SBDEC / QDD sur les filières bois et chanvre.

Soutien à la filière bois :

Le travail d'organisation et d'amplification de la filière bois en Ile de France se fait en association avec l'interprofession régionale Francilbois. Suite à la convention DRIEA/Francilbois signée en 2011 sur le volet bois-construction, l'année 2012 a été consacrée au pilotage de 2 études régionales visant à mieux comprendre la nature des acteurs de la filière, leurs

compétences, leurs moyens mais aussi la provenance, la nature, le volume et le prix des bois utilisés dans la construction en Ile de France.

La première étude menée par le CNDB sur les aspects "coûts des constructions utilisant majoritairement du bois" est en cours depuis un an. L'objectif est d'achever l'étude en fin d'année 2012, de produire d'une part des fiches détaillées et comparables sur les 12 opérations franciliennes retenues, et d'autre part de réaliser une synthèse faisant ressortir les principales conclusions et pistes à explorer quant à l'usage du bois en construction et celles permettant de poursuivre sa promotion. Une première restitution devant les acteurs des opérations retenues a été faite le 23 octobre afin de recueillir des aspects plus qualitatifs, pour compléter les données financières et techniques.

Une seconde étude de connaissance de la filière bois francilienne a été pilotée par la DRIEA et réalisée par l'INSEE : il s'agit d'une approche statistique des entreprises constituant de la filière régionale. L'étude s'est achevée en septembre 2012 par la publication sur le site internet de l'INSEE d'une note de conjoncture de 8 pages qui fait le point sur chaque segment de la filière bois, d'amont en aval. Pour ce qui concerne le segment de la construction bois, l'étude reste partielle puisque les circuits d'approvisionnement de l'Ile de France n'ont pas pu être mis en évidence et que seules les entreprises localisées en Ile de France et constituant le "cœur de filière" ont été intégrées dans l'étude ; or, l'une des particularités de la filière bois est la possibilité de délocaliser l'activité de production de celle d'assemblage sur le chantier, lieu de construction ; de nombreux marchés de construction bois en Ile de France sont ainsi honorés par des entreprises extra régionales produisant dans les régions voisines.

Soutien à la filière chanvre :

Le chanvre a été massivement cultivé jusqu'au XIXème siècle, notamment pour l'utilisation de ses fibres dans l'industrie textile. Ce n'est que depuis quelques décennies que le chanvre est à nouveau cultivé en France, devenue à ce jour le 2nd producteur mondial, juste derrière la Chine. Il est cependant paradoxal de constater que cette production, importante et mondialement reconnue pour sa qualité, est principalement destinée à l'exportation vers différentes filières industrielles européennes. Fin 2011, la DRIEA a lancé une étude dont le but est de faire découvrir aux principaux prescripteurs du secteur du bâtiment (maître d'ouvrage et maître d'œuvre) l'utilisation des matériaux de construction à base de chanvre. La laine de chanvre, le béton de chanvre ou encore le chanvre en vrac sont des éco-matériaux éprouvés, aux qualités environnementales indéniables, mais encore mal connus des professionnels.

L'étude, confiée à l'association Construire en chanvre, a consisté, dans un premier temps, à réaliser un document de présentation regroupant à la fois des fiches techniques sur les caractéristiques de ces différents matériaux et des fiches décrivant leur mise en œuvre sur des opérations exemplaires.

Sur la base de ce document, une large concertation sera réalisée, fin 2012 et début 2013, auprès d'un ensemble d'acteurs importants du secteur de la construction afin d'identifier les potentialités de cette nouvelle filière verte ainsi que les freins et leviers qui conditionnent son développement.

L'étude s'achèvera début 2013 par une demi journée technique de restitution.

Plan d'actions prévisionnel 2013

Filière Bois : Prenant appui sur les conclusions des deux études conduites en 2011 / 2012, ayant permis de faire un état des lieux de la filière et d'identifier les principaux points de blocage, il est proposé de terminer le portrait de la filière Bois-construction dans l'objectif de contribuer à la structuration de cette filière au niveau régional (en partenariat inter services IF et à voir partenariat avec le Conseil régional).

Deux niveaux stratégiques sont à activer :

- le partenariat institutionnel régional autour de la filière : inter services Etat, Conseil Régional, Francilbois

- la valorisation de l'enjeu auprès de tous les acteurs et les professionnels de la chaîne : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises (journées techniques)

Filière Chanvre : les documents produits dans le cadre de l'étude réalisée doivent être valorisés auprès des acteurs, en particulier professionnels. Une stratégie pour ce faire sera dégagée à la suite de la restitution de l'étude début 2013.

❖ Réseau TEE Ile-de-France

La charte partenariale du Réseau TEE Ile de France – Préfet d'Ile de France – Président du conseil régional d'Ile de France – Directeur Il de France de l'ADEME – Directeur général de l'agence de l'eau Seine Normandie - Président de l'Institut de l'écologie en milieu urbain visant l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte et le développement des métiers de l'environnement est en cours de signature.

Refonte du site tee-idf.net : le site francilien de référence sur les métiers de l'économie verte, en faveur des entreprises et des acteurs de l'emploi.

Par secteurs de l'économie verte, le site sera composé d'une rubrique d'information sur les métiers, les formations continues, les initiatives de terrain, les actualités, les études. De plus, le site proposera une plate-forme de échanges d'information et de travail collaboratif entre institutionnels et professionnels des domaines de l'environnement, emploi et formation. Ce projet 2011-2013 est soutenu financièrement par le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Europe.

Les partenariats avec les OPCA concernés et le GIP CARIF sur le volet formation continue sont en cours de développement. De plus, une analyse de besoins en information et formation sur le volet activités et emplois de l'économie verte des adhérents de l'OPCA Uniformation est en cours de définition. Résultats pour la fin 2012.

Depuis 2009, TEE Ile-de-France anime une mission d'observatoire sectoriel sur les métiers liés à l'environnement.

Dans ce cadre, le Réseau a réalisé les études et productions suivantes :

- une expérimentation d'estimation de l'emploi lié à la croissance verte a été réalisée au niveau régional et sur le département de la Seine-Saint-Denis en 2010
- une note de synthèse régionale sur les enjeux et les constats du verdissement des métiers du bâtiment sera finalisée en 2012
- Les essentiels "Filière Forêt-Bois" (mai 2010)
- Le rapport complet "Filière Forêt-Bois" (juillet 2010)
- Les essentiels "Objectif Biodiversité" (mai 2010)
- Le rapport complet "Objectif Biodiversité" (juillet 2010)
- Emplois de l'environnement : constats et tendances en Ile-de-France (novembre 2009)
- Initiatives franciliennes en faveur des métiers verts et verdissants (décembre 2010).

Site WEB www.ecoformations.net qui recense les formations certifiantes initiales et continues, les métiers liés à l'environnement et les établissements qui les proposent en Ile-de-France.

❖ OREF

Le Carif Oref francilien a été renommé « **Défi métiers** » pour marquer sa volonté de renouveler son positionnement et son offre de service.

Défi métiers a participé depuis 2011 aux Etats généraux de la conversion Ecologique et sociale initié par la région. Ils comportent 5 entrées thématiques : agriculture et alimentation, industrie et relocalisations, transports et mobilités, métiers du bâtiment et haute qualité sociale. Ces thématiques ont aussi fait l'objet de débats territoriaux dans chacun des départements franciliens. Une assemblée plénière est prévue début 2013.

Défi métiers mène en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE une étude sur les caractéristiques des professions vertes et verdissantes en Île-de-France. Cette étude a fait l'objet d'une première publication en décembre 2012, une autre est attendue pour mars 2013. Cette étude constitue une déclinaison régionale du travail réalisé par la DARES et le SOeS sur ces professions et qui a fait l'objet d'une publication en mars 2012.

De même l'approche macro-économique développée dans le cadre de l'atelier 2 de l'observatoire national des métiers de l'économie verte et les projections du Centre d'analyse stratégique (Cas) sur l'évolution des emplois par secteurs et par métiers à l'horizon 2015/2020 est décliné au niveau régional.

Défi métiers travaille en partenariat avec le service statistique du Commissariat Général au Développement Durable (SOeS) sur la qualification des formations initiales en environnement et

produira début 2013 une synthèse des résultats de la région francilienne.

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maisons de l'emploi des Bords de Marne, Plaine Commune, Saint Quentin en Yvelines

❖ **CPRDFP – non signé à ce jour –**

❖ **Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)**

Kamal-Chaoui, L. et M. Plouin (2012), « **Villes et croissance verte : Etude de cas de la région Paris/Ile-de-France** », Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional, 2012/02, Éditions OCDE, Paris <http://dx.doi.org/10.1787/5k9fd0f32lhj-fr>

Page 17 : *Les compétences doivent s'adapter aux nouveaux besoins de l'économie verte*

« Alors que la région francilienne bénéficie d'une main d'œuvre jeune et bien qualifiée, il existe de fortes carences en matière de compétences vertes et les formations existantes ne correspondent pas toujours aux besoins du marché de travail. Les problèmes ainsi que les besoins ne sont pas homogènes dans les différents secteurs verts, les filières bâtiment et énergies renouvelables concentrant les besoins les plus urgents. Au niveau national, un plan des métiers liés à la croissance verte met à contribution les cinq collèges du Grenelle de l'Environnement et un observatoire national prospectif sur les emplois verts a été créé en région IDF. Au niveau régional, deux documents stratégiques déclinent la politique régionale en matière de formation dont la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI), qui intègre désormais un axe prioritaire de « conversion écologique » de l'économie. En dépit de ces prises de conscience, les moyens d'agir manquent. Une mise en cohérence de l'offre et de la demande sera essentielle pour faciliter les recrutements, ce qui exige une plus forte implication du secteur privé. Les pôles de compétitivité pourraient constituer un vrai appui pour favoriser la formation verte. »

V. également pages 105 à 108

LANGUEDOC ROUSSILLON

❖ **DREAL**

Plan d'actions prévisionnel 2013

Actions en faveur d'une économie verte (filières industrielles stratégiques vertes et adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte)

En 2013 la DREAL va poursuivre et développer sa contribution au verdissement de l'économie :

Soutien, appui et contribution aux actions collectives et multipartenariales (notamment dans le cadre du comité stratégique régional de la filière éco-industrie).

Poursuite de la contribution à la déclinaison régionale de conventions d'engagements volontaires (notamment convention « métiers des travaux publics » en collaboration étroite avec la CERC),

Actions de communication et organisation de 2 journées thématiques à l'attention et en collaboration avec les différents réseaux d'acteurs.

Participation aux comités de pilotage des projets locaux « Maisons de l'emploi et développement durable (3 en LR) et valorisation des actions engagées.

❖ **OREF**

L'OREF a été mandaté par l'Etat et la Région pour mener une étude prospective sur les emplois métiers et compétence sur le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment. Les résultats de cette ont été restitués publiquement le 19 octobre 2010, une synthèse est publiée dans la collection Enjeux de l'OREF.

Cette étude, qui a bénéficié du soutien financier du FEDER, de l'ADEME et de la Région, fait suite à une première investigation menée en 2007 centrée uniquement sur le champ des énergies renouvelables. L'étude 2010 couvre les principales filières ENR (éolien, solaire PV, solaire thermique, énergie bois), les métiers du bâtiment impactés par la MDE ainsi que les métiers périphériques (gestion de l'énergie, conception de bâtiment, diagnostic-contrôle...). Cette étude fournit des éléments de connaissance aussi bien sur le plan quantitatif (état des lieux sur la formation, sur les emplois) que sur le plan qualitatif (perceptions des professionnels et acteurs du secteur). Elle s'est appuyée sur de nombreuses rencontres avec les représentants des

branches professionnelles et les acteurs de la formation en région qui ont permis d'identifier des perspectives d'action pour faire évoluer l'offre de formation en région en lien avec l'évolution du contexte énergétique européen, national et régional.

- ❖ Energies renouvelables et maîtrise de l'énergie en Languedoc-Roussillon : Quels emplois, quelles formations pour demain ? : Enjeux n°10 – Octobre 2010 <http://www.oref-lr.org/rubrique-4-74.html>
- ❖ Développement des énergies renouvelables et évolution des compétences professionnelles en Languedoc-Roussillon : Enjeux n° 5 – octobre 2007 <http://www.oref-lr.org/rubrique-4-37.html>
- ❖ Étude prospective Emploi Formation dans le domaine des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment en Languedoc-Roussillon <http://www.oref-lr.org/datas/fichiers/articles/91/148.pdf>

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maisons de l'emploi de la Petite Camargue Héraultaise, du Bassin d'Emploi de Perpignan

Agriculture : Maison de l'emploi de petite Camargue Héraultaise

Transport de marchandises : Maison de l'emploi de Perpignan

❖ **CPRDFP – Signé le 15 mars 2012**

Extrait pages 27 et 54

1- Quelles perspectives pour les 5 années à venir en Languedoc-Roussillon ?

Par ailleurs, dans le cadre du plan national de mobilisation pour le développement des métiers de la croissance verte, le **Conseil d'Orientation pour l'Emploi** a tenté de préciser l'impact des engagements du Grenelle de l'environnement sur l'évolution quantitative mais surtout qualitative des métiers relevant des dix filières suivantes : l'agriculture et les forêts, l'automobile, le bâtiment, les carburants et la chimie verte, la filière eau – assainissement – traitement des déchets – air (EADA), l'électromécanique-construction électrique et réseaux électriques, les énergies renouvelables, les métiers de la mer, le tourisme et les transports.

2.4.1- Prise en compte du développement durable

Les analyses documentaires démontrent qu'il y a une montée en puissance de l'intérêt des jeunes pour les métiers verts(62) cependant ils méconnaissent souvent la réalité de ces métiers et la diversité des fonctions qui peuvent être exercées dans ce cadre...

LIMOUSIN

❖ **DREAL**

La DREAL participe aux comités de pilotage des 2 maisons de l'emploi engagées dans des programmes d'action métiers vert (Perpignan et Petite Camargue Héraultaise)

Il était initialement prévu une rencontre directe avec le panel des entreprises intervenant dans les actions de **l'économie verte**. Néanmoins compte tenu du positionnement des autres partenaires et de nos structures, nous avons préféré adapter notre stratégie, redéployée selon deux axes :

- intensification de notre collaboration avec la CCIR locale avec laquelle les relations sont riches et positives ;
- nous appuyer davantage sur notre réseau des unités territoriales en département.

Ainsi :

1 - L'économie verte au niveau local a vu le renforcement des coopérations entre la CCI régionale et la DREAL.

Le 26 juin 2011 a été reconduite une convention entre le président de l'ACFCI et notre Ministère. Cette convention a été déclinée localement.

Pour ce faire, un plan d'actions, déclinaison de la convention nationale a été élaboré. Il a vocation à définir de manière précise les interactions entre la DREAL et la CCIR dans le domaine de l'économie verte.

Pionnière dans cette initiative, la DREAL a par exemple participé à des échanges avec le niveau national pour identifier les modalités de déclinaison de cette convention dans chacune des régions.

2 - Un travail de recensement des entreprises de l'économie verte a été mené à partir de répertoires des chambres de commerce. Ce travail a été complété par une expertise avec nos unités territoriales. Leur travail sur le terrain, bien que régalién, leur permet de connaître un certain panel d'industries et permet d'expertiser le premier travail de tri effectué à partir des répertoires des CCI locales. Ce travail préliminaire d'élaboration d'une base sera bien sûr consolidé en partenariat avec la CCIR et les CCI locales, mais aussi la DIRECCTE, qui dispose d'une meilleure connaissance des entreprises (qui n'ont pas une activité industrielle notamment) et enfin les partenaires locaux (DDT, Région, OREF_Prisme Limousin...)

3 – Un travail d'identification des filières les plus pertinentes et les plus prometteuses a été achevée à l'été 2011. L'étude sur ces filières vertes a été réalisée par le cabinet Ecoethic. Ce travail a été mené dans le cadre d'une démarche de prospective régionale pilotée et organisée pour l'Etat par la DREAL.

Il a permis d'identifier des pistes de développement, notamment dans le domaine du bâtiment.

Des propositions de développement ont été analysées dans le cadre d'un atelier, avec des entrepreneurs locaux qui partageaient les objectifs et des enjeux qui émergeaient. Pour autant, la question du leadership peinait à trouver une solution.

4 - Dans la poursuite de cette réflexion, un travail de définition d'un plan d'actions visant à déterminer les maillons manquants à la mise en place d'une filière complète dans le champ des matériaux biosourcés dans le bâtiment a été élaboré.

La démarche vise à repérer les compléments nécessaires à la réalisation d'une filière complète (démarrant de la récolte et s'achevant à la mise sur le marché du bien).

Ce travail est en cours. Nous nous sommes attachés à ce qu'il étudie les potentiels de coopération/collaboration entre entreprises dans un cadre inter-régional.

5 - À destination d'un public plus large, une conférence intitulée "Chimie verte, chimie du végétal, du présent au futur" a été organisée. Étaient invités, l'ensemble de nos partenaires locaux ainsi que des industriels intervenant dans le domaine. Les intervenants étaient issus de cabinet spécialisé (ALCIMED), d'un laboratoire universitaire intervenant dans la Chimie des Substances naturelles, d'un entrepreneur ayant choisi la voie de la chimie verte, (CHIMINOVE) et enfin un représentant de notre ministère (Mme LEGRIS du CGDD). Près de 70 personnes ont participé à cette manifestation.

❖ **OREF**

- **Les métiers verts en Limousin** – Septembre 2010

http://www.prisme-limousin.fr/sites/default/files/filemanager/upload/common/file/obs/metiers_verts_20110124.pdf

- participation auprès de la DREAL à un diagnostic sur l'armature territoriale de l'Etat à l'horizon 2040 (prend en compte les perspectives d'une économie verte)

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maison de l'emploi Pays Ouest Creusois

❖ **CPRDFP signé le 6 juillet 2011**

<http://www.prisme-limousin.fr/securisation-parcours#presentation>

EXTRAIT : pages 6, 23

Le schéma des formations professionnelles initiales doit être en articulation dynamique avec les évolutions économiques, technologiques et sociales.

Des formations professionnelles de qualité

Une formation professionnelle de qualité s'apprécie sur trois critères principaux : la satisfaction de l'apprenant, sa réussite aux évaluations, diplômes et certifications, sa capacité à poursuivre des études ou s'insérer dans l'emploi durable.

La prospective opérationnelle des activités et des métiers et l'orientation

A partager, mettre en cohérence et analyser l'ensemble des informations à leur disposition sur l'évolution des activités économiques et des métiers

LORRAINE

❖ **DREAL****Formation**

La DREAL a participé en 2011, aux côtés de la DIRECCTE, au Village de la formation, des métiers et de l'emploi qui s'est tenu les 15 et 16 octobre à Nancy, sur le thème des métiers de l'environnement et du développement durable. Cette démarche partenariale engagée avec des entreprises et des associations, a permis de mettre en avant des technologies industrielles innovantes liées au développement durable ou des initiatives en matière d'emploi et d'insertion. La DREAL a animé une table ronde intitulée Le Grenelle de l'Environnement : croissance verte et mutation des métiers. »

Le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles a été signé en juillet 2011.

Actions en faveur de l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte :

En 2010, dans le cadre de l'opération nationale pilotée par Alliance Ville Emploi, l'ADEME et les Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC) sur la filière bâtiment et énergies renouvelables, la Lorraine a été retenue pour élaborer un diagnostic pour les Maisons de l'Emploi de la Meuse (département entier) et la Maison de l'Emploi de la Déodatie (StDié). Cette action avait pour objet d'évaluer les besoins en formation et recrutement dans cette filière et a été menée dans le cadre de la relance de la CERC Lorraine (CEntre REgional de COncertation Économique pour le BTP et les matériaux de construction en Lorraine CERECO).

A noter que la DREAL a également été associée au Comité de Pilotage de l'étude menée par l'OREFQ sur les métiers verts et verdissants.

1. Une action sera engagée avec le CNIDEP 54 qui a en charge la formation des petites entreprises de 10 salariés (chambre des métiers et de l'artisanat). Dans ce cadre, une expérimentation sera mise en place sur la commande publique en partenariat avec le CNFPT et la Communauté d'Agglomération du Grand Nancy.

L'objectif est d'encourager les collectivités à insérer des critères environnementaux et sociaux dans leurs marchés en agissant en parallèle sur la formation des entreprises afin qu'elles puissent y répondre.

2. l'ADEME souhaiterait mandater à nouveau le CERECO pour mener une action expérimentale sur le suivi du diagnostic et des programmes d'action élaborés par les maisons d'emploi. Les travaux de la Maison d'Emploi du Grand Nancy (expérimentation en 2008/2009) seraient également intégrés dans la démarche. L'objectif est d'évaluer les apports de l'AVE ADEME mais également d'inciter les maisons de l'emploi de Lorraine qui n'y ont pas participé à se lancer dans ce type de démarche.

La DREAL Lorraine souhaiterait lancer une étude sur les territoires avec d'autres maisons de l'emploi de la région Lorraine et notamment sur le département de la Moselle.

ACTIONS MENÉES PAR LE CERECO EN 2012/2013 :

- Tableau de bord semestriel à partir des données collectées auprès de la DREAL et des fédérations (FFB, FRTP et UNICEM)
- Tableau d bord prospectif (annuel) Emploi et Formation du BTP en Lorraine (en partenariat avec un chargé d'étude de la FFB)
- Mise en place d'un observatoire sur la filière forêt/bois (écoconstruction) . A ce titre, le CERECO et GIPEBLOR seront intégrés dans le comité d pilotage « économie verte ».

Actions menées en partenariat avec la « tête de réseau des CERC » :

- Plaquette annuelle sur les dépenses de BTP des collectivités locales
- Plan bâtiment Grenelle
- Étude sur les déchets et le recyclage du BTP : cette étude est menée en partenariat avec l'ADEME et les conseils généraux, l'objectif étant d'élaborer un diagnostic régional qui viendra alimenter les plans départementaux des déchets des 4 départements. Cette action sera financée par l'ADEME, le conseil régional et les 4 conseils généraux et l'embauche en CDD d'un chargé d'études sera nécessaire pour faire face à la charge de travail.

Par ailleurs, le chargé d'études du CERECO apportera son appui pour la relance de la cellule Bourgogne.

❖ Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable

- Filière bâtiment : MDE Meusienne, MDE de la Déodaté
- **Bois-énergie** (Maison de l'emploi Meusienne)

❖ OREF

Etude menée à la demande de la Directe et du Conseil régional pour décliner au niveau local l'étude nationale relative aux 18 filières industrielles stratégiques de l'économie verte, en particulier sur les aspects emploi et formation. Cette étude vient de faire l'objet de la publication « Les professions de l'économie verte en Lorraine » (Orefq Emplois métiers n°5 de juin 2012) http://www.orefq.fr/upload/document/EMPLOI_METIERS/orefq_em5_eco_verte.pdf

Elle a associé Pôle emploi et a réuni l'ensemble des partenaires institutionnels locaux. L'observatoire s'est appuyé sur les travaux récents de la Dares. Le périmètre des métiers « verts » défini par l'observatoire national des métiers dans l'économie verte a été repris, excepté les métiers « verdissants » dont la liste n'était pas stabilisée. Une approche sectorielle par les éco-activités n'a pas été retenue car elle aurait nécessité d'utiliser les comptes nationaux pour lesquels il n'existe pas de déclinaison régionale. La quantification du volume des emplois « verts » en Lorraine s'est faite à partir du recensement de la population. Le périmètre ainsi défini pourrait être utilisé par d'autres régions. Prochainement, des indicateurs permettant de caractériser la proportion des emplois verts dans la part totale de la population active devraient être arrêtés.

L'observatoire développe aussi des fiches « métiers de l'économie verte » sur son site internet <http://www.orefq.fr/tbecoverte/fiches.php>

Sur le volet formation, l'objectif est de mieux connaître l'offre de formation et au besoin de la faire évoluer. Un groupe de travail va se mettre en place (programme de travail 2012-2013), avec les mêmes partenaires que pour l'étude sur les professions, afin de mettre en correspondance les métiers « verts » identifiés et les formations. Il s'agira de partir d'une approche « métiers » plutôt que sectorielle/activité et à partir de la base du Centre Inffo, d'examiner pour établir la liste des formations les contenus des formations afin de vérifier l'existence d'un véritable contenu et non pas d'une simple sensibilisation à l'environnement.

❖ CPRDFP signé en juillet 2011

<http://www.lorraine.eu/jahia/webdav/site/e-internet/shared/CPRDFP%20sign%C3%A9%20le%2030%20juin%202011.PDF>

EXTRAIT : pages 21 et 22

A partir du choix de filières économiques industrielles considérées comme stratégiques et préfigurant l'économie lorraine future, en articulation avec les comités stratégiques Filières mis en place par l'Etat :

- aéronautique,
- automobile,

- bois/forêt/ ameublement,
- chimie réparatrice (« chimie verte »),
- agriculture/industries agro-alimentaires,
- art/luxe/création.

A partir de filières qui structurent déjà l'économie lorraine actuelle et pour lesquelles des enjeux importants peuvent d'ores et déjà se poser en termes de métiers et donc de formations professionnelles initiales et continues :

- métallurgie / mécanique en lien avec la labellisation récente de l'IRT M2P,
- énergie et économie verte,
- santé et services à la personne,
- éco-construction.

MARTINIQUE

❖ DEAL

Plan d'actions prévisionnel 2013

En complément du contrat d'étude prospective (C E P) «environnement et développement durable» conduit avec la DIECCTE en partenariat avec la Région et financé en 2012, cette étude menée avec l'OREF Martinique (Observatoire Régional de l'emploi et de la Formation) a pour objectif de dresser, de façon plus transversale, un état des lieux des métiers susceptibles d'être impactés par le verdissement et d'évaluer les besoins en compétences et en formations. Cette étude serait intégrée dans le plan d'actions 2013 de l'OREF

❖ CPRDFP - Date de signature non communiquée

MAYOTTE

❖ DEAL

Plan d'actions prévisionnel 2013

Etude permettant de connaître les potentialités de développement d'une économie verte :

Cette étude permettra d'identifier les acteurs (entreprises, centres de recherche, lycées professionnels...) travaillant ou susceptibles de travailler dans le domaine des filières vertes qui présentent un potentiel de développement de la croissance verte. Cette étude fera l'objet d'un cahier des charges comprenant :

- le recueil d'informations auprès des partenaires de la sphère publique Etat et ses EP (DAAF, DIECCTE, DEAL, ADEME, vice-rectorat), des collectivités territoriales principales et de toute instance utile (centre de recherche, ARS, CCI, chambre agriculture ...)
- la qualification simplifiée, les atouts et faiblesses de ces filières, les opportunités ou menaces de ces filières en vue de distinguer celles qui sont motrices, potentielles ou émergentes
- la proposition de critères de sélection de 3 à 5 filières essentielles pour la région de manière à sélectionner les entreprises en place ou émergentes dans ces filières porteuses afin de mesurer de façon approfondie (à partir de données socioéconomiques : nature et volume de production, export, nombre d'emplois...) leur apport potentiel au développement de ces filières et d'évaluer le gisement de croissance verte,
- la proposition de pistes d'actions d'interventions prioritaires selon une perspective de 3 à 5 ans et une vision prospective à l'horizon 2020 :

* en imaginant des leviers (institutionnels ...), le portage, l'accompagnement,

* en identifiant les relais locaux

* en proposant des actions pour développer les synergies entre les entreprises

(échanges de bons procédés, capitalisation de connaissance, formations) ; ces actions à mettre en oeuvre feront l'objet d'une priorisation, d'une méthodologie et d'une programmation budgétaire prévisionnelle.

Pour conduire cette étude, le service s'est d'ores et déjà rapproché de la DAAF et de la DIRECCTE, services très intéressés par cette démarche. A noter que la DAAF conduit une étude d'élaboration du programme de développement rural en prévision des actions à mettre en oeuvre dans le cadre de la RUP. Le rendu de l'étude de la DAAF est prévu pour fin 2012, ce qui sera un très bon support pour le démarrage de notre étude dont le contenu pourrait être partiellement réorienté en fonction de son contenu.

❖ **CPRDFP – pas d'information**

MIDI PYRENEES

❖ **DREAL**

Plan d'actions prévisionnel 2013

Stratégie régionale en faveur de l'économie verte

Parmi les deux axes de travail proposés, la DREAL Midi-Pyrénées s'est inscrite dans celui visant à adapter les métiers à la transition vers l'économie verte, plutôt que celui du développement de filières vertes, déjà fortement soutenues par le conseil régional et ses agences.

A cette fin, la DREAL a travaillé en partenariat avec le conseil régional, la DIRECCTE, l'ADEME, la DRAAF et les trois chambres consulaires régionales, en examinant le « verdissement » d'une sélection de secteurs économiques, son impact et les difficultés rencontrées par les acteurs économiques. L'état des lieux réalisé en 2012 (*cf. document téléchargeable sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées : Espace professionnels, rubrique Economie verte*) a dressé la liste des attentes et besoins des professionnels permettant de conforter ou d'accompagner les évolutions liées au Grenelle de l'environnement, et recensement des réponses proposées ou recherchées, en vue d'éclairer, entre autres, le volet formation/compétences, et l'accès à l'emploi dans un second temps.

La finalisation de l'étude menée par Ernst & Young en mai 2012 et les nécessaires discussions entre partenaires sur les actions à mener prioritairement ont conduit, au deuxième semestre 2012, à prendre le temps de la réflexion avant de mener certaines des suites envisagées initialement par la DREAL (une diffusion et un partage larges des résultats de cet état des lieux ; des compléments sur 3 secteurs non traités ; un approfondissement des pistes de solutions à apporter sur certains secteurs).

La mise en place du pilotage large de l'étude a permis d'enclencher une dynamique régionale d'échanges autour de l'économie verte, qui doit aller plus loin, en s'appuyant sur les résultats de l'étude.

Il s'ensuit pour 2013 la proposition de la DREAL de **poursuivre l'inscription de son intervention en matière d'économie verte sur le champ de l'accompagnement du verdissement des métiers et emplois**, en l'orientant sur :

- des compléments à l'étude pour avoir une vision sur trois secteurs écartés de l'état des lieux : agriculture, bâtiment et eau ;
- un approfondissement des pistes de solutions à apporter :
 - dans le domaine des compétences et de la formation professionnelle (initiale ou continue), en liaison avec le conseil régional (via le CPRDFP) et la DIRECCTE ;

- dans le domaine de la recherche et de l'innovation (cf. écotechnologie, éco-conception, etc.), notamment en lien avec les quatre pôles de compétitivité en région ;
- pour connaître et soutenir les potentiels de développement de l'emploi, en lien avec le CARIF OREF, Pôle Emploi, et éventuellement le CESER.

❖ **OREF**

L'OREF mène un projet mettant en œuvre un ensemble d'actions pour intégrer les métiers liés à la croissance verte et/ou au développement durable dans un double objectif : enrichir ses systèmes d'observation des métiers et mieux informer les décideurs régionaux:

1) A conçu un outil de projection des métiers par branches professionnelles pour mesurer les besoins de formation et évaluer les performances des formations engagées au regard de l'emploi.

Cet outil est proposé à la démarche du CPRDFPP (Contrat Etat Région 2011-2014). OREF propose ainsi d'intégrer les métiers déjà identifiés de la croissance verte à ses observations ;

2) Réfléchit de plus sur le champ du développement durable à mettre en œuvre une observation sur l'innovation : Aerospace Valley (pôle de compétitivité : nouveau carburant) Valéo domaine de l'Eau, santé (Pôle Santé) de manière à détecter les évolutions d'emploi et de formation.

Sa réflexion s'engage sur 2 échelles de temps avec deux objectifs : réactif aux métiers et aux besoins immédiats ou à moyen terme (CPRDFPP) et une meilleure anticipation en identifiant les innovations des filières.

3) Enfin, Le CarifOref Midi-Pyrénées déjà inscrit dans le domaine de l'information et de l'orientation des publics, développe des produits innovants et pédagogiques ciblés à partir du collégien, lycéen, parents, professeur, salarié, demandeur d'emploi, seniors etc.

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maison de l'emploi Pays Midi Quercy

❖ **CPRDFP – signé le 18 janvier 2012**

Diagnostic économique sectoriel disponible

http://www.cariforef-mp.asso.fr/files/orefm/Cprdf/diag_cprdfp_som.pdf

NORD PAS DE CALAIS

❖ **DREAL**

La DREAL est impliquée dans la convention d'expérimentation signée entre le CGDD et la Région. Elle est notamment membre du comité de pilotage de l'expérimentation et a participé à la « semaine des métiers de l'économie verte » qui s'est déroulée du 16 au 19 octobre 2012 (cf. rubrique « conseil régional »)

❖ **OREF**

- 2009 : prospective de l'éco-construction + accompagnement des organismes de formation

- 2008-2009 : participation à l'expérimentation ADEME/Alliance Villes Emploi à la Maison de l'Emploi de Lille
- 2010 : participe, avec 5 maisons de l'emploi, à l'expérimentation ADEME – Alliance Villes Emploi
- 2010 : prépare l'expérimentation Etat – région dans le cadre du plan Métiers, avec pour priorités : bâtiment, ENR, recyclage, transports
- 2010 : mise en place d'un système d'Information OREF comprenant un site web, un outil de création de tableau de bord et un espace collaboratif ; ces trois outils pouvant être exploités dans le cadre du volet « observation » des métiers de l'économie verte
- nouvelles : création au sein de l'OREF d'un poste dédié « observatoire de la croissance verte »
- nouvelles : repartir des diagnostics existants (CD2E, maisons de l'emploi, plans climat...) pour monter en puissance sur les questions d'emploi – formation et l'animation

Une étude complémentaire doit être menée avec l'OREF et l'INSEE. Elle porte sur la caractérisation des effectifs des métiers verts et verdissants, tant d'un point de vue démographique (âge des actifs) que des compétences (niveau de formation), en distinguant quand cela est possible au niveau des PCS détaillées. L'Insee propose de plus, d'établir une cartographie du tissu productif régional sous le prisme de l'éco-activité : localisation des établissements dans chaque secteur retenu, analyse du poids en termes d'emploi et de la dynamique au cours des dernières années.

❖ TEE

- Mission générale de veille, d'information et d'animation

→ Dossier PRIM (partenariat interne avec la mission PRIM)

L'objectif est d'informer sur les métiers et plus spécifiquement ceux du bâtiment (4 fiches métiers réalisées en 2010, 4 fiches supplémentaires le seront en 2011)

→ Journée d'information et sensibilisation sur l'évolution des métiers du bâtiment en juin 2010

- Mission d'observation et d'aide technique

→ Développement d'un outil FOAD sur 'l'éco-construction et l'éco-rénovation (partenariat interne avec la mission FOAD)

→ Actualisation de l'offre de formation à l'éco-construction et mise en ligne sur SOFIA

→ Prospective autour de la thématique Biodiversité/Trame Verte et Bleue régionale

Etat des lieux prospectifs de l'offre de formation initiale, continue et par apprentissage, identification des évolutions des métiers concernés, analyse des besoins d'évolutions de l'offre de formation, recensement des projets originaux de formations

- Mission de suivi et d'évaluation

→ Participation à la dynamique nationale des TEE

→ Participation à des salons et des journées techniques

La bonne co-opération avec la DIRECCTE et la participation de la DREAL au réseau TEE a permis l'élaboration d'une étude sur les métiers de la biodiversité.

❖ CONSEIL REGIONAL

Formation des demandeurs d'emploi (Programme Régional de Formation)

Une importante capacité de formation des D.E dans le BTP

La Région intervient pour l'achat de formations dans les domaines du BTP (gros et second œuvre) à destination des demandeurs d'emploi. Il s'agit majoritairement de formations qualifiantes de niveau V.

De plus, la Région a développé des modules de professionnalisation spécifiques au secteur de l'éco-construction /éco-rénovation_

Formation des salariés (Pacte régional de continuité professionnelle)

Depuis 2010, la Région soutient la formation des salariés du BTP sur le champ spécifique et de l'éco-construction et de l'éco rénovation. Ainsi la Région a contractualisé avec les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) AREF BTP, FAFSAB et FAFTT pour les intérimaires.

2011 Pacte régional de continuité professionnelle Recyclage

Co financement Région / FORCO pour la formation des salariés des entreprises prioritairement ceux des PME, adhérentes à l'OPCA FORCO, secteur du recyclage.

2011 Démarche prospective compétences sur la filière du recyclage et de la valorisation des déchets.

Le pôle d'excellence CD2E, acteur fédérateur du développement de la filière recyclage valorisation des déchets, sera amené à dégager des propositions opérationnelles de formation des actifs, de par sa proximité avec les entreprises, la recherche et l'innovation et sa capacité à embrasser la filière dans sa globalité.

2011 Diagnostic Emploi Formation dans la filière FORET BOIS : « quelles sont les évolutions des compétences et les formations à mettre en œuvre pour développer la filière (usage des essences locales dans la construction et l'énergie, développement des filières courtes) ?

2011

Energies Renouvelables

- CD2E plate forme test des technologies en solaire photovoltaïque, portant notamment sur de l'ingénierie de formation, des contenus, l'acquisition et la diffusion de données.
- Pôle d'Excellence Régional Energie 2020

Convention Ministère développement durable – Région Nord-Pas-de-Calais

Passée entre la Commissaire générale au développement durable et :

- Le président du Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de développement de la qualité de la formation (C2RP) sur la durée 1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2012 pour les actions + évaluation avant le 31 juillet 2013.
- Le président du centre expert pour l'émergence des éco-technologies, au service du développement des éco-entreprises (Cd2E) sur la durée 1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2012 pour les actions + évaluation avant le 31 juillet 2013.

Actions C2RP :

- Action n°1 : Coordination des travaux de l'observatoire régional et de l'observatoire national des métiers de l'économie verte – Lancement d'une animation spécifique sur 18 mois
- Action n°2 : Diagnostics territoriaux de l'emploi et des métiers de l'économie verte
- Action n°3 : Etude gisements d'emplois
- Action n°4 : Créer un centre de ressources régional pour les métiers de l'économie verte
- Evaluation de l'expérimentation

Actions Cd2E :

Le Cd2e (centre expert pour l'émergence des éco-entreprises), très largement impliqué dans l'expérimentation, est l'outil dédié pour l'accompagnement des filières stratégiques. Il fédère les porteurs de projets, les centres de recherches, les éco-entreprises et les territoires.

Son action est organisée autour des clusters à porter (pôle éco construction, le pôle Aquapris « cycle de l'eau », le pôle Avenir pour la plateforme analyse cycle de vie), le clusters à accompagner et notamment le pôle de compétitivité TEAM2 (recyclage déchets et matières) et enfin les filières à soutenir (sédimentaires, et solaire photovoltaïque).

Le Cd2e prend également en charge des activités directes de support pour les éco-entreprises (GRH, international, veille économique, innovation et développement). Il porte les activités de promotion et de gestion (communication, internet, accueil et management global).

Le Cd2e a bénéficié d'une subvention pour la conduite d'études visant à la caractérisation des filières « recyclage », « les énergies renouvelables » (majoritairement « métiers verts ») et

« éco construction » (plus liée aux « métiers verdissants »).

Cette étude a permis de structurer une méthodologie d'analyse et de suivi des filières en éco-activités, et aussi à positionner les niveaux de force et de performance stratégique des éco-entreprises régionales. (caractérisation en segments et sous segments de chaque filière, niveaux de maturité de ces filières et de ces segments, facteurs d'intensité concurrentielle, repérage des facteurs clés de succès et facteurs clés de réussite pour les entreprises en région).

Ces études ont été versées dans la démarche expérimentale du plan de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de l'économie verte, et complètent utilement l'analyse des gisements d'emplois en région Nord Pas-de-Calais

Etat des lieux de la convention 15 juin par le C2RP :

Organisation

Une mission « métiers de l'économie verte » a été créée et une chargée de mission recrutée au sein du pôle Emploi Formation, pour une durée de 18 mois à compter du 27 juin 2011.

Le premier travail a consisté à réaliser un état des lieux des ressources existantes dans le domaine de l'économie verte en lien avec l'emploi, les métiers et la formation. Des rencontres individuelles avec les partenaires à impliquer ont ensuite été réalisées par la chargée de mission « métiers de l'économie verte » : représentants de la Région, des services déconcentrés de l'Etat, de l'ADEME, de Pôle Emploi, du cd2e, chargés de mission des Maisons de l'emploi du réseau AVE-ADEME...

Gouvernance

Elle se décline en trois niveaux :

❖ Le **comité de pilotage restreint** valide et pilote l'expérimentation. Il est composé de financeurs : SGAR, DREAL, DIRECCTE, Région (DFP et Direction de l'environnement). Ce comité s'est réuni le 19 avril 2012. Une deuxième rencontre a eu lieu le 18 juin 2012.

❖ Le **comité de pilotage** assure le suivi de l'expérimentation. Il est composé des financeurs et des différentes structures partenaires de l'expérimentation : SGAR, DREAL, DIRECCTE, DRAAF, Région (Direction de l'environnement, DFP et DAE), ADEME, Pôle Emploi et le Rectorat. Ce comité s'est réuni :

o en 2011 : le 29 juin, le 13 septembre et le 11 octobre

o en 2012 : le 12 janvier et le 20 mars.

❖ Une « **cellule projet C2RP-cd2e** » associe les directions des deux structures et les chargés de missions dédiés à l'expérimentation. Elle s'est réunie le 4 avril, le 25 avril et le 7 juin 2012.

❖ Par ailleurs, le **groupe de travail « Métiers de l'Economie verte » de la commission C5 «Emergence des activités et des métiers de demain et transformation écologique et sociale, développement durable» du CCREFP** est envisagé comme l'instance de gouvernance politique et stratégique de l'expérimentation. Une première réunion a eu lieu le 31 mai avec les membres du bureau de la commission C5 afin qu'ils prennent connaissance des travaux menés dans le cadre de l'expérimentation. Une présentation de l'expérimentation aura lieu auprès de l'ensemble de la commission C5 au deuxième semestre 2012.

Axe 1 : Observatoire

Le premier travail a consisté à constituer des **ateliers thématiques** pour chaque filière mis en place afin d'associer les acteurs du monde professionnel et des représentants du monde de l'emploi et de la formation aux travaux de l'expérimentation :

- représentants de branches et de structures d'accompagnement des professionnels (cd2e, chambres consulaires, ADEME...),
- représentants de pôle emploi, prescripteurs, formateurs (organismes de formation, acteurs de l'insertion, CFA...), ...
- représentants de collectivités locales et régionales et des services de l'Etat
- INSEE

Des ateliers thématiques qui se sont tenus entre janvier et avril 2012 :

- scénarii de développement des filières à l'horizon 2020 : atelier « bâtiment » le 26 janvier, atelier « recyclage » le 13 février, atelier « énergies renouvelables » le 1er mars,
 - perspectives d'emplois et les besoins en formation associés : atelier « bâtiment » le 26 mars, atelier « recyclage » le 3 avril, atelier « énergies renouvelables » le 10 avril.
- La mission « développement des métiers de l'économie verte » a participé aux différents rendez-vous nationaux organisés par le CGDD.

Axe 2 : Diagnostic

Les premiers mois de l'expérimentation ont permis d'informer les acteurs concernés dans le domaine de l'emploi et de la formation de la mise en oeuvre de ce travail à l'échelle régionale (Relais et Espaces Info Formation (13 octobre 2011), missions locales(juin 2012), Maisons de l'emploi inscrites dans le réseau AVE-ADEME.

Axe 3 : Etude sur les gisements et les mutations d'emplois

Les cabinets ADEO Conseil et SISIFE ont été retenus pour réaliser cette étude entre octobre 2011 et juin 2012.

Cette étude a consisté en une analyse quantitative et qualitative des créations, à 10 ans, d'emplois régionaux liés à l'économie verte dans les secteurs de la performance énergétique et environnementale des bâtiments, du recyclage et des énergies renouvelables. L'étude a été réalisée sous deux angles, celui de l'évolution de l'emploi et du marché du travail d'une part, et celui de l'évolution des métiers d'autre part (nouvelles compétences, métiers spécialisés, formation, ...).

Le comité de pilotage de restitution finale de cette étude a eu lieu le 8 juin 2012.

Une présentation des résultats de cette étude a été réalisée auprès de l'ensemble des participants aux ateliers thématiques le 29 juin 2012.

Axe 4 : Centre ressources

Un premier inventaire des outils réalisés par d'autres organismes (PRIM Plateforme Régionale d'Information sur les Métiers), TEE, FOAD (Formation Ouverte et A Distance), APAF (Action de professionnalisation des Acteurs de la Formation)... qui pourraient être valorisés dans le cadre de l'expérimentation a été effectué : fiches sur les métiers de l'économie verte, recensements de formations réalisées ou en cours, supports de communication sur l'emploi dans le domaine de l'économie verte.

Une « **semaine des métiers de l'économie verte** » sera organisée du 16 au 19 octobre 2012.

Axe 5 : Evaluation

Le cabinet HB Etudes et Conseils a été retenu fin 2011 pour mener cette évaluation. Le comité de pilotage de lancement de cette évaluation a eu lieu le 20 octobre 2011 et un comité de pilotage intermédiaire s'est tenu le 16 décembre 2011. Un état d'avancement a été présenté lors du comité de pilotage du 11 janvier et du 20 mars 2012.

Une évaluation à mi-parcours de l'expérimentation a été présentée par HB Etudes et Conseil aux membres du comité de pilotage de l'expérimentation le 12 juillet 2012.

La « semaine des métiers de l'économie verte » a été organisée du 16 au 19 octobre 2012. « Vert, l'avenir ! »

La semaine des métiers de l'économie verte a constitué un premier grand rendez-vous pour les acteurs de l'orientation, de l'emploi et de la formation, le monde de l'entreprise et la sphère institutionnelle (élus et techniciens). Durant 4 jours ont été proposés des espaces d'échanges, de réflexion, de témoignages, d'informations, de sensibilisation, de démonstration. La finalité de cet événement a été de permettre aux acteurs socio-économiques de s'approprier les enjeux des métiers de l'économie verte pour favoriser une dynamique régionale concourant au développement de ces emplois.

Cette semaine a permis de valoriser les résultats des travaux menés dans le cadre de l'expérimentation, les initiatives développées sur les territoires, les actions menées par les partenaires de l'expérimentation..., d'informer sur les métiers, leurs évolutions, les perspectives d'emploi en région, les ressources et outils existants..., et de mobiliser, responsabiliser les professionnels, les politiques, les financeurs pour poursuivre la démarche.

Elle s'est déroulée sur plusieurs sites de la région:

- Deux événements à dimension régionale : l'un sur Lille en ouverture l'autre sur le site du cd2e à Loos-en-Gohelle pour la clôture et trois rencontres à dimension infra-régionale dans différents lieux en Nord – Pas-de-Calais (Valenciennes, Dunkerque et Auchy-les-Hesdin)

Un site Web dédié a été créé et doit être pérennisé : www.vertlavenir.fr

En 2013, les avancées, réalisées grâce à l'investissement consenti dans le cadre de l'expérimentation, doivent être poursuivies : consolidation de l'observatoire métiers verts porté par l'OREF, mise en œuvre effective et animation du centre ressources (dont la halle éco-matériaux) par le Cd2e. Une attention particulière est à apporter à la reprise des orientations retenues dans le cadre des PO 2014-2020.

❖ **Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de développement de la qualité de la formation (C2RP) – Autres hors convention Ministère DD**

Etude « **Identification de l'offre de formation Biodiversité et besoins d'évolution pour répondre aux enjeux de la trame verte et bleue régionale en Nord Pas de Calais** » – Antoine Clapier pour Adéo Conseil – 6 avril 2011

http://www.c2rp.fr/upload/publication/Rapport_final_6avr2011%20%282%29.pdf

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maisons de l'emploi Dunkerque, Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Valenciennes, du Calais, Nord Avesnois

Déchets : Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Cardin

❖ **DIRECCTE**

- Contrat d'Etude Prospective Eco construction / valorisation matières en 2009-2010 :: Evaluation de l'implication locale en matière d'emploi et de besoins en compétences du développement des éco entreprises. CEP Infra régional- portage MDE de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.
- ADEC BTP : forte dimension Eco construction
- Projet d'ADEC recyclage porté par la DGEFP au niveau national
- Diagnostic mené auprès des bailleurs sociaux de Valenciennes sur les besoins des salariés et des entreprises en matière de formation sur la thématique éco construction. (Diag AFPA)

❖ **CPRDFP signé le 31 mai 2011**

http://www.nordpasdecals.fr/CPRDFP/telechargement/document_cadre.pdf

EXTRAIT : page 32

4.6 La transformation écologique et sociale et le développement durable

4.6.1 Accompagner les évolutions de compétences liées au développement durable pour l'ensemble des secteurs d'activité et dynamiser les métiers de la croissance verte

La France est engagée depuis 2007 dans une politique de « croissance verte » impulsée par les investissements du Grenelle de l'Environnement. La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) confirme cet engagement pour la période 2010–2013 qui doit projeter le pays « vers une économie verte et équitable ». Du point de vue de l'action, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), outre un état des lieux, recense des actions prioritaires dans 18 filières industrielles stratégiques. Par ailleurs, un plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans une économie verte a été présenté en janvier 2010. Pour sa part, la Région Nord–Pas de Calais promeut une « transformation écologique et sociale » qui, à partir d'opérations structurantes (Euralens, Lycée du Troisième millénaire, Gouvernance alimentaire...), doit faire émerger un nouveau modèle de développement plus sobre et plus attentif à l'homme. Afin de structurer la démarche au niveau régional, des conventions pour la création d'observatoires régionaux des métiers de la croissance verte et de centres de ressources ont été prévues. Des expérimentations sont lancées avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et les maisons de l'emploi, afin d'interagir avec les CPRDFP et de contribuer à leur élaboration.

– Une visibilité encore insuffisante sur les métiers de la « croissance verte », lors de la rencontre thématique, le collectif avait préféré le terme « économie verte ». Les débats sur la « croissance verte » - croissance plus sobre, moins carbonée, plus respectueuse des enjeux du développement durable pour les uns, opportunité conjoncturelle à saisir pour les autres – laissent pointer les enseignements suivants :

- D'un point de vue « qualitatif », une difficulté à cerner ce qu'est un « emploi » de la croissance verte ou encore à définir les « compétences » spécifiques requises dans une économie verte.
- D'un point de vue « quantitatif », une difficulté à évaluer les mouvements d'emplois (créations/destructions). Sur ce sujet, le diagnostic prévoyant une création nette d'emplois modérée

doit être entendue avec circonspection. En revanche, les transformations pressenties seront sans doute (et le sont parfois déjà) notables en matière de compétence. Nombreux sont les secteurs concernés (chimie, énergie, bâtiments, transports...) ou encore les fonctions transversales (sécurité, nettoyage...).

• Les « emplois verts » semblent bénéficier d'un certain engouement de la part des jeunes. Toutefois, ces emplois sont largement méconnus et trop rapidement assimilés à des emplois « proches de la nature ». Une observation attentive de ces évolutions doit être entreprise sans tarder

– La mise en place de nouvelles activités liées à la « transformation écologique et sociale » doit être aussi finement suivie. La « transformation écologique et sociale » se veut porteuse d'un nouveau modèle de développement dont on a encore du mal à définir précisément les caractéristiques économiques et sociales, et donc les incidences en matière d'emploi, de compétences et de qualification.

PAYS DE LA LOIRE

❖ OREF

- Participation aux expérimentations ADEME/Alliance Villes Emploi avec les 2 maisons de l'emploi concernées : Nantes (construction) et Sarthe Sud (bâtiment et énergies renouvelables)
- Réalisation d'une [sélection bibliographique](#) sur le thème du développement durable : repérage des travaux d'études locaux
- Identification avec la cellule économique régionale du bâtiment et l'Ademe des formacodes du champ du développement durable (en cours).
- Organisation d'un atelier « Développement durable et bâtiment : impact sur les métiers et la formation » dans le cadre d'une [journée des études](#) du Carif-Oref le 01/02/11

❖ Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable

Filière bâtiment : Maison de l'emploi Sarthe Sud, MDE Métropole Nantaise.

❖ CONSEIL RÉGIONAL

http://www.paysdelaloire.fr/no_cache/region-actu/actu-detaillee/n/un-guide-pour-se-former-aux-metiers-verts/

2012 : La Région édite un Guide des compétences vertes qui recense 50 formations professionnelles directement liées à l'économie verte ou mettant en œuvre des compétences liées au développement durable. Parmi elles, figurent 12 nouvelles formations de l'économie verte. L'accent a été mis sur les secteurs comme l'industrie, le bâtiment et l'agriculture qui représentent un tiers de l'emploi salarié en région, ainsi que le commerce et les services. Ce guide a pour ambition de donner à voir la diversité des métiers mettant en œuvre les compétences vertes et aller au-delà des idées reçues concernant certains métiers. Il sera consultable dans les agences de Pôle Emploi, les Missions locales, les CIJ et les organismes de formation mettant en œuvre les programmes de formation financés par la Région. Il est le premier d'une série qui comprendra deux autres éditions consacrées aux formations du lien social et de l'économie numérique.

❖ CPRDFP signé le 18 mai 2012

http://www.cariforef-pdl.org/telechargement/ficTelecharge_1/Documentation/SPO1/01-DOC-REGIONAUX/lecontrat_bd.pdf

PICARDIE

❖ DREAL

Économie verte

L'étude prospective sur la géothermie en Picardie a été lancée en 2011. Cette étude comportait deux volets :

- l'étude des ressources géothermales en région Picardie ;
- l'état des lieux et perspectives de développement de la filière géothermie en Picardie.

Les résultats définitifs étaient attendus pour fin octobre 2012 mais au vu des éléments présentés lors du dernier COPIL, un avenant à cette étude a été rédigé. Ce dernier volet consiste en une étude du potentiel de développement de la géothermie sur la région, elle traitera plus spécifiquement de l'adéquation des ressources aux besoins en prenant en compte les contraintes de développement et les besoins énergétiques régionaux à l'horizon 2020.

❖ OREF

Etude globale sur les éco-technologies, dans laquelle trois filières ont été plus spécifiquement ciblées : le traitement et l'usage de l'eau, la valorisation des déchets et l'éolien. L'étude a permis d'identifier que l'enjeu du stockage de l'énergie était majeur tant du point de vue environnemental qu'industriel, et a débouché sur la commande d'une étude visant à identifier les perspectives économiques ouvertes à la Picardie.

Les Eco technologies en Picardie, quels nouveaux leviers de développement ? – Centre d'analyse régional des mutations de l'économie et de l'emploi, septembre 2010

http://www.carmee.fr/medias/01/pub_39/rapport_ecotechnologie.pdf

Une commande sur les enjeux de la chimie verte et le positionnement de la Picardie sur cette thématique (présence entre autres du pôle de compétitivité à vocation mondiale Industrie et Agro-Ressources) a été réalisée en 2009.

La chimie verte, les enjeux et le positionnement de la Picardie - Centre d'analyse régional des mutations de l'économie et de l'emploi, octobre 2009

http://www.carmee.fr/medias/01/pub_27/rapport_chimie_verte.pdf

Pressenti comme un levier de développement économique, la Picardie a des objectifs ambitieux sur la montée en puissance de l'écobâtiment (cf. CPER, plan régional énergie climat...). Dans ce cadre, le CARMEE a été sollicité en 2008 par ses administrateurs pour réaliser une étude prospective de la filière.

Les enjeux de l'éco-bâtiment en Picardie - Centre d'analyse régional des mutations de l'économie et de l'emploi, octobre 2009

http://www.carmee.fr/medias/01/pub_24/rapport_ecoconstruction.pdf

❖ Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable

- Filière bâtiment : MDE Bohain en Vermandois et du Saint Quentinnois
- Filières Bois construction et énergie (Maison de l'emploi de Sarthe Sud)

❖ Conseil régional

(Source : AEDD.fr 24 janv 11)

Budget 2011 de la Picardie : priorité au développement des ecotechnologies et des énergies renouvelables

Le conseil régional de Picardie veut faire de son territoire « un laboratoire de l'industrie propre » et « transformer les contraintes environnementales actuelles en avantage concurrentiel de demain ». Sa politique en faveur de l'environnement - financée à hauteur de 19,3 millions d'euros en 2011 – prévoit de soutenir les entreprises, en priorité les PME-PMI, dans « la pratique du management environnemental et du développement durable » et « la mise en place des ecotechnologies ». La collectivité territoriale veut aussi jouer sa carte sur le marché des énergies renouvelables, en créant une société d'économie mixte dans le courant de l'année, et devenir « un pôle d'excellence dans l'innovation éolienne ».

Voici les grandes lignes du budget « environnement » de la Picardie pour 2011.

ÉNERGIES RENOUVELABLES. Près de sept millions d'euros, en investissement, et 4,9 millions d'euros, en fonctionnement : c'est l'effort consenti en 2011 par la région sur son budget environnement pour accompagner le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Cette politique passe notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises picardes (soutien aux investissements, sensibilisation, réalisation de bilans carbone...), la volonté de structurer une nouvelle filière bois-énergie (création de réseaux de chaleur et organisation de l'offre en combustible) ou encore le maintien des aides versées aux particuliers, qui investissent dans des installations solaire thermiques ou photovoltaïques.

QUALITÉ DE L'AIR. Le nouveau plan régional de la qualité de l'air, établi par la région en application de la loi relative à la démocratie de proximité de 2002, devrait constituer le volet « air » du futur schéma régional climat, air, énergie. Les actions prioritaires pour 2011 sont l'évaluation de la présence de produits phytosanitaires dans l'air, la mise en cohérence de la coordination régionale en cas « de pic d'alerte de polluants dans l'air », la sensibilisation des Picards sur le sujet de la qualité de l'air intérieur.

DÉCHETS. Assumant ses nouvelles responsabilités sur le Predis (plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux) et sur le Predas (activités de soins), le conseil régional a défini un plan régional d'élimination des déchets dangereux à l'horizon 2020. En 2011 sera édité un guide sur la valorisation et le traitement des déchets, présentant la réglementation, les voies d'élimination et de valorisation et les prestataires locaux spécialisés. La région met en place un observatoire des déchets dangereux. Elle s'engage aussi à améliorer leur collecte et leur traitement dans ses lycées (ateliers, laboratoires, infirmeries...).

ESPACES NATURELS. La collectivité territoriale veut créer un « observatoire du patrimoine naturel de Picardie ». Soucieuse de travailler avec les élus de terrain, elle veut participer à l'élaboration de « schémas locaux pour la protection du patrimoine naturel » qui s'articuleront avec les Scot (schémas de cohérence territoriale). Elle va également s'engager avec l'État dans la réalisation d'un « schéma régional de cohérence écologique ».

CHÈQUE ENVIRONNEMENT. Les écoles primaires et les centres de loisirs qui présentent, en lien avec des associations spécialisées, des projets d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté peuvent toucher une subvention forfaitaire. Ces « chèques environnement » coûteront 65 000 euros en 2011 et devraient concerner près de 7 000 enfants.

CONSTRUCTIONS HQE. La région termine cette année un vaste plan de réhabilitation et de rénovation de ses lycées (450 millions d'euros investis en six ans), prenant en compte la démarche HQE. Est notamment prévue cette année la réalisation de chaufferies bois, dans le cadre du plan de maîtrise de l'énergie lancé l'an dernier.

Contact : conseil régional de Picardie, Catherine Dupré, Contact Presse, 03 22 97 37 75, cdupre@cr-picardie.fr, www.cr-picardie.fr/

❖ **CPRDFP signé le 2 décembre 2011**

EXTRAIT : pages 14, 15, 17

Les enjeux autour des métiers de “*l'économie verte*” ont fait l'objet d'un traitement particulier car les dispositifs statistiques habituels se révèlent peu opérants : ils couvrent relativement bien les éco-activités traditionnelles, mais ne permettent pas d'appréhender le caractère transversal de ces enjeux, à la fois en termes de secteurs d'activité mais également de métiers. A ce stade, un certain nombre d'éléments doivent encore être éclairés, en élargissant la réflexion (par exemple à la commission formation du pôle Industries Agro-ressources ou avec les acteurs des projets liés à la bio-raffinerie).

L'identification et l'anticipation des besoins de formation dans des secteurs émergents peuvent être améliorées, même si les dispositifs statistiques habituels se révèlent peu opérants : à titre d'exemple, les grandes indications relatives à l'économie verte pourraient être précisées sur la thématique structurante de l'éco-développement. De même, le travail mené avec les pôles de compétitivité (par exemple au sein de la commission formation du pôle Industries Agro-Ressources ou avec les acteurs des projets liés à la bio-raffinerie) a vocation à alimenter les réflexions sur le CPRDFP.

POITOU CHARENTES

❖ DREAL

Soutien au développement d'une économie verte et équitable

Objectif du soutien au développement d'une économie verte et équitable dans le cadre de la déclinaison territoriale de la SNDD :

- accompagner la mutation de l'économie régionale vers une économie verte,
- définir une stratégie régionale de développement dans le cadre de la prochaine génération des politiques contractuelles et communautaires, et notamment le futur programme régional fonds européens 2014-2020, dont l'axe 4 est intitulé «soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone».

Un programme d'études, piloté par la DREAL, en étroite association avec la DIRECCTE, a été élaboré lors du premier trimestre 2012, en concertation avec un certain nombre de partenaires, par la suite associés au comité de suivi du programme d'études: SGAR, Conseil Régional, CESER, INSEE, DRAAF, chambres consulaires, ADEME, Caisse des dépôts et consignations, AREC, ARFTLV, DDT(M)...

Étude métiers verts et verdissants

L'étude, réalisée en partenariat avec l'INSEE, permet d'établir un état des métiers verts (9) et verdissants (73) en région à partir des données de 2008 : âge, sexe, qualification, public/privé. Des comparaisons en inter-régional et au niveau national, un affichage infra-régional par zone d'emploi et une approche évolutive (1999-2008) sont réalisées. Les emplois verdissants sont segmentés par activités économiques ce qui permet de produire une photographie des activités vertes en région et de leur évolution depuis 1999. Cette première étude permet en outre d'avoir une première « photographie » du poids de l'économie verte dans l'économie régionale, avec une double approche (emplois et activités), d'échanger avec les partenaires sur les « concepts » (métiers verts, verdissants, éco-activités, activités périphériques), et de dégager des spécificités régionales qui pourront faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration du plan d'actions, tant en terme de filières vertes que de verdissement de l'économie (potentiels, faiblesses).

Filières vertes

L'étude vise à identifier les potentialités et les enjeux territoriaux, les conditions et les perspectives de développement, et aider à la décision de l'Etat pour le soutien au développement de filières vertes en région Poitou-Charentes. La liste des filières fait référence à la liste des 18 filières industrielles stratégiques définie au niveau national.

Verdissement de l'économie

L'étude vise à mieux connaître les évolutions de l'économie de la région Poitou-Charentes liées verdissement de l'économie et nécessaires à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique. Elle vise en outre à identifier les actions souhaitées ou pressenties à terme par les acteurs économiques pour soutenir, accompagner, impulser, généraliser et anticiper ces évolutions, et enfin à identifier des pistes d'actions pour les services de l'État et les collectivités.

Par ailleurs, un colloque régional sur les matériaux biosourcés à l'automne a été organisé. Cette action régionale s'intègre dans la démarche nationale de développement des filières vertes d'avenir et plus particulièrement du soutien apporté aux acteurs de la filière « biomasse valorisation matériaux ».

L'objectif de ce colloque est de lever les incertitudes quant à l'utilisation des matériaux biosourcés, notamment dans le cadre des marchés publics. Il réunira les professionnels de l'acte de construire (maîtres d'oeuvre, économistes, architectes, organisations professionnelles), les maîtres d'ouvrage publics (État, collectivités, bailleurs sociaux), les promoteurs constructeurs et les formateurs.

Enfin, un partenariat avec le département sciences économiques de l'université de Poitiers sera réalisé pour 2012-2013. Il permettra de compléter l'analyse déjà réalisée en 2012 par une approche territoriale permettant d'étudier plus finement les stratégies environnementales des acteurs, et notamment des entreprises. Le nombre et la localisation des territoires d'études seront définis conjointement entre l'université et les services de la DREAL. Il s'agira d'étudier plusieurs types de territoires:

- ceux sur lesquels un « verdissement de l'économie territoriale » est engagé: comment le soutenir? Quels sont les mécanismes à l'oeuvre sur le territoire? Quelles sont les activités clés du tissu?
- ceux sur lesquels la dynamique de verdissement n'est pas engagée: comment faire émerger de telles dynamiques? Quelle est la capacité du tissu économique local à muter vers une économie verte?

Plan d'actions prévisionnel 2013

Concernant le soutien au développement d'une économie verte et équitable (filères vertes stratégiques, formation, soutien aux initiatives locales) et plus largement l'innovation au service du développement durable, la DREAL Poitou-Charentes souhaite pouvoir poursuivre l'action majeure menée en 2012.

L'objectif est de pouvoir continuer à assister le développement d'une approche stratégique régionale partagée avec les collectivités, notamment dans le cadre de la préparation des prochains programmes européens, et de diffuser d'ores et déjà les enseignements des études déjà menées en 2012 auprès des acteurs clés du territoire.

En 2013, la DREAL souhaite tout d'abord exploiter et diffuser les résultats des études menées en 2012 et issus du partenariat avec l'Université de Poitiers sur 2012-2013 auprès des différents acteurs concernés sur le territoire (collectivités locales et entreprises notamment), grâce à un appui externe et à l'organisation d'un séminaire. L'objectif est de faciliter l'appropriation des enjeux identifiés par les acteurs en charge des politiques de développement et de partager les leviers d'action à l'échelle régionale ou territoriale.

Enfin, la DREAL souhaite poursuivre le partenariat fructueux établi avec l'INSEE sur le programme d'études économie verte en 2012. Ainsi, en 2013, une étude pourra être réalisée sur la régionalisation des résultats de l'enquête « les entreprises et le développement durable » menée par l'INSEE au niveau national. Pour rappel, l'objectif de cette enquête est de comprendre et d'observer la mise en place et l'application de la RSE au sein des entreprises, mais aussi au sein des groupes et des réseaux, pour détecter d'éventuelles différences entre ces entités. Cette enquête permettra également de mesurer et d'expliquer les différents degrés d'implication des entreprises dans une démarche de développement durable, et ce, dans chacune de ses dimensions (sociale, sociétale, environnementale et gouvernance). Une comparaison selon la taille et le secteur d'activité des entreprises serait enfin réalisée. Cette étude pourrait également être l'occasion d'échanges avec les partenaires d'ores et déjà identifiés pour son suivi (en particulier: DIRECCTE, Conseil Régional, ARFTLV, chambres consulaires), afin de définir des leviers d'actions possibles de façon partagée.

❖ OREF

- L'impact du développement durable sur l'emploi et l'évolution des métiers, dossier en ligne
http://www.arftlv.org/pages/264/impact_developpement_durable_sur_emploi_evolution_des_metiers.aspx
- L'intégration des questions liées au développement durable dans l'ensemble des productions (21 à ce jour) préparant la rédaction du CPRDFPP et dans les tableaux de bord des contrats d'objectifs territoriaux (C.O.T)
- Action de promotion des formations financées par la Région dans le cadre de son PRF
<ftp://ares.carif.org/ARES/PRF/VERT.pdf>
- Diffusion via un espace numérique des principales informations relatives aux formations à l'environnement et au développement durable
http://www.metiers-croissance-verte.poitou-charentes.org/3/Nos_liens_croissance_verte.aspx

Avec l'ONISEP

Catalogue des formations « Croissance verte », mai 2011

http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/2304/Formations_Croissance_verte.pdf.aspx

❖ CPRDFP –signé le 14 février 2012

http://www.cese-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/AVIS_CESER_CPRDFP_juin_2011.pdf

EXTRAIT : pages 4 et 5

Prospective sur les secteurs porteurs d'emplois et sur la croissance verte

– L'analyse générale sur **les secteurs porteurs d'emplois est partagée**, mais l'assemblée socioprofessionnelle insiste sur les enjeux liés à la formation et l'emploi dans certaines filières

régionales d'excellence à forte capacité de développement :

• Le secteur **du nautisme**, dont on peut regretter qu'il ne fasse pas l'objet d'un « zoom ». Les enjeux en termes de formation et d'emploi sont importants et concernent à la fois les salariés des entreprises nautiques et les dirigeants des chantiers.

Les besoins des entreprises doivent être analysés pour recenser l'offre de formation et l'adapter aux particularités de la filière dans une approche globale (passerelles entre les métiers, transitions professionnelles).

Le CESER propose également la mise en œuvre d'un plan de formation continue pour accompagner l'évolution des procédés industriels des matériaux (éco-conception, bio composites, recyclage,...) et adapter en conséquence les niveaux et spécificités des compétences requises.

Pour **la croissance verte et ses opportunités en matière d'emploi et de formation**, l'enjeu est bien d'accompagner l'optimisation des relations entre écologie et économie. Cela passe au préalable par une analyse et une connaissance fine du potentiel territorial (en termes technique, savoir-faire, process, compétences,... mais aussi ressources naturelles et énergétiques) afin d'anticiper les reconversions professionnelles et l'évolution des emplois existants.

Cet accompagnement nécessite des moyens importants de formation (en particulier continue) et une démarche appuyée sur les territoires afin de mobiliser les acteurs régionaux pour créer les conditions favorables à l'émergence d'activités porteuses d'emplois non délocalisables. L'écologie industrielle et territoriale représente une opportunité réelle. Dans ce cadre, il existe un potentiel d'activités ou de filières émergentes en termes de conversion industrielle, d'activités économiques nouvelles et d'emplois dont le développement doit être organisé et accompagné. Cela nécessite des plans de formations adaptés et le développement de métiers nouveaux.

❖ **TEE Poitou-Charentes**

1. Sur des secteurs émergents, comme celui de la production énergétique à partir de ressources renouvelables (énergie éolienne, hydroélectricité, biomasse, géothermique, solaire) susceptibles de connaître un développement économique rapide à court et moyen terme, il est important de préparer les salariés et ceux de demain à ces évolutions. Pour se faire, l'Ifrée, porteur du TEE Poitou-Charentes aux côtés de l'Ademe et de la Région Poitou-Charentes :

- mène une veille sur ces secteurs émergents, en matière de métiers, emplois et formations,
- évalue globalement les besoins à venir en emplois et formations, pour donner de grandes tendances,
- identifie les atouts de la région Poitou-Charentes pour répondre à ces évolutions favorables.

Ce travail va être porté à connaissance auprès des élus, des réseaux d'acteurs régionaux et du grand public. L'analyse peut fournir des indicateurs aux élus quant à l'évolution de la carte de formation régionale. Les diverses informations contenues dans ces fiches permettent aux acteurs régionaux d'appréhender ces filières en émergence et de s'organiser à des développements possibles. Enfin, ces fiches peuvent servir de guide dans les parcours d'orientation des personnes.

2. L'accompagnement de territoires dans le diagnostic et l'étude de projets de développement : il s'agit d'aider les acteurs d'un nouveau territoire à élaborer un plan d'actions afin d'apporter des réponses concrètes, en matière de métiers, d'activités, de filières, à la problématique de la performance énergétique des bâtiments au regard des objectifs du Grenelle et des besoins du territoire. Une action conduite à l'échelle de pays.

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

❖ **DREAL**

Favoriser une économie verte et équitable

Bilan 2012 :

En 2012, le travail a consisté en l'élaboration d'une cartographie régionale (réalisée), puis au choix des filières stratégiques en région PACA (réalisé). La dernière phase permettra d'élaborer une stratégie de plans d'actions sur les 2 filières identifiées d'ici la fin de l'année : « gestion énergétique intelligente des bâtiments et des réseaux » et sur Etang de Berre/Golfe de Fos « Captage et valorisation du CO² / Logistique / Chimie verte ».

Un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place pour cette étude qui réunissent, entre autres, la DREAL, la DIRECCTE, l'ADEME, le SGAR, le Conseil régional, la CCI, ... Cette démarche d'inscrit dans un cadre partenarial porteur (suite des Etats généraux de l'industrie, implication forte du préfet sur le développement économique,...)

Plan d'actions prévisionnel 2013

Suite à l'élaboration de la stratégie de plans d'actions, il est envisagé d'affiner ces plans en finançant des études pour le passage à la mise en œuvre opérationnelle d'actions pour **l'implantation ou le développement des filières régionales** identifiées :

« gestion énergétique intelligente des bâtiments et des réseaux »

et sur Etang de Berre / Golfe de Fos « Captage et valorisation du CO² / Logistique / Chimie verte ».

Il faut noter que ces 2 filières présentent chacune une particularité :

- la première celle d'être dans une logique opérationnelle de court terme et présentant une visibilité nationale,
- la seconde d'être dans une approche territorialisée coordonnée avec les collectivités, services et acteurs économiques concernés (le moment est propice puisque le préfet de région vient de lancer un « atelier territorial sur l'Etang de Berre », en relation avec l'espace métropolitain autour de Marseille, accueilli favorablement par les élus, qui installe des groupes de travail sur la mutation économique et la prospective ; ces groupes pourront être l'espace pour conduire cette nouvelle étude sur l'économie verte régionale). Cette seconde approche pourra également comprendre un volet formation et un volet métier.

❖ OREF

2006 : [Les métiers de l'environnement : une chance pour PACA ?](#)

[Mémo N°30](#)

<http://www.orm-paca.org/telechargement/memo/Memo30.pdf>

2008 – 2009 : Animation du groupe de travail « environnement et qualifications », à la demande du Conseil régional PACA, composé d'acteurs et experts de l'environnement. Etude préfigurative à l'installation de l'Institut régional de formation à l'environnement et au développement durable (Irfedd)

2008 : *Délimitation et caractérisation du secteur environnement*, document de travail non diffusé réalisé en partenariat avec l'Agence régionale de l'environnement de PACA (ARPE),

2009 : *Quelle place pour un institut régional de formations à l'environnement ?*

Note réalisée en partenariat avec l'Agence régionale de l'environnement de PACA (ARPE), le Carif-Espace compétences, le Pôle régional d'innovation et de développement économique et solidaire (PRIDES) Ecoentreprises et développement durable

<http://www.orm-paca.org/telechargement/Note%20institut%20environnement.pdf>

2010 - 2011 : Interventions de présentation des métiers de l'environnement et de l'économie verte en partenariat avec l'Irfedd, l'ARPE, et Pole emploi en direction des professionnels des AIO et de l'accompagnement à l'emploi

2010-2011 : « Zoom sur les métiers de l'environnement » : demi-journées de sensibilisation à l'économie verte des professionnels de l'information orientation et accompagnement à l'emploi, animées au sein des départements à l'initiative de l'Institut Régional de l'environnement et du développement durable (Irfedd) et associant pour la conception et la l'animation l'ORM, l'ARPE Pole Emploi et le Carif Espace compétences.

2010 -2011 : Dans le cadre du CPRDFP, notes sur l'économie verte et le développement durable au sein de 2 cahiers thématiques : « Parcours et continuité professionnels, emploi et développement économique des territoires : la formation investissement social et économique » et « Accueil information et orientation, accompagnement et prescription : accompagner les personnes vers la qualification professionnelle pour l'emploi durable ».

2012 :

- étude financée sur fonds européens (FSE) portée par l'Agence régionale de l'environnement de PACA (ARPE), en partenariat avec l' Institut régional de formations à l'environnement et au développement durable (Irfedd) : "Anticiper les opportunités d'emploi pour les femmes au sein de l'économie verte". L'observatoire a participé au diagnostic en s'appuyant sur le périmètre des métiers défini par l'observatoire national des métiers dans l'économie verte et sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) qui seule permet les régionalisations. Le réseau égalité homme/femme a été très impliqué. Parution septembre 2012 : <http://www.arpe-paca.org/environnement-paca.asp?ThNum=Th00000533>
- chantier du Contrat régional pour l'emploi et une économie responsable « CREER » lancé par le conseil régional qui a notamment pour objectif le développement de l'emploi pour répondre à la situation dégradée, à partir d'une réflexion sur la prise en compte de l'économie verte dans les politiques régionales et les nouveaux métiers. A ce titre, le secteur du recyclage offre des perspectives.
- Dans le cadre des actions de professionnalisation, des actions sont entreprises en direction des acteurs de l'orientation pour les sensibiliser aux enjeux de l'économie verte . Y ont participé outre le Carif Oref, Pôle emploi, l'institut régional de formation à l'environnement et au développement durable (Irfedd). L'Orm est administrateur de l'Irfedd en qualité de centre de ressources, aux côtés notamment des acteurs publics régionaux, des branches professionnelles et des entreprises. Il participe donc à la définition de l'offre régionale de formations qualifiantes et professionnalisantes et à la constitution d'une veille documentaire thématique dans les domaines d'intervention de l'institut (gestion des ressources, prévention des risques, pollution, éco-construction...).
- Enfin, l'Orm participe à divers comités de pilotage, notamment celui mis en place par la DREAL dans le cadre de l'étude confiée à la Sofred sur la déclinaison régionale des 18 filières stratégiques vertes (Plan ambition Ecotech) ou encore celui mis en place par le conseil régional dans le cadre de l'étude de faisabilité du développement d'une économie de la fonctionnalité et du développement durable.

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maison de l'emploi Ouest Provence

❖ **CPRDFP signé le 27 janvier 2012**

<http://www.cprdf-paca.fr>

EXTRAIT : pages 17, 18, 35

C/ Prendre en compte les enjeux de développement soutenable dans la formation professionnelle

Deux défis majeurs s'ouvrent en ce début de 21^{ème} siècle : le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Face à ces défis, la Région et l'État doivent utiliser la formation comme un vecteur de conversion écologique de l'économie.

Pour faire face à ces changements climatiques attendus, deux stratégies se complètent : une stratégie d'adaptation qui concerne notamment l'agriculture, la forêt, la ressource en eau, le risque qui appelle des mesures spécifiques pour adapter ces activités au réchauffement, et une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui concerne notamment l'énergie, le bâtiment et les transports pour limiter l'accroissement des températures. Le rapport, intitulé « Pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone », publié en septembre 2008, élaboré conjointement avec le Programme des Nations unies pour l'environnement et le Worldwatch institute, à la demande de l'Organisation internationale du travail (OIT), évalue à l'horizon 2030 à près de 100 millions le potentiel d'emplois que porte la mutation vers une économie mondiale moins polluante. Ces « emplois verts » actuels et à venir, qui « contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement » se comptent probablement en dizaines de milliers pour notre région. Le rapport souligne que si, comme dans toute mutation, il y aura des destructions de postes de travail, le bilan sera au bout du compte positif non seulement sur le plan de la préservation de nos ressources mais également en termes de création d'emplois. Ce rapport montre ainsi qu'une mutation vers une économie pauvre en carbone n'est pas un danger pour l'emploi et que personne ne peut légitimement avancer cet argument pour se soustraire à l'effort collectif que réclament la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Déjà aujourd'hui, les emplois non délocalisables générés par les énergies renouvelables, les activités de recyclage et de traitements des déchets, les nouveaux modes de construction et la gestion des espaces naturels se multiplient. Même si c'est encore peu au regard des actifs que compte notre région, ces activités sont en forte croissance. Le marché des produits et des services environnementaux devrait doubler d'ici à 2020. De plus, toutes les études réalisées sur les énergies renouvelables démontrent par exemple une forte intensité en main-d'œuvre. Au final, l'ensemble de l'activité économique va connaître une transformation vers une économie écologiquement rationnelle, c'est-à-dire une activité générée par toutes les entreprises qui produisent des biens et services contribuant à éviter, réduire ou supprimer les nuisances pour l'environnement. Pour autant, le rapport de l'OIT, comme d'autres également produits dans le cadre du Grenelle de l'environnement, a identifié les deux points faibles de cette révolution verte : son financement et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En même temps, la prise de conscience générale de la nécessité d'une

mobilisation tous azimuts, publique, privée et citoyenne, permet de dépasser les cadres d'analyse anciens pour promouvoir des partenariats et des investissements collectifs nouveaux. La relative rareté des qualifications et des compétences semble constituer aussi pour notre région un frein au développement de l'économie verte, laquelle pourrait rapidement devenir un domaine stratégique pour son avenir au regard de ses ressources et de ses spécificités.

Le CPRDFP doit donc prendre en compte cet enjeu du développement soutenable et proposer un développement des formations professionnelles qui réponde à ces enjeux. Ainsi, il convient, d'une part, d'adapter l'ensemble des formations aux enjeux du développement soutenable : climat, énergie, gestion des ressources naturelles... Ce premier enjeu vise, dans une démarche citoyenne, à modifier les comportements grâce à l'introduction de modules de formation apportant à tous la connaissance des changements en train de s'opérer. D'autre part, la formation permettra de favoriser l'émergence des emplois de ce secteur du développement soutenable, qui a besoin de structuration. Or, la formation est en capacité de structurer des filières, en s'adaptant et accompagnant les besoins repérés par les professionnels. L'Institut régional de formation à l'environnement et au développement durable (IRFEDD) créé en 2009 a vocation à permettre la structuration et l'émergence d'une économie verdissante dans notre région. Cet outil, duquel l'État, la Région et les partenaires sociaux sont parties prenantes, sera un des points d'appui dans la mise en oeuvre des actions en faveur du développement soutenable en lien avec les PRIDES « verts » (PRIDES Eau, Bâtiments durables méditerranéens, Risques, Bois et construction, pôle de compétitivité-PRIDES Capénergie).

8. Plus qu'une opportunité, l'environnement et le développement durable peuvent devenir un axe structurel d'élévation des qualifications et de consolidation des parcours en région

Cette perspective se décline différemment selon les types de métiers ciblés, tout en générant un effet d'entraînement entre eux. Les « métiers verts » (assainissement, traitement des déchets et des pollutions, protection de l'environnement...) soulèvent surtout des questions de formation initiale de mieux en mieux traitées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les métiers « verdissants » sont les métiers classiques devant maintenant prendre en compte la finalité environnementale dans leur exercice : les métiers du bâtiment et du transport sont emblématiques de ce mouvement qui génère une montée en puissance des compétences exigées à l'embauche et en cours de carrière. Concernant les métiers « impactés » par l'économie verte, ce n'est pas tant leur contenu qui change mais leurs effectifs qui évoluent en fonction de stratégies régionales ou interrégionales : navigation fluviale (Plan Rhône), filière bois...

❖ TEE PACA

Porté par l'Agence Régionale Pour l'Environnement PACA,

TEE PACA conduit un travail d'information, de sensibilisation sur les métiers, les filières, les emplois et les formations de l'environnement en PACA en lien avec d'autres régions et le niveau national, dans le domaine de l'environnement et de l'économie verte. Depuis plus de 10 ans, elle représente la ressource en région sur ce champ et dans ce cadre elle participe à l'animation depuis 2000 du réseau national « Territoires Environnement Emplois ».

Elle organise et relaye les informations afin de participer activement à la connaissance et la reconnaissance des activités environnementales.

L'objectif général est d'informer, actualiser, valoriser la ressource sur les métiers et emplois de l'environnement et de l'économie verte :

- Réaliser à une veille permanente sur les métiers, les emplois des filières identifiées,
- Informer, outiller les professionnels et le grand public,
- Participer à la reconnaissance du secteur et de ses acteurs,
- Capitaliser et valoriser les travaux régionaux et participer aux travaux nationaux
- Permettre aux partenaires de prendre des décisions répondant plus efficacement aux besoins territoriaux grâce à une connaissance plus fine du secteur

Publics cibles : Acteurs régionaux et nationaux de l'environnement, de la formation et de l'emploi et grand public (étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle ...).

Actions phares :

2012 : Projet piloté par l'ARPE (TEE PACA), en partenariat avec l'ORM et l'IRFEDD, afin de mieux connaître l'état de l'emploi dans l'économie verte et verdissante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : "**Anticiper les opportunités d'emploi pour les femmes au sein de l'économie verte et verdissante – 1er volet**", dans le cadre d'un cofinancement Fonds Social Européen (FSE), Délégation Régionale aux Droits de la Femme et à l'Égalité (DRDFE) et par la DIRECCTE (CPER).

2010, 2011, 2012 : **Semaine régionale des métiers du développement durable coorganisée** par la Cité des Métiers de Marseille et Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pôle emploi Paca, IRFEDD et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (TEE PACA). Pour faire découvrir des métiers et des formations, visiter des entreprises, rencontrer des professionnels (forums

recrutement), trouver les clefs pour créer son entreprise, ou tout simplement échanger des idées sur les filières de l'économie verte (1e édition 2010, 3e édition en avril 2012).

Depuis 2007 : **Sessions mensuelles d'information sur les métiers de l'environnement**, en partenariat avec la Cité des Métiers de Marseille, proposées et animées l'Agence Régionale Pour l'Environnement (TEE PACA), dans un objectif d'informer et de renseigner sur les métiers et les formations de l'environnement et de l'économie verte, et apporter des informations pratiques, à destination des professionnels, des responsables de formation, des centres relais d'information, des collectivités, du grand public.

LA REUNION

❖ DEAL

1. sur la base des résultats de l'étude d'identification des filières de la croissance verte, lancement d'une étude complémentaire sur les conditions de développement de la filière **bâtiments durables**.
2. organisation d'ateliers avec les professionnels par filières : déchets par exemple, en partenariat avec l'agence de développement
3. **pour mémoire : mise en œuvre de la convention Etat – Région d'expérimentation sur les métiers et les emplois de la croissance verte : mise en ligne de l'observatoire des métiers tenu par le CARIF OREF, diffusion des données, organisation du forum des métiers verts, participation des acteurs régionaux aux assises nationales des métiers de la croissance verte, déroulement du plan de formation de verdissement des métiers « vert » par l'AFPAR**

Fonctionnement des cellules économiques régionales de la construction (CERC)

Deux nouveaux objectifs sont fixés. Il s'agit de :

- développer la capacité des CERC à fournir des données régionales cohérentes et à se mobiliser sur des projets nationaux, à l'exemple de ce qui a été fait avec l'étude AVE-ADEME sur l'emploi dans le bâtiment durable produite en 2010-2011 ;
 - prendre en compte les préoccupations des décideurs publics et privés sur la dimension développement durable : tableau de bord du plan bâtiment Grenelle en région, tableau de bord des engagements volontaires FNTP en région, observatoires départementaux des déchets de construction, entre autres.

Plan d'actions prévisionnel 2013

Pour 2013, au de là de la poursuite de ses missions habituelles (observation de la conjoncture économique, soutien au Haut conseil de la commande publique...), l'objectif de la CERBTP est de répondre aux demandes et aux besoins des professionnels concernant **la gestion des déchets du BTP**. Si, depuis les lois grenelles 1 et 2, la compétence en matière de déchets du BTP revient au Département, la CERBTP assure les missions complémentaires, qui sont les suivantes :

- Conseil et assistance aux professionnels du BTP (téléphone, mail)
 - Mise en place de groupes de travail sur la thématique de l'amélioration de la gestion des déchets du BTP : matériaux recyclés (graves, fraïsat.....) ; déchets problématiques (VERAL, bois termités, peinture ; Initiation et suivi d'un projet sur le recyclage des déchets de plâtre)
 - Sensibilisation/Communication : mémento ; livret d'accueil « Gestion des déchets du BTP »
- Plaquettes, affiches et fiches par corps d'état de métiers du BTP sur la gestion des déchets de chantier ; formations, organisation de séminaires et intervention, diffusion de notes d'intervention. • Assistance et conseil aux porteurs de projets.

La CERBTP devrait par ailleurs mener à bien la refonte du mode de calcul des indices et index locaux du BTP.

❖ OREF

- 2006-2007 : l'OREF réalise une étude « Environnement et métiers, horizon 2015 » ; objectifs : formation adaptée, hausse de l'emploi, diagnostics partagés. L'étude n'est pas par métiers mais par filières
- 2008 : conseil régional et DRTEFP commandent une étude à 5 ans sur les filières montantes ENR et maîtrise de la demande d'électricité. L'étude analyse : de nouveaux métiers sur la maîtrise des flux, le conseil en urbanisme ou en utilisation des transports ; de nouvelles activités en géothermie (volcan), énergie-bois (canne à sucre), déchets verts (biogaz, méthanisation), stockage d'énergie (lié au photovoltaïque qui est bien adapté à cette île), mer-énergie et transports propres
- 2009 - Production d'une note technique sur les évolutions technologiques et estimation impacts en emplois par métier. La nouvelle réglementation thermique dans les DOM applicable au 01/05/10 ouvre des perspectives importantes de travaux nouveaux et de recyclage d'équipements anciens
- 2010 : préparation de l'expérimentation Etat – région au titre du plan Métiers = actions découlant de ces travaux antérieurs
- 2011 : remise à jour des observations et diagnostics envisagés dans le cadre des expérimentations dans le programme 2011

Etudes : voir : http://www.runformation.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=1:rapports-dtails-cahiers-de-l-oref&Itemid=70

❖ CONSEIL REGIONAL

Convention Ministère développement durable – Région La Réunion en date du 20 mai 2011

Passée entre le préfet de la Réunion et le Président du conseil régional

Actions à mettre en œuvre dans la période 20 mai 2011 – 31 octobre 2013

- Action commune n°1 : Coordination des travaux de l'observatoire régional et de l'observatoire national des métiers de l'économie verte
- Action commune n°2 : Diagnostics régionaux de l'emploi et des métiers de l'économie verte
- Action spécifique n°1 : Dans le cadre du montage de formations nouvelles liées au verdissement de certains métiers, participation du Ministère développement durable à la sensibilisation des acteurs de l'orientation, du recrutement et de la formation
- Action spécifique n°2 : Forum des métiers liés à l'économie verte : sensibilisation des jeunes demandeurs d'emploi, des employeurs et des professionnels de l'emploi et de la formation sur le verdissement des métiers et les opportunités liées aux emplois verts
- Action spécifique n°3 : Opportunité de développement d'une production d'emballages alimentaires biodégradables à partir des déchets végétaux – Financement par le Ministère développement durable de la partie du projet consistant en une étude de faisabilité intégrant les questions de développement et d'accompagnement de nouveaux emplois liés à la production d'emballages alimentaires biodégradables à partir des déchets végétaux

1) Action commune 1 : coordination des travaux de l'observatoire régional et national des métiers de l'économie verte

- 11/04/2012 : COTECH

- ❖ Validation de la proposition de livrable sous formes de fiches métiers. Il est prévu d'établir une liste de 50 métiers caractéristiques du contexte réunionnais, qui feront l'objet d'une caractérisation sur des critères économiques, de formations et d'emplois
- ❖ validation de la proposition de réalisation courant 2013 d'un site internet

- 07 juin 2012 : validation des trames du tableau de bord des indicateurs et des fiches métiers.

- Juin 2012 : lancement de groupes de travail (CARIF OREF -INSEE- POLE EMPLOI). L'objectif de ces groupes de travail est d'identifier les codes ROME des métiers dont la qualification de « verdissant » est jugée pertinente dans le contexte de La Réunion.

- 19 juillet 2012 : COTECH : sélection des 50 métiers à retenir pour établir les fiches.

2) Action commune 2 : diagnostic régional de l'emploi et des métiers de l'économie verte

11/04/2012 : COTECH. périmètre d'étude validé conformément aux 4 thématiques fixées au niveau national :

1. biodiversité
2. agriculture

- 3. énergie renouvelable et maîtrise de l'énergie
- 4. tourisme

07/06/2012 : COTECH. Il a été proposé d'intégrer dans le périmètre initial les thématiques complémentaires initialement identifiées par la REGION:

- agronutrition
- environnement
- TIC
- transport

3) Action spécifique n°1 : sensibilisation des acteurs de l'orientation, du recrutement et de la formation dans le cadre de formations nouvelles liées au verdissement de certains métiers

Les actions suivantes sur financement régional prévues pour cette action ont bien avancé et les actions sur financement national sont repoussées à 2013 :

- ❖ Diagnostic et sécurisation des parcours
 - Accompagnement à la professionnalisation des structures porteuses

4) Action spécifique n°2 : forum des métiers liés à l'économie verte

16/04/2012 : cette action pourrait se décomposer en 2 temps, à savoir :

- participation au Salon de l'Éducation en novembre 2012 sous forme de l'animation de colloques et/ou table-ronde sur les métiers de l'économie verte ;
- organisation d'un forum des métiers avant le 31/10/2013 pour présenter les opportunités de créations d'emplois de l'économie verte dans le champ de l'insertion (pilotage Mission Locale Nord)

La région a été mobilisée pour prendre en main le suivi de cette action, à l'occasion du COPIL. Ce dernier a été organisé par la DIECCTE, pour mettre à niveau les différentes parties prenantes sur le contenu prévu pour l'action spécifique 2.

5) Action spécifique n°3 : opportunité de développement d'une production d'emballages alimentaires biodégradables à partir des déchets végétaux

Initialement cette action devait correspondre au lancement d'une étude expérimentale suite aux résultats d'une étude de marché du groupe TEREOS, sur l'opportunité d'une filière industrielle de fabrication de barquettes, issues de la bagasse de canne à sucre (déchets végétaux issus de la transformation de la canne à sucre). Cette étude de marché n'a pas finalement pas eu de suite à la Réunion.

L'opportunité a alors été offerte à l'entreprise EKOSYSTEM de l'accompagner pour la création d'une filière de production d'emballages alimentaires biodégradables à partir de feuilles de palmiers. EKOSYSTEM n'a pu donner suite à ce projet faute d'investisseurs complémentaires.

L'étude sur la caractérisation des filières de la croissance verte conduite par la DEAL en parallèle de cette convention, devrait permettre d'identifier les filières les plus porteuses, les points de blocages et les leviers pour favoriser leur émergence.

❖ **CPRDFP signé en décembre 2011**

http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/cprdfp_reunion.pdf

EXTRAIT : page 71 et pages de 217 à 222

III.1.7. Une politique de formation centrée sur dix secteurs prioritaires

Dans le cadre du CPRDF, nous avons défini dix secteurs prioritaires :

- Le tourisme,
- Les TIC,
- La croissance verte (énergie, environnement, développement durable),
- Les transports,
- Le BTP,
- Le commerce, la distribution,
- Tertiaire & Services,

- L'agriculture et la pêche,
- L'industrie agroalimentaire,
- Le sanitaire et social.

Dans chacun de ces secteurs, le développement durable et la protection de l'environnement seront privilégiés ainsi que la prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

Toutes les pages à partir de la page 217 jusqu'à la 222 « secteur prioritaire de la croissance verte »

❖ **TEE La Réunion**

L'Agence Régionale de l'Energie de la Réunion a lancé en 2012 le portage d'un TEE La Réunion, avec lequel elle travaillera notamment sur la formation et les métiers de l'énergie.

RHÔNE-ALPES

❖ **DREAL**

L'étude du ministère chargé du développement durable sur les « filières vertes » stratégiques de la croissance verte a été présentée à divers partenaires, notamment du monde de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Dreal a apporté une contribution aux travaux de la DIACT sur les éco-industries et l'usage des nouveaux produits.

Les principaux axes d'intervention de la DREAL sont :

- les études sur les éco-produits (hydrogène et pile à combustible, biomasse, bâtiment à faible impact énergétique, bois-construction...),
- l'appui aux éco-industries en particulier sur l'ingénierie de projets et les démonstrateurs. En Rhône-Alpes, il existe plusieurs pôles de compétitivité et clusters dont Logistique, Automotive (automobile), Eco-énergies (énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie), Organics Cluster (produits biologiques). La démarche se concentre sur les technologies innovantes telles que la pile à combustible, les réseaux intelligents et les smart grids, l'eau, la logistique verte. Une étude a été réalisée sur les modalités de promotion de l'économie verte et la levée des freins à son expansion.
- l'animation de réseaux professionnels pour les inciter à s'engager sur l'économie verte et les éco-technologies : solaire thermique, géothermie, bâtiment BBC...
- dans le cadre de l'État exemplaire, l'utilisation dans les bâtiments de l'État de produits et technologies vertes (produits de construction et matériaux bio-sourcés...)
- l'écoute des entreprises pour les aider à résoudre des difficultés (ex. obtention des agréments « produits » dont les délais de délivrance retardent l'utilisation de matériaux innovants).

Plan d'actions prévisionnel 2013

Le développement de l'économie verte a été identifié comme un objectif majeur du Grenelle. L'étude sur les 18 filières vertes a été présentée aux partenaires des pôles de compétitivité, de la recherche, de l'entreprise, des associations dès 2010.

Nous avons engagé une coordination avec la DIRECCTE autour de l'animation de filières et des pôles de compétitivité de la région dont TENERRDIS, AXELERA, LUTB et les clusters qui n'ont pas le titre de pôle dont INDURA pour les travaux publics.

La coordination avec le SGAR a conduit à la réalisation de plusieurs actions en faveur du développement de la filière photovoltaïque, ainsi qu'à la signature de chartes CO₂ avec les entreprises de transports et à la mise en place d'un réseau sur les performances thermiques des bâtiments.

Pour contribuer au développement des filières, nous envisageons d'intervenir sur les usages, c'est-à-dire de favoriser la consommation des produits des filières vertes. Pour ce faire nous avons lancé des études de contexte pour identifier les freins au développement des filières, afin de proposer des actions de niveau local ou central, techniques ou réglementaires propres à les favoriser.

Plusieurs études ont été engagées en 2011 et 2012 parmi lesquelles on peut citer :

- celle relative au positionnement des personnes privées qui envisagent d'entreprendre la rénovation thermique de leur habitation dans les secteurs individuels et collectifs pour identifier les difficultés et proposer une suite d'actions positives,
- analyse de 14 opérations de constructions à basse consommation,
- la filière des piles à hydrogène (filière H2-PAC),
- les organisations départementales de gestion de la ressource en matériaux, recyclage et matériaux neufs,
- filière construction bois,
- la logistique verte.

D'autres sujets sont envisagés pour 2013 qui peuvent concerner la logistique verte, le développement des infrastructures de charge pour les véhicules électriques, les micro éoliennes, les smart-grids.....

L'ensemble de ces études fait l'objet d'une valorisation pour les diffuser, engendrer des actions des différents acteurs concernés et proposer le cas échéant des modifications de textes réglementaires.

❖ OREF

En 2010, une commande a été passée à l'observatoire par la Direccte, le Conseil régional et Pôle emploi pour faire un premier recensement des formations dans le domaine du photovoltaïque. L'état des lieux a été dressé à partir de la base CertifRA développée par le Prao en lien avec l'Onisep et l'offre de formation disponible mise en ligne sur le site du Prao (<http://www.prao.org>). Ce premier repérage a ensuite été élargi à l'offre de formation liée aux métiers de l'économie verte.

En 2011, le Prao a été très impliqué dans le processus d'élaboration du Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle (CPRDFP) en vue de faire évoluer l'offre de formation en région.

Le Prao a été en particulier sollicité sur le bâtiment durable (construction et rénovation). Il a produit en partenariat avec la Cellule Économique de la construction Rhône-Alpes (Cera) un diagnostic de l'activité, des emplois et des enjeux, le Prao menant en parallèle l'analyse de l'offre de formation et les propositions d'évolution. Un Cahier du Prdf devrait prochainement être publié.

Il a également été présent lors du Forum du « Mondial des Métiers » pour présenter les métiers du développement durable. Par ailleurs, il est associé aux contrats d'étude prospective (Cep) menés en région, comme celui récemment mené pour la filière chimie-environnement par le cabinet Ernst & Young. Il réalise aussi des sessions de professionnalisation pour les acteurs des réseaux de l'information, de l'orientation, de la formation et de l'emploi (Cio Onisep,...), les ressourceries. Il fait des présentations « métiers » en s'appuyant sur des témoignages d'entreprises.

Dans le cadre de son programme régional de soutien au développement des emplois de l'économie verte, le Conseil régional a prévu un volet « observation » relatif aux métiers, compétences et filières vertes. Il a passé commande au Prao pour mettre en place cette fonction d'observation de l'offre de formation et de l'intégration de la problématique « Métiers verts »

dans les groupes du Cprdfp.

Sur les études et la production de statistiques, le Prao est moins compétent et fait appel à des prestataires.

❖ **Expérimentation ADEME – Alliance Ville Emplois – Ministère développement durable**

Filière bâtiment : Maisons de l'emploi de Lyon, Pays Voironnais - Sud Grésivaudan, Ardèche Méridionale

Transport : Maison de l'emploi et de la formation de Lyon

Tourisme : Maison de l'emploi Ardèche Méridionale

❖ **TEE**

Réseau TEE fermé au 30 juin 2011

❖ **CPRDFP signé le 18 juillet 2011**

http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/cprdfp_rhone-alpes_signe.pdf

EXTRAIT : pages 8, 11, 15, 16

Une dynamique d'emplois qui demande à être mieux accompagnée:

le redéploiement des activités économiques, l'impact du développement durable et des innovations technologiques recomposent sans cesse les besoins de compétences

Intégrer les problématiques de formation et d'emploi face à de nouveaux enjeux économiques à l'échelle de la région et des territoires:

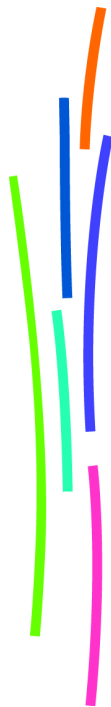
- S'assurer que les problématiques de développement durable intègrent les politiques régionales depuis l'orientation jusqu'à la VAE, pour que les formations mises en place soit le plus à même de répondre à ces problématiques.

La formation des jeunes dans toutes ses composantes sous statut scolaire et par voies de l'alternance:

- les formations visant les métiers émergents, liés au développement durable, aux activités numériques et aux filières retenues comme prioritaires par les états généraux de l'industrie.

L'accompagnement des mobilités professionnelles, la formation et la sécurisation des parcours tout au long de la vie

- Seront inscrits au programme de travail les travaux sur les filières industrielles, comprenant les pôles de compétitivité et les clusters et particulièrement celles impactées par le développement durable.



**Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie**
Commissariat général au Développement durable
3 place de Fontenoy - 75007 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 81 34 98